Nations Unies A/73/633

Assemblée générale

Distr. générale
10 décembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 155 de l'ordre du jour
Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

			Page
I.	Introduction		5
II.	Exécution du mandat		5
	A.	Considérations générales	5
	B.	Utilisation des crédits	6
	C.	Activités d'appui de la Mission	10
	D.	Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	11
	E.	Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	11
	F.	Cadres de budgétisation axée sur les résultats	12
III.	Exécution du budget		66
	A.	Ressources financières	66
	B.	Récapitulatif des réaffectations de ressources	67
	C.	Évolution des dépenses mensuelles	67
	D.	Autres produits et ajustements	68
	E.	Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	68
	F.	Contributions non budgétisées	69

18-21518 (F) 180119 210119

Merci de recycler

IV. Analyse des écarts 69

V. Exécution du budget : ressources financières relevant de l'autorisation d'engagement de dépenses 75

VI. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre 77

VII. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/293 78

Résumé

La corrélation entre les dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 et l'objectif de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (appui à la création de conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et crédibles ; sécurité et protection des civils ; stabilisation des zones touchées par le conflit ; appui).

Conformément aux dispositions des résolutions 2348 (2017) et 2409 (2018) du Conseil de sécurité et aux recommandations formulées dans le rapport sur l'examen stratégique de la MONUSCO (S/2017/826, par. 45 à 68), la Mission a renforcé son engagement politique en République démocratique du Congo, faisant de l'appui à l'application de l'accord du 31 décembre 2016 une priorité absolue pour jeter les bases d'un scrutin crédible. L'action de la MONUSCO en matière de protection des civils, menée selon une approche globale mobilisant à la fois sa composante civile et son personnel en tenue, a renforcé les activités visant à créer les conditions propices à la tenue d'opérations électorales pacifiques et crédibles. Compte tenu de la progression géographique du conflit, la MONUSCO a déployé des équipes multidisciplinaires mobiles de surveillance et d'intervention dans des zones où elle n'a pas de présence permanente mais où les civils sont particulièrement exposés à des menaces graves.

Au cours de l'exercice considéré, la Mission a engagé des dépenses d'un montant de 1 189 238 500 dollars, ce qui représente un taux d'utilisation des ressources de 100 % (contre un montant de 1 234 443 200 dollars et un taux d'utilisation des ressources de 99,9 % pour l'exercice 2016/17).

Le solde inutilisé de 0,5 million de dollars s'explique essentiellement par des dépenses opérationnelles inférieures aux prévisions, dues principalement à une réduction de la flotte et du nombre d'heures de vol effectuées, conformément à l'initiative du Secrétaire général visant à améliorer l'efficience et l'efficacité des opérations aériennes. Il tient également au fait que les dépenses afférentes à l'achat de matériel ont été moins importantes que prévu, et que les dépenses engagées au titre des militaires et du personnel de police ont été légèrement inférieures aux prévisions, principalement en raison d'un taux de vacance de postes supérieur au taux approuvé pour les observateurs militaires. La sous-utilisation globale des crédits a été largement contrebalancée par un dépassement de crédits à la rubrique Personnel civil, principalement en raison de dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions s'agissant du personnel recruté sur le plan national et international, d'un montant moyen des traitements plus élevé que prévu pour le personnel recruté sur le plan national et d'un taux de vacance effectif inférieur aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan international.

Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018.)

Catégorie	*Montant alloué*[a]	*Dépense*	*Écart*	
			Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	564 095,4	562 704,1	1 391,3	0,2
Personnel civil	273 152,4	291 608,4	(18 456,0)	(6,8)
Dépenses opérationnelles	352 523,0	334 926,0	17 597,0	5,0
Montant brut	**1 189 770,8**	**1 189 238,5**	**532,3**	**0,0**
Recettes provenant des contributions du personnel	29 050,7	31 001,2	(1 950,5)	(6,7)
Montant net	**1 160 720,1**	**1 158 237,3**	**2 482,8**	**0,2**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	**1 189 770,8**	**1 189 238,5**	**532,3**	**0,0**

[a] Tient compte des ressources approuvées d'un montant brut de 1 141 848 100 dollars (montant net : 1 112 997 600 dollars) et des engagements autorisés d'un montant brut de 47 922 700 dollars correspondant aux crédits nécessaires au titre de l'appui électoral et de la protection des civils et des Casques bleus pour la période allant jusqu'au 30 juin 2018.

Exécution du budget : ressources humaines

Catégorie	*Effectif approuvé*[a]	*Effectif prévu*[b]	*Effectif réel (moyenne)*	*Taux de vacance (pourcentage)*[c]
Observateurs militaires	660	660	320	51,5
Contingents	16 215	16 215	15 789	2,6
Police des Nations Unies	391	391	312	20,2
Unités de police constituées	1 050	1050	1 046	0,4
Personnel recruté sur le plan international	885	885	752	15,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	2 330	2330	2 066	11,3
Administrateurs recrutés sur le plan national	234	234	189	19,2
Volontaires des Nations Unies	457	433	350	19,2
Emplois de temporaire[d]				
Personnel recruté sur le plan international	70	31	23	25,8
Personnel recruté sur le plan national	2	1		100,0
Personnel fourni par des gouvernements	90	90	45	50,0

[a] Niveau maximum de l'effectif autorisé.
[b] Déploiements prévus, compte tenu des postes supplémentaires approuvés pour quatre mois et demi dans le cadre des engagements autorisés.
[c] Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif prévu, mois par mois.
[d] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le projet de budget pour le fonctionnement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 (exercice 2017/18), que le Secrétaire général a présenté dans son rapport du 8 mars 2017 (A/71/832), s'élevait à un montant brut de 1 234 603 200 dollars (montant net : 1 205 721 600 dollars). Il devait couvrir le déploiement de 760 observateurs militaires, 19 815 membres des contingents, 1 441 membres du personnel de police, dont 1 050 membres d'unités constituées, 90 agents fournis par des gouvernements, 893 membres du personnel recruté sur le plan international, 2 564 membres du personnel recruté sur le plan national (dont 234 administrateurs recrutés sur le plan national) et 419 Volontaires des Nations Unies.

2. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant brut de 1 198 692 100 dollars pour l'exercice considéré (A/71/836/Add.11, par. 74).

3. Dans sa résolution 71/301, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice 2017/18, un crédit d'un montant brut de 1 141 848 100 dollars (montant net : 1 112 997 600 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la Mission. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

4. Dans une note sur le financement de la MONUSCO pour l'exercice 2017/18 (A/72/778), le Secrétaire général a ensuite demandé l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant brut de 47 922 700 dollars (montant net : 47 722 500 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission, au titre : a) de l'appui à la mise à jour des listes électorales ; b) de la protection des civils et des Casques bleus ; c) d'une réclamation adressée à l'ONU par un fournisseur ; d) du rapatriement de trois hélicoptères d'attaque.

5. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant de 47 922 700 dollars pour financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, en plus du crédit de 1 141 848 100 dollars qu'elle avait déjà ouvert pour l'exercice considéré (A/72/844, par. 10).

6. Dans sa résolution 72/293, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant total maximum de 47 922 700 dollars pour l'exercice 2017/18, en sus du crédit de 1 141 848 100 dollars déjà ouvert pour le même exercice dans sa résolution 71/301. Le montant de 47 922 700 dollars n'a pas été mis en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

7. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MONUSCO dans sa résolution 1925 (2010) et l'a prorogé dans ses résolutions ultérieures. Il a énoncé le mandat correspondant à l'exercice considéré dans ses résolutions 2348 (2017) et 2409 (2018).

8. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de promouvoir la paix et la sécurité en République démocratique du Congo.

9. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits

dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (appui à la création de conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et crédibles ; sécurité et protection des civils ; stabilisation des zones touchées par le conflit ; appui).

10. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2017/18, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

11. Durant l'exercice 2017/18, la Mission a continué de faire de la protection des civils et de l'appui à l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016 et aux opérations électorales ses priorités stratégiques, conformément aux dispositions des résolutions 2348 (2017) et 2409 (2018) du Conseil de sécurité. Dans sa résolution 2409 (2018), le Conseil a réaffirmé que la protection des civils devait primer lorsqu'il s'agissait de décider de l'usage des capacités et ressources disponibles, et a décidé d'élargir le mandat de protection des civils de la Mission en y intégrant la protection des civils dans le cadre des élections.

12. L'exercice 2017/18 a été marqué par plusieurs événements majeurs dont les conséquences ont largement infléchi la trajectoire de la République démocratique du Congo et la mise en œuvre du mandat de la Mission. Surtout, l'application de l'accord du 31 décembre 2016 est restée hautement prioritaire pour les acteurs de la vie politique congolaise, celui-ci visant à mettre en place des mesures de transition largement représentatives destinées à accompagner le pays vers la tenue d'élections qui ont déjà été reportées. Le climat politique en République démocratique du Congo a continué d'être marqué par les fractures profondes qui divisent la classe politique et la société civile. Le 5 novembre 2017, la Commission électorale nationale indépendante a publié un calendrier électoral reportant officiellement au 23 décembre 2018 les élections présidentielle et législatives qui, selon l'accord du 31 décembre 2016, auraient dû se tenir en décembre 2017 au plus tard. En réponse à ces retards, la plupart des leaders de l'opposition et plusieurs organisations de la société civile ont renouvelé leurs appels à manifester. Ceux-ci n'ont toutefois guère été suivis dans les centres urbains du pays, les autorités continuant d'interdire tout rassemblement public et de déployer des forces de sécurité avant les manifestations. Le 31 décembre 2017, les forces nationales de sécurité ont violemment dispersé les manifestants rassemblés à Kinshasa et dans d'autres villes du pays à l'appel du Comité laïc de coordination ; il y a eu au moins 5 morts et 46 blessés et plus de 140 arrestations.

13. En conséquence, l'instabilité et les violences sont restées une préoccupation majeure. Elles ont été alimentées par la fragmentation et la contestation politiques, l'intensification des opérations des groupes armés et une flambée des conflits intercommunautaires assortie d'un regain d'activité des milices dans certaines parties des provinces de l'est et du centre du pays. On a par ailleurs observé, pendant cette période, un rétrécissement de l'espace démocratique et une augmentation du nombre de cas d'atteintes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales en lien avec les élections. À la mi-juin 2018, quelque 118 prisonniers politiques restaient encore en détention. L'interdiction des manifestations et des rassemblements politiques n'était pas officiellement levée. Néanmoins, les groupes de l'opposition ont pu tenir des rassemblements publics.

14. Le 31 janvier 2018, la Commission électorale nationale indépendante a annoncé que l'inscription sur les listes électorales était achevée, ce qui a été considéré comme une avancée majeure dans le processus électoral. Plus de 46 millions d'électeurs, dont

47 % de femmes, ont été inscrits dans l'ensemble des 26 provinces de la République démocratique du Congo. Le 25 mai 2018, l'Organisation internationale de la Francophonie a achevé un audit indépendant du fichier électoral, réalisé à la demande de la Commission électorale nationale indépendante, et a publié un rapport préliminaire dans lequel elle a noté que le registre était « inclusif, exhaustif et actualisé », mais que des améliorations étaient nécessaires. Les réserves émises par l'Organisation internationale de la Francophonie portaient notamment sur le fait que les empreintes digitales de 16,6 % des inscrits (soit plus de 6,5 millions de personnes) n'avaient pas été enregistrées. Outre les critiques soulevées quant à l'intégrité du registre électoral, des partis de l'opposition et des groupes de la société civile ont continué de remettre en question l'utilisation de machines à voter et les restrictions qui continuaient d'être imposées à l'espace politique. Vers la fin de la période considérée, le 8 juin 2018, l'Assemblée nationale a adopté deux amendements à la loi sur l'inscription des électeurs et la loi électorale, qui empêchaient dans les faits les Congolais vivant à l'étranger de participer aux élections présidentielles, contrairement à ce qui était initialement prévu.

15. Le conflit et les violences se sont également propagés au cours de l'exercice, ce qui a exigé une redistribution des ressources financières et de la présence de la Mission. Au début de 2018, de graves violences interethniques ont éclaté dans des zones où la MONUSCO avait réduit sa présence, dont le territoire de Djugu, dans la province d'Ituri, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de personnes déplacées. Cette reprise du conflit a nécessité un important redéploiement des composantes militaires et civiles de la Mission pour endiguer les violences et stabiliser la situation. Les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri sont restées en proie aux groupes armés et à des violences intercommunautaires parfois attisées par les dynamiques politiques. Les violences se sont également aggravées entre les Twa et Louba, dans la province du Tanganyika, et entre les Banyamulenge et les communautés bafuliru, bembe et banyindu, dans la partie méridionale du Sud-Kivu. Au cours de la même période, des affrontements entre milices ethniques et groupes armés hunde, d'un côté, et hutus et nyanga, de l'autre, ont eu lieu dans le territoire de Masisi, et les Nyanga ont affronté les Nande dans le territoire de Lubero (Nord-Kivu). Dans le même temps, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a été moins active dans les provinces du Bas-Uélé et du Haut-Uélé, dans le nord-est du pays. Les violences ont surtout continué de se propager dans la région du Kasaï, au centre du pays, où le conflit a d'abord été alimenté par d'anciennes querelles de pouvoir, puis aggravé par les enjeux politiques nationaux. Après une relative amélioration de la situation, grâce aux opérations militaires menées par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), et après le redéploiement de ces forces ailleurs en République démocratique du Congo, les milices de Kamuina Nsapu ont retrouvé leur liberté de mouvement et d'action, ce qui a entraîné une multiplication des attaques de milices contre des symboles d'État et la montée des violences interethniques. Cette dynamique de conflit a été alimentée par des tensions intercommunautaires profondément enracinées, mais aussi par des rivalités liées au contrôle de l'accès à la terre et aux ressources naturelles, ce qui a aggravé une situation déjà fragile. L'augmentation des recrutements d'enfants par les milices, notamment par la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI), en Ituri, et par des éléments de Kamuina Nsapu, dans la région du Kasaï, où plusieurs écoles ont été détruites, a également suscité des inquiétudes. Dans l'ensemble, le niveau de violence dans plusieurs régions du pays a entraîné un grand nombre de déplacements.

16. Conformément à ses priorités et compte tenu des faits nouveaux décrits plus haut, la MONUSCO a largement contribué à créer des conditions propices à la tenue d'opérations électorales pacifiques et crédibles en appuyant la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016. Parmi les activités menées pour faire progresser le processus politique, on relèvera notamment les missions de bons offices intensives de la Représentante spéciale du Secrétaire général en République démocratique du Congo, qui a encouragé les principales figures politiques à appliquer pleinement

l'accord du 31 décembre 2016, notamment les mesures de confiance prévues par celui-ci. Dans une optique de dissuasion et en vue d'améliorer le respect du principe de responsabilité, la Mission a également poursuivi ses activités de suivi, d'enquête, de communication d'information et de sensibilisation, notamment en ce qui concerne l'espace démocratique et le respect des libertés fondamentales. La Mission a enregistré une augmentation du nombre de violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées au rétrécissement de l'espace démocratique par rapport à l'exercice précédent.

17. L'action de la MONUSCO en matière de protection des civils, menée selon une approche globale mobilisant à la fois sa composante civile et son personnel en tenue, a renforcé les activités visant à créer les conditions propices à la tenue d'opérations électorales pacifiques et crédibles. À cet égard, on citera notamment les missions de bons offices, l'action menée au niveau politique à l'échelle du pays et des provinces pour s'attaquer aux causes des conflits et le dialogue noué avec les ministères et autorités locales concernés afin d'apporter une solution aux luttes de pouvoir coutumier dans la région du Kasaï. La Mission a continué de renforcer ses mécanismes d'alerte rapide et de prévention, notamment son réseau d'alerte locale, les comités locaux de protection et les missions d'évaluation conjointes. Compte tenu de la progression géographique du conflit, la MONUSCO a déployé des équipes multidisciplinaires mobiles de surveillance et d'intervention dans des zones où elle n'a pas de présence permanente mais où les civils sont particulièrement exposés à des menaces graves. En outre, dans le cadre de ses activités de protection, la Mission a adopté une stratégie novatrice en déployant des effectifs dans des zones potentiellement dangereuses pour les civils. La réduction du nombre de bases opérationnelles temporaires et le recours fréquent à des unités de combat ont conduit à des interventions préventives ciblées pour faire face aux menaces pesant sur les civils. L'action de la Mission en matière de lutte contre l'impunité a été facilitée par les enquêtes et les activités de suivi qu'elle a menées en matière de droits de l'homme, ainsi que par le travail accompli par ses cellules d'appui aux poursuites judiciaires, notamment dans le cadre d'affaires emblématiques telles que le procès de Ntabo Ntaberi Sheka, qui a été accusé de viol à grande échelle, de recrutement d'enfants et de meurtres à la suite de sa reddition en juillet 2017.

18. Les composantes policière et militaire de la MONUSCO ont également joué un rôle notable dans la protection des civils. La police des Nations Unies a organisé des séances de formation à l'intention de la Police nationale congolaise et des patrouilles conjointes, de sorte à renforcer la capacité de l'État à protéger ses citoyens, mettant notamment en place des numéros verts afin de mener des actions préventives et proactives lorsque des groupes armés menaçaient les populations civiles. La police des Nations Unies a fourni des services de mentorat, de conseil et de supervision en partageant des locaux avec la Police nationale congolaise dans les provinces les plus sensibles. Elle a par ailleurs coordonné l'application de la stratégie opérationnelle intégrée de lutte contre l'insécurité dans huit localités, en offrant aux forces de sécurité intérieure un appui opérationnel et logistique, en associant les communautés locales à son action et en permettant aux autres unités de l'ONU de fournir des services d'appui. La police des Nations Unies, mettant l'accent sur le cycle du renseignement grâce à la coopération interinstitutions dans le cadre d'une stratégie efficace de protection des civils, a élargi la portée de son dispositif de lutte contre les réseaux criminels à l'échelle des secteurs pour aider les acteurs onusiens à lutter contre la grande criminalité et la criminalité organisée en tant que facteurs de conflit et à limiter leur impact sur la population. La force de la Mission a conduit des opérations unilatérales et conjointes, avec les forces gouvernementales, contre des groupes armés à l'appui d'initiatives civiles plus larges visant notamment à encourager les membres de ces groupes à se rendre dans le cadre du processus de désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement.

19. Pour ce qui est de la stabilisation, la Mission a notamment poursuivi les activités d'appui et de coordination engagées dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, qui favorise, grâce à l'intervention de multiples donateurs, la mise en œuvre du programme de reconstruction élaboré par le Gouvernement. Elle a continué d'œuvrer pour renforcer les capacités de l'administration publique et des acteurs de la sécurité au niveau local et leur respect du principe de responsabilité, par l'intermédiaire des comités de sécurité et d'autres instances de participation communautaires, de sorte à améliorer la prestation de services publics dans les zones touchées par le conflit. La Mission a également renforcé les moyens du système carcéral en organisant des formations à l'intention du personnel de 14 prisons prioritaires. Enfin, la MONUSCO a considérablement réduit l'appui logistique qu'elle fournissait aux camps du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration initié par le Gouvernement, compte tenu de la diminution du nombre de participants au programme et de la transition vers des initiatives de lutte contre les violences communautaires.

20. Au cours de la période considérée, on estime que 4 millions de personnes déplacées ont eu besoin d'aide. Le 20 octobre 2017, le Comité permanent interorganisations a déclaré une urgence de niveau 3 à l'échelle du système des Nations Unies dans trois zones de crise (la région du Kasaï, le Sud-Kivu, y compris le Maniema, et le Tanganyika, y compris le Haut-Katanga) pour une période de six mois, ouvrant ainsi la voie au renforcement de la capacité d'intervention humanitaire. La capacité opérationnelle dans les zones concernées a été considérablement renforcée grâce au déploiement massif de centaines de fonctionnaires de l'ONU et d'organisations non gouvernementales, et à la création de quatre centres humanitaires sur le terrain. Plus de 2 millions de personnes ont bénéficié d'une assistance. Le 13 avril 2018, une conférence des donateurs de haut niveau s'est tenue à Genève, au cours de laquelle 22 donateurs se sont engagés à verser 528,1 millions de dollars. Tous les objectifs intermédiaires ayant fait l'objet d'un suivi dans le cadre du renforcement de l'action collective lié à l'intervention d'urgence de niveau 3 ont été atteints. Par conséquent, celle-ci a été désactivée le 20 avril 2018 dans les régions concernées.

21. Le 8 mai 2018, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a déclaré une épidémie de fièvre hémorragique Ebola dans la province de l'Équateur. Celle-ci s'est ensuite propagée, notamment à Mbandaka, le chef-lieu de la province. Les vives préoccupations suscitées par l'épidémie, la mobilisation rapide et efficace de ressources et de personnel spécialisé pour la combattre et l'appui logistique considérable fourni par la MONUSCO (moyens aériens pour le transport de passagers et de fret, véhicules, logements, accès à Internet, carburant, rations, eau en bouteille, etc.) ont contribué à arrêter sa propagation. Lorsque la fin de l'épidémie a été déclarée, le 24 juillet, un total de 54 cas (38 confirmés et 16 probables) d'Ebola avait été signalé dans trois « zones de santé » de la province, à savoir Bikoro, Iboko et Wangata. Sur ces 54 patients, 33 sont décédés, dont 17 parmi les cas confirmés. Depuis lors, la priorité a été donnée à l'élaboration d'un plan national de préparation à la lutte contre l'Ebola et au renforcement de la résilience du système de santé par la mise en place d'un plan stratégique de consolidation et de stabilisation.

22. Plusieurs éléments externes sont venus compliquer l'exécution du mandat de la MONUSCO. La complexité, l'incertitude et l'instabilité de l'environnement politique ont été les principaux obstacles à surmonter, et sont considérées, de plus en souvent, comme la cause des conflits locaux. La flambée des violences et de la détérioration de la situation en matière de droits de l'homme et des conditions humanitaires a contraint la MONUSCO à intervenir dans plusieurs provinces où elle n'avait jusqu'à présent pas de présence militaire permanente et où sa présence civile était très restreinte pour protéger les civils de ces provinces contre les nouvelles menaces qui pesaient sur eux. Cela a notamment été le cas dans le territoire de Djugu, où, à la suite d'une flambée de violence interethnique entre les communautés lendu et hema, la Mission a déployé sa Force, ses agents de police des Nations Unies et des agents civils

pour juguler la crise. La Mission a également déployé des troupes sur le territoire de Kabambare (Province de Maniema) après avoir eu vent de possibles violations des droits de l'homme par des groupes armés et actes de répression commis par les forces de sécurité de l'État, et dans des zones reculées des territoires de Shabunda et de Fizi (Sud-Kivu), où elle n'avait jusqu'alors aucune présence permanente.

23. Sur le montant total brut des crédits approuvés (1 189 770 800 dollars), la Mission a engagé pendant l'exercice considéré des dépenses d'un montant total brut de 1 189 238 500 dollars, d'où un solde inutilisé de 532 300 dollars, ce qui représente un taux d'exécution de 100 %. L'exécution du budget de la Mission laisse apparaître des dépenses au titre des militaires et du personnel de police très légèrement inférieures aux prévisions, en raison principalement de l'effet net d'un taux de vacance de postes effectif moyen plus élevé que prévu pour les observateurs militaires (taux effectif de 51,5 %, contre un taux approuvé de 38,0 %), des dépenses au titre des voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement des contingents et des unités de police constituées inférieures aux prévisions, et un coût des rations inférieur aux prévisions. Ces économies sont contrebalancées, dans une large mesure, par un taux de vacance de postes moyen effectif plus faible que prévu pour les contingents (taux effectif de 2,6 % contre un taux approuvé de 4,1 %), une réduction effective moins importante que prévu sur les montants remboursés au titre du matériel majeur manquant ou défectueux appartenant aux contingents et aux unités de police constituées en application de la résolution 67/261 de l'Assemblée générale, un nombre moyen d'officiers d'état-major déployés plus élevé que prévu (191 contre 119 approuvés), et des dépenses engagées au titre du matériel appartenant aux contingents plus élevées que prévu. En outre, la réduction des ressources nécessaires au titre des dépenses opérationnelles est principalement due au fait que les dépenses au titre de la location et de l'exploitation d'aéronefs ont diminué après que la composition du parc et le nombre d'heures de vol ont été revus à la baisse dans le cadre de l'initiative du Secrétaire général visant à améliorer l'efficience et l'efficacité des opérations aériennes des missions de maintien de la paix, ainsi qu'à la diminution des ressources nécessaires pour l'achat de matériel.

24. La sous-utilisation globale des crédits a été largement contrebalancée par : des dépenses au titre du personnel civil plus élevées que prévu, qui s'expliquent principalement par des dépenses communes de personnel plus élevées que prévu pour le personnel recruté sur les plans national et international, des traitements et des contributions du personnel effectifs plus élevés, en moyenne, que ceux prévus au budget pour le personnel recruté sur le plan national, et un taux de vacance de postes moyen effectif plus faible que prévu pour le personnel recruté sur le plan international (15 % contre un taux approuvé de 18 %).

C. Activités d'appui de la Mission

25. La composante appui à la Mission a continué de lui fournir un appui logistique et administratif pour qu'elle puisse s'acquitter efficacement de son mandat. Elle s'est attachée à consolider les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions et des activités de décentralisation, ainsi que de l'autonomisation des bureaux extérieurs de la Mission, le but étant d'améliorer la prestation de services et la réactivité tout en faisant respecter le principe de responsabilité.

26. La composante a également continué d'appuyer la force, ainsi que les opérations menées par le service organique et le service d'appui, grâce à un système informatique et de communication élargi et renforcé et à la fourniture d'appareils mobiles destinés à l'utilisateur final et reliés au système de positionnement universel lui permettant de suivre facilement l'évolution de la situation, presque en temps réel, et d'en garder une trace dans l'outil d'établissement de la situation opérationnelle commune de la force.

27. La composante appui à la Mission a continué de garantir une desserte numérique ininterrompue et stable grâce à l'installation d'appareils solaires à haut rendement énergétique dans ses bases militaires et a veillé à étendre et à améliorer l'accès à des services informatiques et géospatiaux sûrs et résilients dans toute la Mission.

28. En vue d'appuyer la transformation de la force et le concept de bataillon à déploiement rapide, la composante appui à la Mission a mis en place de nouvelles bases d'opérations et entretenu et réparé les installations existantes, tout en y renforçant la sécurité. Elle a en outre contribué aux déplacements sans heurts de la brigade-cadre depuis et vers les bases et veillé à ce que les produits et fournitures soient transportés de manière optimale.

29. La composante appui à la Mission a par ailleurs redoublé d'efforts pour veiller à ce qu'une attention particulière soit accordée à l'environnement, notamment concernant la gestion et l'élimination des déchets, les installations sanitaires et l'assainissement des eaux. À cet égard, la Mission a continué d'investir dans la mise en place de sites d'élimination des déchets solides non dangereux et de construire de nouvelles décharges dans l'ensemble de ses zones d'opération.

30. Enfin, compte tenu des risques de sécurité accrus engendrés par les opérations électorales, la composante appui à la Mission a pris des mesures supplémentaires pour veiller à ce que les bases d'opérations soient adéquatement sécurisées, à ce que tous les déplacements réalisés sur des itinéraires logistiques à haut risque fassent l'objet d'une escorte et à ce que les ressources de l'Organisation des Nations Unies soient convenablement protégées.

D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

31. La MONUSCO a continué de collaborer étroitement avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et d'autres envoyés afin de soutenir les initiatives régionales. La collaboration active avec des organisations régionales, telles que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe, a continué de jouer un rôle important dans l'intensification des efforts visant à neutraliser les groupes armés, tels que les Forces démocratiques alliées (ADF) et les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), et dans la promotion du rapatriement d'ex-combattants du Mouvement du 23 mars (M23) en Ouganda et au Rwanda.

32. La MONUSCO a en outre continué de travailler en étroite collaboration avec d'autres opérations de maintien de la paix, notamment régionales. La Base d'appui d'Entebbe a accueilli le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), le Bureau régional d'achat, l'équipe chargée de la formation préalable au déploiement du personnel civil, l'ombudsman régional, la Section du contrôle des mouvements de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), le Bureau des services de contrôle interne, la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), le bureau de liaison de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et le centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies.

E. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

33. Pendant la période considérée, la MONUSCO a continué de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies pour mettre en œuvre le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui constitue le principal cadre stratégique pour la planification de la transition et définit des stratégies et jalons

concernant le mandat actuel de la Mission, notamment pour ce qui est de l'appui à la gouvernance démocratique et à la réforme des institutions et la mise en œuvre des engagements nationaux inscrits dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

34. L'équipe de pays des Nations Unies a par ailleurs organisé un atelier de planification stratégique relatif au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2020-2024 afin de définir les domaines d'intervention de l'Organisation, en consultation avec le Gouvernement et la société civile et en tenant compte des enseignements tirés du Plan-cadre pour 2013-2017, des priorités énoncées dans la stratégie nationale de développement, des discussions de planification tenues par la MONUSCO et l'équipe de gestion du programme et des recommandations tirées dans le cadre du bilan commun de pays. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies se sont efforcés de conclure des alliances stratégiques en vue de fournir des services jugés pertinents après la transition politique.

35. La MONUSCO a continué de collaborer étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aux fins de l'appui à la mise à jour des listes électorales. La Mission et le PNUD ont œuvré de manière complémentaire pour fournir un appui technique et logistique à la Commission électorale nationale indépendante. Ils ont également poursuivi le projet de sondage de l'opinion publique lancé par la Harvard Humanitarian Initiative, ce qui leur a permis de recueillir des données publiques sur la perception qu'avait la population de l'est du pays de sa sécurité et de l'autorité de l'État. La collecte des données a d'abord eu lieu dans les zones de stabilisation prioritaire, de manière que l'on puisse y mesurer les progrès accomplis.

36. La Mission a continué de collaborer étroitement avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et avec l'Union africaine en vue de faire avancer le processus politique vers la création de conditions propices à la tenue d'élections pacifiques, crédibles et ouvertes et d'encourager le Gouvernement à respecter les engagements nationaux inscrits dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : Appui à la création de conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et crédibles

37. Conformément aux résolutions 2348 (2017) et 2409 (2018) du Conseil de sécurité, la Mission a été chargée, dans le cadre de ses activités d'appui politique et au titre de ses priorités stratégiques, de favoriser la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016 visant à poser les bases d'un scrutin crédible.

38. Comme indiqué dans les tableaux qui suivent, il s'agissait notamment pour la Mission de fournir un appui technique et politique à la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016 et au processus électoral, y compris en offrant ses bons offices et en dialoguant avec les interlocuteurs de tous bords politiques. La MONUSCO a appuyé la mise à jour des listes électorales sur les plans techniques et logistiques, celle-ci ayant pris du retard en raison de l'insécurité qui régnait dans les provinces du Kasaï. Cette activité s'est achevée le 31 mars 2018.

39. La Mission a collaboré avec la Commission électorale nationale indépendante pour appuyer les opérations électorales, en coordination avec les autorités congolaises, l'équipe de pays des Nations Unies et des acteurs régionaux et internationaux. Le calendrier électoral a été publié le 5 novembre 2017 et la date des élections présidentielles, nationales et provinciales a été fixée au 23 décembre 2018.

La publication du calendrier et l'achèvement du processus d'inscription des électeurs ont contribué à réduire les tensions politiques et marqué une étape importante. Tant les membres de la majorité présidentielle que ceux de l'opposition se sont montrés déterminés à poursuivre les préparatifs et à participer aux élections de décembre, bien que l'opposition ait continué de contester l'utilisation de machines à voter et d'émettre des doutes quant à l'intégrité de la liste électorale.

40. La mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016 est restée marquée par des divisions entre ses signataires, en particulier concernant le rétrécissement toujours plus net de l'espace politique par le Gouvernement. Les demandes d'autorisation soumises par les partis politiques de mener diverses activités ont continué d'être traitées de manière sélective et des restrictions ont été mises en place pour empêcher certains partis d'opposition de se réunir, y compris à leur propre siège. D'aucuns se sont inquiétés de la lenteur des progrès réalisés dans la mise en œuvre intégrale des mesures de confiance, notamment celles prévues dans l'accord du 31 décembre 2016, qui amélioreraient le climat politique et permettraient la tenue d'élections crédibles, libres et transparentes dans le pays. Au 30 juin 2018, 108 personnes étaient toujours en détention pour avoir exprimé leurs opinions politiques, mené des activités liées à la défense des droits de la personne et exercé leurs libertés publiques. Les plaidoyers menés auprès du Ministère des droits humains, du Ministère de la justice et de l'Agence nationale de renseignements ont contribué à la libération de plusieurs prisonniers, dont des prisonniers politiques, pendant la période considérée.

41. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a souligné son intention de financer et d'organiser les élections avec un soutien extérieur minimal. Néanmoins, la MONUSCO a continué de fournir un appui technique à la Commission électorale nationale indépendante, notamment en vue de l'ouverture des centres d'enregistrement et de traitement des candidatures. Des experts électoraux de la Mission ont ainsi été affectés au siège de la Commission, tandis que plusieurs experts ont été redéployés pour renforcer l'appui apporté par la Mission à la Commission au niveau provincial. La MONUSCO a par ailleurs continué de renforcer ses capacités d'appui logistique afin de pouvoir apporter une aide accrue au Gouvernement si celui-ci en faisait la demande. Tout au long de la période considérée, la Mission a continué, par l'intermédiaire de ses bons offices, de chercher à mettre en place un processus électoral ouvert, crédible et rapide. Dans ce contexte, la Représentante spéciale du Secrétaire général a poursuivi ses consultations avec les parties prenantes nationales, notamment le Président de la République, Joseph Kabila, et d'autres hauts responsables gouvernementaux, ainsi qu'avec des représentants de l'opposition, en mettant l'accent sur le soutien à apporter à l'organisation d'élections crédibles et inclusives. La Représentante spéciale est restée en contact étroit avec les représentants diplomatiques des États et les organisations de la région, ainsi qu'avec d'autres membres de la communauté internationale, afin de procéder à un échange de vues sur la situation politique, les conditions de sécurité et le climat électoral régnant dans le pays et d'encourager le plein engagement de ces parties. L'Union africaine, les organisations sous-régionales et d'autres États de la région ont continué de prendre part au processus politique et électoral. La nécessité pour les parties prenantes congolaises de respecter l'accord du 31 décembre 2016 a par ailleurs été soulignée dans divers communiqués publiés à l'issue de sommets tenus par l'Union africaine et de sommets sous-régionaux.

Droits de la personne et espace démocratique

42. Entre juillet 2017 et juin 2018, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a recensé 6 992 violations et abus des droits de la personne dans la République démocratique du Congo, dont 64 % étaient le fait d'agents de l'État et

36 % avaient été commis par des groupes armés, soit une augmentation significative par rapport à la période 2016/17, durant laquelle 4 073 violations avaient été enregistrées (dont 1 704 avaient été commises par des agents de l'État et 2 369 par des groupes armés), principalement dans des provinces touchées par un conflit armé. Dans 1 444 cas, il s'agissait de violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées à des restrictions touchant l'espace démocratique, notamment des cas d'arrestations arbitraires, d'intimidation et de harcèlement de défenseurs et défenseuses des droits de la personne et d'autres militants de la société civile, ainsi que des cas de répression de manifestations pacifiques par un usage excessif de la force. Ce nombre a beaucoup augmenté par rapport à la période précédente, au cours de laquelle 1 104 violations avaient été enregistrées. La plupart des violations signalées avaient trait à la liberté de réunion pacifique (453 violations), au droit à la liberté et à la sûreté de la personne (430 violations ayant fait 2 233 victimes, dont 103 femmes et 23 enfants) et au droit à la liberté d'opinion et d'expression (201 violations). L'augmentation globale du nombre de violations et abus des droits de la personne s'explique par trois grands facteurs : l'augmentation des violations des droits de l'homme liées à des restrictions touchant l'espace démocratique, elles-mêmes dues au report des élections ; la prolifération des groupes armés et des milices dans les provinces touchées par le conflit et l'intensification des activités menées par ces groupes ; la persistance ou la récurrence des violences intercommunautaires dans certaines provinces.

43. Le recours excessif à la force par les services de sécurité pour contrôler les foules lors de manifestations publiques a continué de susciter des inquiétudes. Pendant la période considérée, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a recensé 73 violations du droit à la vie commises par des membres des forces de défense et de sécurité. Au moins 51 d'entre elles concernaient des exécutions extrajudiciaires (y compris de 6 femmes et de 2 enfants) liées au rétrécissement de l'espace démocratique, notamment dans le cadre de la répression des manifestations. En outre, 152 violations du droit à l'intégrité physique – qui ont fait 619 victimes, dont 41 femmes et 19 enfants – ont été recensées, la plupart d'entre elles s'étant déroulées dans un climat d'impunité. Compte tenu d'un mouvement de mobilisation national, un tribunal militaire a condamné à la réclusion à perpétuité un agent de la Police nationale congolaise qui avait tué un manifestant pacifique à Mbandaka (province de l'Équateur). Le 18 juin 2018, cinq agents de la Police nationale ont été condamnés à des peines allant de 20 ans d'emprisonnement à la réclusion à perpétuité pour avoir ouvert le feu sur des manifestants spontanés à Mahagi (port de la province de l'Ituri), ce qui avait fait deux morts et deux blessés. Comme pour la période précédente, les principaux auteurs présumés de violations des droits de la personne et des libertés fondamentales étaient des agents de la Police nationale congolaise (environ 51 % des violations), des soldats des FARDC (plus de 20 % des violations), les autorités politiques et administratives (13 % des violations) et des membres de l'Agence nationale de renseignements (11 % des violations). Des éléments de groupes armés ont commis 21 violations liées au rétrécissement de l'espace démocratique. Les provinces les plus touchées par ce type de violations étaient celles du Nord-Kivu (19 % des violations), de Kinshasa (15 % des violations) et du Haut-Katanga (10 % des violations). Les victimes de ces actes étaient des membres d'organisations de la société civile (885 victimes), des membres de partis politiques (461 victimes) et des journalistes et autres professionnels des médias (95 victimes).

44. Grâce à des activités de plaidoyer de haut niveau auprès du Ministère de la justice et du Ministère des droits humains, ainsi qu'à l'organisation de séances mensuelles d'accompagnement et de mentorat, la Commission nationale des droits de l'homme a obtenu en mai 2018 l'accréditation de Statut « A », recevant par

conséquent la crédibilité nécessaire pour participer aux réunions du Conseil des droits de l'homme et d'autres mécanismes de défense des droits de la personne et la visibilité requise pour promouvoir le respect de ces droits dans la République démocratique du Congo. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme et l'Union africaine ont fourni une assistance technique à la commission d'enquête mixte créée par le Ministre des droits humains en février 2018 pour enquêter sur les violations commises durant les manifestations des 31 décembre 2017 et 21 janvier 2018 et agi en qualité d'observateurs lors de ses travaux. Cette commission, composée de représentants des autorités nationales, d'organisations de la société civile et de la Commission nationale des droits de l'homme, a publié son rapport en mars 2018, dans lequel figuraient des recommandations sur l'élargissement de l'espace démocratique dans le contexte électoral.

Réalisation escomptée 1.1 : Création de conditions propices à la tenue d'élections pacifiques, crédibles et ouvertes à tous

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
1.1.1 Un dialogue ouvert à tous les acteurs nationaux et locaux a eu lieu ; la feuille de route pour la tenue d'élections a fait l'objet d'un accord par consensus, et les listes électorales ont été mises à jour.	Objectif atteint. Les parties prenantes nationales et locales ont dialogué de façon constante, les listes électorales ont été mises à jour (sans toutefois tenir compte des Congolais vivant à l'étranger) et toutes les parties prenantes ont continué d'attendre avec intérêt les élections prévues pour le 23 décembre 2018. Parmi les sources de litiges figuraient l'utilisation de machines à voter et les allégations selon lesquelles un grand nombre d'électeurs avaient été inscrits sans que soient prises leurs empreintes digitales.
1.1.2 Les droits de l'homme sont promus et respectés durant toute la période électorale, notamment les droits politiques à manifester pacifiquement, à s'exprimer et à se réunir librement, ainsi que l'égalité d'accès des acteurs politiques aux médias.	Une augmentation du nombre de violations des droits de la personne commises dans le contexte électoral a été constatée, notamment des cas d'arrestations arbitraires, d'intimidation et de harcèlement de défenseurs et défenseuses des droits de la personne et d'autres militants de la société civile, ainsi que des cas de répression de manifestations pacifiques par un usage excessif de la force, y compris la force létale, par des membres des forces de sécurité de l'État. À l'issue de consultations, le Ministère des droits humains a adressé une invitation officielle au Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et créé une commission d'enquête sur le recours à la force létale dans le cadre des manifestations publiques.
1.1.3 Augmentation du nombre de femmes députées (2015/16 : 9 % ; 2016/17 : 9 % ; 2017/18 : 15 %)	Les femmes comptent pour 9 % des députés. L'écart constaté s'explique par le fait que les élections législatives, prévues pour décembre 2018, n'avaient pas encore eu lieu à la fin de la période considérée.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre*	*Observations*
10 réunions mensuelles aux niveaux national, provincial et local, avec des représentants de partis politiques appartenant à la majorité présidentielle et à l'opposition, ainsi qu'avec les pouvoirs publics et des organisations de la société civile, afin de faciliter la poursuite du	10	Réunions mensuelles ont été organisées avec les parties prenantes, notamment des dirigeants de partis politiques, des députés, des représentants de la société civile et des représentants de la Commission électorale nationale indépendante et de la Cour constitutionnelle, en vue de faciliter le dialogue entre

dialogue entre toutes les parties prenantes concernant la tenue d'élections crédibles et pacifiques, et de promouvoir la participation et l'engagement des jeunes et des femmes durant tout le cycle électoral ainsi que dans le cadre des processus politiques connexes		tous les acteurs, de renforcer la participation des femmes et des jeunes et de contribuer à créer un climat politique pacifique pour la tenue des élections. Des séances de travail ont notamment été organisées avec Sauti Ya Mama Mukongamani, une organisation féminine locale, pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Au total, 42 femmes et 5 hommes de différents partis politiques et de la société civile du Nord-Kivu ont examiné et évalué les progrès réalisés au cours de l'année précédente et analysé la situation et se sont engagés à mener des actions efficaces et conjointes, notamment des activités et séminaires de plaidoyer, de formation et de sensibilisation, pour encourager la nomination et l'élection de femmes politiques.
6 réunions avec des femmes et des groupes politiques afin de suivre la mise en œuvre d'un plan d'action pour une plus large participation et représentation des femmes en politique, et de formuler des conseils à ce sujet	6	Réunions, auxquelles ont participé des représentants des partis d'opposition aussi bien que de la majorité, ont été organisées avec des femmes et groupes politiques afin de contribuer à renforcer la participation des femmes à la vie politique et de renforcer leurs capacités dans le domaine. Ces réunions ont permis d'informer les parties intéressées de l'existence d'un « numéro vert » gratuit pouvant être utilisé pour signaler toute menace proférée à l'égard de femmes et ont poussé les dirigeants des partis politiques à s'engager à présenter des femmes aux élections, comme en témoigne le code de conduite signé par divers partis.
12 rapports sur la situation des droits de l'homme, y compris les violations des droits fondamentaux fondées sur le sexe	12	Rapports mensuels et 1 rapport annuel (janvier 2018) ont été publiés sur la situation des droits de l'homme, y compris les violations des droits fondamentaux fondées sur le sexe. Le rapport supplémentaire a été établi aux fins spécifiques de rendre compte de l'augmentation des violations des droits de l'homme liées à la liberté de réunion dans le contexte électoral.
1 rapport sur les violations des libertés fondamentales et des droits de l'homme liées à la restriction de l'espace démocratique et d'autres droits politiques	1	Rapport thématique a été établi sur le recours illégal, injustifié et disproportionné à la force dans le contexte de la gestion des manifestations publiques en République démocratique du Congo de janvier 2017 à janvier 2018.
Consultations mensuelles avec la Commission nationale des droits de l'homme et le Ministère de la justice et des droits humains afin de plaider en faveur d'une responsabilité accrue en matière de respect des droits à la liberté de réunion, d'expression et d'association	20	Séances de travail et d'encadrement sur la liberté de manifestation et d'expression ont été organisées avec la Commission nationale des droits de l'homme. Le nombre de réunions plus élevé que prévu tient à l'évolution de la situation des droits de l'homme, qui a notamment été marquée par une interdiction générale de manifester et par l'intensification de la répression des manifestations pacifiques par un usage excessif de la force.
Consultations mensuelles avec la Commission électorale nationale indépendante, la Haute	18	Réunions ont été organisées avec le Ministère des droits humains (12 réunions) et le Ministère de la

autorité des médias et d'autres autorités nationales compétentes afin de plaider en faveur d'une responsabilité accrue en matière de respect des droits de l'homme dans le cadre des opérations électorales, et d'un temps de parole égal pour tous les partis politiques et tous les candidats à la radio et à la télévision		justice (6 réunions) pour promouvoir le respect des libertés fondamentales par les forces de sécurité, en particulier lors des manifestations publiques. À l'issue de ces réunions, le Ministre des droits humains a décidé d'inviter officiellement le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme à se rendre dans le pays et de créer une commission d'enquête sur le recours à la force létale dans les manifestations publiques. Le nombre de réunions plus élevé que prévu tient à l'évolution de la situation des droits de l'homme.
Consultations bimensuelles de haut niveau avec la Commission électorale nationale indépendante afin d'évaluer les progrès accomplis en vue de l'adoption d'un calendrier électoral consensuel révisé, d'un budget électoral et d'un plan de décaissement adéquats, d'un code de conduite électoral et d'une liste électorale mise à jour grâce à un processus transparent et crédible	Oui	Des réunions bimensuelles ont été organisées avec la Commission électorale nationale indépendante afin de régler les questions liées à la publication du calendrier électoral et à son application. Le calendrier a été publié le 5 novembre 2017. Le 7 décembre 2017, la Commission a présenté un budget d'un montant de 432 millions de dollars destiné à l'organisation des élections du 23 décembre 2018. Bien que des décaissements aient été réalisés en janvier et en mars 2018, aucun autre plan de décaissement n'a été rendu public. Le code de conduite électoral a été publié le 13 mars 2018 et, au 12 juin, il avait été signé par 248 des 599 partis politiques et 10 des 77 groupements politiques. La mise à jour des listes électorales s'est terminée le 31 mars 2018 et l'Organisation internationale de la Francophonie a publié son rapport d'audit le 19 juin 2018.
10 heures de diffusion hebdomadaires sur Radio Okapi pour présenter les différents points de vue de la majorité présidentielle, de l'opposition et de la société civile sur des événements en rapport avec les élections	8	Heures de programmes informatifs ont été diffusées en moyenne par semaine, dans le cadre de 5 émissions différentes.
Réunions hebdomadaires avec le Conseil d'administration de la Commission électorale nationale indépendante et ses organes techniques afin d'émettre des avis sur les questions relatives à la mise en place du calendrier électoral	Oui	Des réunions hebdomadaires ont été tenues par la Division des élections de la Mission et le Secrétariat exécutif national de la Commission électorale nationale indépendante pour coordonner divers aspects de l'assistance technique et du soutien logistique. Lors de la mise à jour des listes électorales, des réunions quotidiennes ont été organisées pour assurer un suivi rapide des opérations sur le terrain et une réponse rapide aux questions techniques et logistiques.
Réunions mensuelles du Comité de partenariat et du Comité technique consacrées au soutien financier et logistique apporté par la communauté internationale aux opérations électorales	Non	Les réunions du Comité de partenariat et du Comité technique consacrées au soutien financier et logistique apporté par la communauté internationale aux opérations électorales ont été planifiées dans le cadre d'un projet d'appui au cycle électoral (Projet d'appui au cycle électoral au Congo). Le Gouvernement de la République démocratique du Congo n'ayant pas signé le descriptif du projet, le Comité de partenariat ne s'est pas réuni.

36 campagnes de sensibilisation et 18 ateliers à l'intention des autorités de la République démocratique du Congo, de la société civile et des communautés, y compris les jeunes et les femmes, organisés dans des zones urbaines identifiées comme sensibles (Goma, Kinshasa et Lubumbashi), sur le thème des meilleures pratiques en matière d'élections pacifiques, de cohabitation pacifique et de tolérance, et le rôle de la société civile dans l'atténuation de la violence	93 Campagnes de sensibilisation ont été menées. 34 Sessions de renforcement des capacités ont été organisées à l'intention d'acteurs de la société civile, y compris des jeunes et des femmes, sur le thème des meilleures pratiques en matière d'élections pacifiques, de tolérance et de communication non violente, à l'appui des efforts visant à limiter les effets des violences liées aux élections. Ces activités, qui se sont principalement déroulées dans des zones urbaines sensibles telles que Kinshasa, Goma et Lubumbashi, visaient à renforcer le soutien en faveur d'un processus électoral pacifique et à faciliter les efforts d'atténuation des menaces et la communication rapide d'informations par les groupes locaux, le but étant d'acquérir une meilleure perception de la situation. Le nombre de campagnes de sensibilisation plus élevé que prévu s'explique par les nombreuses demandes faites par les autorités locales et les organisations de la société civile de désamorcer les tensions à Kinshasa, Lubumbashi et Goma et dans d'autres lieux identifiés comme étant des zones électorales à risque. Les efforts supplémentaires déployés ont notamment porté sur l'organisation d'une campagne de sensibilisation ciblant les jeunes des zones marginalisées et densément peuplées. Les parties concernées ont également été sensibilisées à l'effet bénéfique qu'avaient les mécanismes de protection déployés au niveau local sur la violence électorale. En tout, 78 jeunes (32 femmes et 46 hommes) vivant à Matadi ont bénéficié de ces campagnes. Par ailleurs, 473 membres des comités locaux de protection et des réseaux d'alerte locale (164 femmes et 309 hommes) et des membres des autorités locales ont été formés dans les territoires de Goma, Bukavu, Kisangani et Bunia. Ces initiatives s'inscrivaient dans une démarche visant à prévenir ou à atténuer la violence électorale. Plusieurs jeunes femmes ont assumé le rôle d'« ambassadrices de la paix » et mené des activités de sensibilisation sur la communication non violente et la convivialité pacifique dans des écoles de Kinshasa fréquentées par des enfants de diverses communautés, touchant plus de 400 élèves. La mise à contribution de membres des comités de protection locaux ayant été formés à l'atténuation de la violence électorale est cruciale au bon déroulement des opérations électorales.

Composante 2 : sécurité et protection des civils

45. Comme indiqué dans les tableaux ci-après, la MONUSCO a continué d'accorder la priorité à la protection des civils dans le cadre d'une démarche globale intégrant civils, militaires et policiers et visant à renforcer la sécurité, à contrer la menace

représentée par les groupes armés et à aider les institutions congolaises à lutter contre l'impunité. Conformément aux résolutions 2348 (2017) et 2409 (2018) du Conseil de sécurité, la Mission a continué de s'efforcer de limiter les risques de violences en lien avec la vie politique et le cycle électoral.

46. Les conditions de sécurité qui règnent dans le pays ont connu des changements importants et une augmentation générale des violations des droits de l'homme commises par les groupes armés comme par les entités étatiques chargées de la sécurité a été observée. La violence et les menaces à l'encontre des civils n'étaient plus concentrées dans l'est de la République démocratique du Congo, et la violence de proximité et les affrontements interethniques sont demeurées problématiques dans la région du Kasaï, et notamment dans la province du Sankuru, touchée depuis peu. Dans le même temps, le conflit s'est également intensifié dans la province du Tanganyika. Les groupes armés ont conservé le contrôle de larges régions des provinces de l'est, où le recrutement ou les enlèvements d'adultes et d'enfants, les violations des droits de l'homme et la perception de taxes illégales posent de graves problèmes en matière de protection des civils. Les femmes et les enfants sont restés particulièrement touchés et ont continué de subir en permanence de graves atteintes à leurs droits, ce qui a des conséquences à long terme pour la paix durable, la sécurité et le développement. Le regain de violence dans tout le pays a été exacerbé par les tensions politiques qui se sont accrues aux niveaux local, provincial et national à l'approche des élections.

Progrès accomplis par une approche globale dans la réduction de la menace présentée par les groupes armés

47. La MONUSCO a appuyé les actions de prévention et les interventions visant à faire face aux menaces récurrentes pesant sur la protection des civils dans les zones prioritaires en mettant en place des missions conjointes d'évaluation et de protection, souvent appuyées par le déploiement d'unités de combat, telles que celles qui ont été envoyées à Kamako (Kasaï-Occidental), à Pinga et à Nyabiondo (Nord-Kivu) et à Hombo (Sud-Kivu). La Mission a répondu aux menaces qui pesaient sur les civils ainsi qu'à des événements et à des troubles, en déployant 62 unités de combat chargées de protéger les populations et de désamorcer les tensions.

48. Dans le territoire de Djugu, où des violences intercommunautaires ont éclaté en décembre 2017, 13 unités de combat ont été déployées pour assurer la protection des civils et épauler les sections civiles. Il convient de noter que les pertes civiles ont reculé de 60 % entre mars et avril, période à laquelle la Mission a resserré ses liens de coopération avec les différentes collectivités et autorités et déployé des unités de combat dans trois zones sensibles. En mai 2018, la Mission a appuyé une campagne de sensibilisation menée dans 67 localités par 10 chefs traditionnels du territoire, secondés par des animateurs de mouvements de jeunes, en vue de renouer les liens brisés entre les collectivités.

49. Le déploiement des unités de combat à Salamabila, dans la province du Maniema, est un exemple de projection de la Mission dans une zone où elle n'avait pas de présence auparavant. La force et une équipe civile ont été déployées entre la fin mai et la mi-juin 2018 à la suite d'une attaque conjointe des Maï-Maï Malaika et des Maï-Maï Yakutumba sur un site minier, laquelle a provoqué des déplacements massifs de population. La présence de la force a fait retomber les tensions et les composantes civiles ont pu mettre sur pied des structures locales d'alerte rapide et de protection.

50. Au vu des menaces et des violences persistantes subies par les civils et en appui au principe de la « protection par la projection », le Bureau des affaires civiles a mis l'accent sur la participation et l'autonomisation des collectivités et sur l'alerte rapide,

notamment dans les zones où des bases ont fermé. En outre, des mesures ont été prises pour renforcer les capacités des comités locaux de protection et de sécurité afin d'améliorer la résilience et la gouvernance locale de la sécurité, une attention particulière étant accordée à la promotion de la participation effective des femmes aux mécanismes locaux de protection et à leur implication dans la prévention et l'atténuation des violences électorales.

Démobilisation, désarmement et réintégration des ex-combattants

51. Le nombre de combattants, étrangers ou nationaux, qui se sont rendus volontairement a diminué. Certains groupes étrangers, et notamment les Forces démocratiques alliées (ADF), sont devenus hostiles aux forces armées congolaises et aux forces de la MONUSCO et ont parfois attaqué directement de front des bataillons d'infanterie des FARDC et de la MONUSCO. Pendant l'exercice considéré, les combattants se sont gardés de se rendre aux centres de démobilisation gérés par le Gouvernement dans la partie occidentale de la République démocratique du Congo, choisissant des initiatives de démobilisation locales et flexibles proposées dans la partie orientale du pays. Les combattants ont préféré se démobiliser eux-mêmes et ne pas s'éloigner de leurs familles. Le Gouvernement a cessé de proposer aux combattants qui se rendaient de choisir entre la démobilisation et l'intégration dans l'armée. La Section du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réintégration et de la réinstallation de la MONUSCO a distribué 400 000 brochures multilingues encourageant les ex-combattants à participer au programme de démobilisation du Gouvernement. En outre, la MONUSCO a ouvert deux lignes téléphoniques gratuites, ce qui a facilité la reddition des ex-combattants étrangers et nationaux, y compris des enfants soldats.

52. La Mission a mis sur pied des initiatives de lutte contre la violence de proximité en vue de réduire le risque que les jeunes ne rejoignent des groupes armés et des bandes criminelles. Ces initiatives prévoyaient de saisir des armes et de permettre la démobilisation de membres de groupes armés grâce au programme national de démobilisation, de désarmement et de réintégration. Elles prévoyaient en outre de créer des projets à court et à moyen termes profitant aux femmes, aux jeunes vulnérables et aux ex-combattants dans les zones dont il a été déterminé qu'elles étaient prioritaires en matière d'assistance d'urgence. On peut citer, parmi les projets de lutte contre la violence de proximité : un programme dans le cadre duquel des ex-combattants et des jeunes exposés à des risques étaient choisis pour contribuer à la construction d'un stade dans l'Ituri, où ils ont acquis des compétences telles que la menuiserie ou la maçonnerie ; un projet sur le territoire de Masisi axé sur l'agriculture et la formation professionnelle à l'intention des ex-combattants, lequel a donné naissance à une coopérative et permis de convaincre d'autres combattants de quitter les groupes armés et de s'associer à cette nouvelle entreprise civile ; des projets relatifs à des infrastructures, notamment des projets de remise en état de routes et de restauration de ponts, lesquels ont facilité l'accès à certaines zones, y compris pour les forces de sécurité, et, partant, amélioré les conditions de sécurité dans ces zones.

Progrès accomplis dans la lutte contre l'impunité

53. La MONUSCO a continué de fournir un appui technique et logistique aux autorités judiciaires militaires dans l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Kasaï, le Tanganyika et le Haut-Katanga en ce qui concerne les enquêtes et poursuites pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et d'autres crimes graves. Plusieurs affaires prioritaires ont été examinées pendant l'exercice considéré, y compris les affaires « Kavumu » et « Marocain ». En ce qui concerne les atrocités commises sur le territoire de Djugu, les séances de travail organisées par la MONUSCO sur les enquêtes judiciaires ont abouti à l'ouverture des premières enquêtes menées

conjointement par les autorités judiciaires civiles et militaires. Dans la région du Kasaï, on a recensé 15 affaires prioritaires en lien avec l'insurrection de Kamuina Nsapu et un appui a été fourni à l'enquête sur les exactions commises par Nduma défense du Congo – Rénové sur le territoire de Masisi.

54. La MONUSCO a également contribué au renforcement de l'appareil de justice pénale en dispensant des cours de formation à des acteurs de la police judiciaire et de la justice ; en appuyant l'inspection des lieux de détention par le parquet, démarche qui a abouti à la remise en liberté de 1 046 détenus et à la régularisation des dossiers de 1 418 autres ; en tenant 83 audiences foraines dans des zones reculées pour donner à leurs habitants un accès à la justice. Ainsi, 148 personnes ont été jugées, dont 123 ont été reconnues coupables et 25 acquittées. Sur les 40 accusés qui ont été poursuivis pour des faits de violence sexuelle, 34 ont été reconnus coupables.

55. Les activités de la Mission en matière de lutte contre l'impunité ont été facilitées par les enquêtes de police et les travaux de surveillance visant à aider les institutions congolaises à lutter contre la criminalité. La MONUSCO a en outre fourni un appui technique et logistique à la Police nationale congolaise et aux autorités judiciaires du pays aux niveaux central et provincial, au moyen d'activités menées dans des locaux communs et de stages sur la police judiciaire, les infractions financières, la lutte contre la cybercriminalité, la lutte contre la violence sexuelle et la criminalistique. La police des Nations Unies a mis sur pied neuf équipes spéciales d'enquête ad hoc à l'appui des autorités congolaises afin de faciliter les enquêtes sur les crimes et les atteintes commis. La Mission a aussi appuyé l'Inspection générale de la Police nationale civile en organisant des stages et en apportant des conseils et un soutien logistique à son personnel et au centre d'appels, grâce auquel la population peut signaler les violations commises par le personnel de police.

Protection de l'enfance

56. Pendant l'exercice considéré, 3 844 violations graves des droits de l'enfant ont été recensées, dont 72 % concernaient des cas de recrutement et d'utilisation d'enfants. Le 5 octobre 2017, fruit de cinq ans d'étroite collaboration entre la MONUSCO et le Gouvernement par l'intermédiaire d'un groupe de travail technique conjoint sur le sort des enfants en temps de conflit armé, les FARDC ont été radiées de la liste des parties à un conflit qui recrutent et utilisent des enfants, annexée au rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés. Le groupe de travail a continué de se réunir tous les mois en vue de la radiation de ces forces de la liste relative aux violences sexuelles liées aux conflits commises sur des enfants et s'assurer que l'absence d'enfants dans les rangs des FARDC soit contrôlée. Le groupe de travail a aussi aidé la MONUSCO à négocier la libération des enfants auprès des groupes armés.

57. La Mission a aidé le système de justice militaire à préparer les procès de 12 personnes des FARDC et de groupes armés ayant recruté des enfants. Pour ce faire, elle a mené des missions d'enquête, organisé des stages de formation conjointes et fourni des conseils techniques. Dans la région du Kasaï, la crise s'est poursuivie pendant toute l'année 2017, et des centaines d'enfants ont été recrutés par les milices Kamuina Nsapu et Tchokwe-Pende (également connue sous le nom de « Bana Mura ») et séparés de leur famille. Il est extrêmement préoccupant qu'au moins 122 enfants et une trentaine de femmes soient toujours retenus en otage par des éléments appartenant à Bana Mura après l'incursion de ces derniers dans des villages lulua et luba en mai 2017. Malgré les nombreuses activités de sensibilisation menées par la MONUSCO auprès des autorités locales et nationales, du dirigeant de Bana Mura et des chefs traditionnels dans la zone du territoire de Kamonia, dans la province du Kasaï, où l'on pense que les otages sont retenus, ces derniers n'ont pas été relâchés.

Violences sexuelles

58. La Mission a aidé la Police nationale congolaise à élaborer le premier plan d'action national contre les violences sexuelles. La MONUSCO a appuyé sur les plans technique et financier une retraite organisée par la Police nationale congolaise, laquelle a remanié un plan d'action contre les violences sexuelles et l'a adopté. Le plan doit cependant toujours être validé par le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur et de la sécurité. Les réunions de sensibilisation de haut niveau organisées par la Conseillère principale pour la protection des femmes et les autorités congolaises se sont poursuivies aux fins de l'application du plan d'action des FARDC de lutte contre les violences sexuelles. Entre juillet et décembre 2017, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a organisé sept stages à l'intention de 197 magistrats civils et militaires sur le rôle et les meilleures pratiques des autorités judiciaires en matière de protection des victimes et des témoins de crimes internationaux, en particulier les violences sexuelles. Ces séances ont eu lieu dans les provinces du Sud-Kivu, du Nord-Kivu, du Tanganyika, de la Tshopo et de l'Ituri. En outre, cinq stages sur les violences sexuelles liées aux conflits ont été organisés à l'intention de 133 commandants et officiers de la sécurité des FARDC, dont 11 femmes. Dans le cadre de l'exécution du plan d'action des FARDC, 66 commandants ont signé des actes d'engagement contre les violences sexuelles. En 2017, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a aidé 547 victimes de violences sexuelles (dont 2 garçons) dans l'est de la République démocratique du Congo par l'intermédiaire d'antennes de conseils juridiques. En tout, 16 698 personnes, dont 8 949 femmes, ont été sensibilisées à la question par la voie de séances de sensibilisation ciblées ou publiques. Au total, 22 victimes de violences sexuelles ont également été aidées par un groupe d'avocats à accéder à la justice et à obtenir réparation.

Réalisation escomptée 2.1 : Renforcement de la sécurité et amélioration de la protection des civils dans les zones touchées par le conflit

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
2.1.1 Diminution du nombre total de déplacés (2015/16 : 1,6 million ; 2016/17 : 1,5 million ; 2017/18 : 1,2 million)	Entre juillet et décembre 2017, 995 024 personnes supplémentaires ont été déplacées en raison de l'insécurité et des tensions interethniques dans les provinces du Kasaï et de l'est. Au 31 décembre 2017, la République démocratique du Congo était le pays d'Afrique comptant la plus importante population de déplacés, avec plus de 4,49 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, dont 2,7 millions d'enfants. Le taux de déplacement a considérablement augmenté, puisque plus de 2 millions de personnes ont été déplacées pendant la seule année 2017.

2.1.2 Hausse du pourcentage de Congolais ayant confiance dans la capacité des forces de sécurité de l'État de protéger sa population (2015/16 : 51 % ; 2016/17 : 53 % ; 2017/18 : 55 %)	Il ressort d'un sondage réalisé en décembre 2017 dans les provinces orientales que 46% des personnes interrogées ont confiance dans la capacité des forces de sécurité de l'État de protéger la population. Environ 22 % de la population considère les forces armées nationales comme les principales responsables de la sécurité et 20 % considère que cette tâche a été assumée par la Police nationale congolaise. Environ 9 % de la population a déclaré que la police nationale contribuait à la protection des civils alors que pour 13 %, ce rôle avait été joué par les forces armées nationales. Enfin, 54 % de la population a déclaré avoir confiance dans les forces armées pour protéger les civils contre les groupes armés, tandis que 32 % fait confiance à la police nationale.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre*	*Observations*
68 bases opérationnelles maintenues en moyenne, qu'elles soient temporaires ou de compagnie (y compris aux sites de la brigade d'intervention de la force) et 120 patrouilles quotidiennes réalisées par les soldats à des fins d'appréciation de la situation, de dissuasion et de protection	54	Bases de compagnie fixes et 5 bases opérationnelles temporaires étaient maintenues en juin 2018. Ce nombre, inférieur aux prévisions, s'explique par une mobilité accrue de la force et la mise en place des bataillons à déploiement rapide.
	246	Patrouilles quotidiennes ont été effectuées, en moyenne (131 patrouilles de jour et 115 de nuit), dans les zones touchées par un conflit pour signaler la présence de la Mission et décourager les activités des groupes armés afin de créer un environnement protecteur. Le nombre de patrouilles, supérieur aux prévisions, est dû aux activités des groupes armés.
32 120 patrouilles mixtes (88 patrouilles, 365 jours par an, effectuées par un total de 1 280 agents de police) et suivi et encadrement quotidiens de la Police nationale congolaise grâce au partage de locaux, qui permet de fournir aux forces de l'ordre des conseils et un appui en matière de lutte contre l'insécurité dans 11 secteurs urbains	33 777	Patrouilles mixtes (93 patrouilles en moyenne, 365 jours par an, effectuées par 1 280 agents de police) ont été réalisées. Le nombre de patrouilles est supérieur aux prévisions, la Mission ayant commencé à patrouiller dans le territoire de Dungu en septembre 2017 et les projets de patrouille d'unités de police constituées ayant été remaniés au vu de l'aggravation de l'insécurité dans les secteurs urbains. Des activités de suivi et d'encadrement grâce au partage de locaux ont eu lieu quotidiennement.
30 estimations complètes des risques et 1 100 contrôles effectués à la demande des unités et des officiers et à l'appui des services de défense et de sécurité congolais, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme	105	Estimations complètes des risques ont été réalisées.
	1 692	Contrôles d'unités et d'officiers ont eu lieu conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. 4 stages sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme ont été organisés à l'intention de 115 conseillers juridiques des forces armées (dont 7 femmes). Le nombre de demandes d'estimations des risques et de contrôles, supérieur aux prévisions, s'explique par le renforcement de l'appui apporté par la police des Nations Unies à la Police nationale congolaise. L'augmentation du nombre de demandes de contrôle

	résulte des campagnes de sensibilisation et des cours de formation que la Mission a réalisés sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme
350 missions de suivi sur le terrain et 55 missions d'enquête visant à collecter des informations sur les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits commises dans les zones touchées par les conflits armés et à faire rapport à ce sujet	930 Missions de suivi ont eu lieu. 63 Missions d'enquête ont été menées, y compris dans des prisons et des lieux de détention. Le nombre de missions a été plus élevé que prévu en raison de l'augmentation du nombre d'atteintes au droit de l'homme dans le cadre des élections et de l'intensification des activités menées par des groupes armés. Les missions de suivi et d'enquête ont permis de publier des rapports mensuels exhaustifs sur la situation des droits de l'homme et notamment un rapport public sur l'emploi excessif de la force.
42 équipes mixtes de protection et 270 missions d'évaluation conjointe visant à évaluer les menaces au niveau local et à prendre des mesures de protection dans les zones à risque de l'est du pays	42 Missions de protection ont eu lieu avant et pendant les audiences foraines, ainsi que 2 missions d'établissement des faits, 1 mission d'évaluation militaire, 1 mission de vérification conjointe et 1 mission d'information conjointe. Ces missions de protection ont abouti à l'introduction de mécanismes de protection à toutes les étapes de la procédure judiciaire et à la contribution des acteurs judiciaires (magistrats civils et militaires, commandement militaire des FARDC, juristes et organisations non gouvernementales) à la protection des victimes et des témoins. On a en outre observé une augmentation notable de la participation effective et efficace des victimes et des témoins à la procédure judiciaire, ce qui a permis de traduire en justice les auteurs des faits. Le nombre de missions a été plus élevé que prévu en raison de l'aggravation de l'insécurité dans de nombreuses zones. 161 Missions d'évaluation conjointes ont été déployées en vue de renforcer les mesures visant à prévenir et à résoudre les problèmes de protection récurrents et de renforcer la résilience des populations dans les zones à risque de l'est de la République démocratique du Congo et dans la région du Kasaï. Il y a notamment eu des missions à Kioko (Tanganyika) qui, conjuguées aux barazas, ont contribué au succès des activités locales de règlement des conflits dans le cadre des affrontements entre Twa et Bantous ; des missions déployées dans le cadre de la fermeture de bases ; et des missions menées conjointement au déploiement d'unités de combat afin de faire face à des menaces. Le nombre de missions d'évaluation conjointes est inférieur aux prévisions en raison de l'instabilité de l'environnement, qui a fait que le déploiement d'unités dans certaines zones a dû être appuyé par la force.

30 séances de travail avec les comités locaux de protection, auxquelles participent des dirigeantes, tenues dans les zones reconnues sensibles, et consacrées à l'évaluation des menaces, au renforcement des systèmes d'alerte rapide et aux plans de protection des populations locales afin de les rendre plus résilientes (dont 15 séances préparées et organisées en collaboration avec des conseillers pour la problématique femmes-hommes)	74	Séances de renforcement des capacités ont bénéficié d'un appui en vue de renforcer la participation des mécanismes de protection des collectivités locales à l'évaluation des menaces, à la mise en œuvre des outils et aux plans de protection visant à contribuer à la création d'un environnement protecteur pour les civils touchés par un conflit. Jusqu'à 3 760 membres de la protection des collectivités locales et acteurs de la société civile, dont 1 057 femmes, ont bénéficié de ces sessions, dont certaines ont abouti à des plans de protection locaux et à des mesures d'atténuation des menaces. Au total, 17 séances de travail ont été organisées avec des conseillers pour les questions de genre, une attention particulière ayant été accordée aux préoccupations et aux besoins des femmes et des filles en matière de protection et au renforcement de leur rôle d'acteurs de la consolidation de la paix. Le nombre de séances plus élevé que prévu est imputable à l'intensification des efforts consacrés aux comités locaux de protection dans les zones concernées par la fermeture des bases de la MONUSCO.
12 rapports de synthèse sur les tendances relatives à la transmission d'alertes rapides concernant les menaces qui pèsent sur les civils et les mesures permettant d'y faire face	4	Rapports de synthèse trimestriels relatifs à la transmission d'alertes rapides concernant les menaces et les mesures permettant d'y faire face ont été publiés et 52 rapports hebdomadaires ont été établis au sujet des alertes lancées par les acteurs et les collectivités locaux des provinces orientales et du Kasaï-Central et des troubles signalés par ceux-ci à des fins de transmission d'alertes rapides. Les rapports hebdomadaires contenaient des renseignements sur la perception de la situation et les réactions rapides tandis que le rapport trimestriel donnait un meilleur aperçu des tendances que les rapports mensuels.
Séances de travail mensuelles avec la Conseillère spéciale du Président sur la prévention du recrutement des enfants et de la violence sexuelle afin d'évaluer l'effet des initiatives nationales visant à prévenir ce recrutement, à lutter contre l'impunité et à répondre aux besoins des enfants séparés et des rescapés de violences sexuelles et sexistes	Oui	Des séances de travail mensuelles ont eu lieu avec la Conseillère du Président sur la prévention du recrutement des enfants et de la violence sexuelle et la Conseillère principale de la MONUSCO pour la protection des femmes. Cet échange de haut niveau, auquel ont participé plusieurs partenaires internationaux, a débouché sur l'élaboration du premier plan d'action national contre la violence sexuelle à l'intention de la Police nationale congolaise. Les sessions ont également abouti à l'examen du plan d'action du groupe de travail technique conjoint sur le sort des enfants en temps de conflit armé après la radiation des FARDC de la liste des parties qui recrutent des enfants.
600 agents de la Police nationale congolaise formés, habilités à dispenser des formations en maintien de l'ordre et maîtrisant les	466	Agents de la Police nationale congolaise ont été formés. Leur nombre a été moins important que prévu faute de temps à consacrer à la formation.

techniques et les méthodes pédagogiques efficaces adaptées aux futures séances de formation des adultes et à la formation des formateurs		
10 initiatives de dialogue structuré gérées au niveau local et 30 consultations organisées pour apaiser les tensions et les conflits intercommunautaires afin de favoriser la cohésion sociale et la cohabitation pacifique dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri, du Uélé et du Tanganyika	14	Initiatives de dialogue structuré ont été menées. 27 Consultations ont eu lieu dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri, du Haut-Uélé et du Tanganyika pour aider les populations, ainsi que les acteurs locaux et provinciaux, à régler les conflits dans le cadre de processus consultatifs. L'accent a été mis sur les différends qui menaçaient de déstabiliser les zones prioritaires. Ces initiatives de dialogue ont contribué à améliorer les relations sociales et à réduire tensions et violences dans les zones clés, ce qui s'est parfois traduit par la conclusion d'accords politiques entre des populations divisées. Dans la zone de Kanyobagonga (Nord-Kivu), elles visaient à remédier au conflit entre Nande et Hutu ; à Minembwe (Sud-Kivu), elles ont eu lieu à la suite de la crise de Bijombo entre Banyamulenges et Fuliro/Bembe ; à Djugu (Ituri), elles avaient pour objectif de faire face au conflit entre Hima et Lendu ; dans le Tanganyika elles visaient à atténuer les violences entre Bantous et Twa.
Prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes dans au moins 4 modules de formation et de renforcement des capacités, notamment la formation des formateurs destinée aux FARDC et à la Police nationale congolaise, de façon à ce que les droits des femmes et des filles soient mieux respectés et que les mesures qui s'imposent soient prises pour les protéger	4	Stages de formation de formateurs ont eu lieu à Goma, à Bukavu, à Bunia et à Kinshasa sur la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes, l'intégration de cette problématique dans les activités de police de proximité et la création de postes de responsable de la coordination des questions d'égalité des sexes. En tout, 620 agents ont été pris en charge, 245 ont été formés et 48 responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes ont été désignés dans les bureaux de police à Kinshasa et dans d'autres régions.
Campagnes d'information multimédias et programmes de sensibilisation à l'appui du mandat de la Mission, promouvant notamment les initiatives de protection des civils par les moyens suivants : a) diffusion d'émissions par Radio Okapi 24 heures sur 24 grâce à 41 émetteurs FM et à son site Web ; b) production des vidéos hebdomadaires de la MONUSCO, diffusées sur 22 chaînes de télévision locales ; c) production et publication du magazine mensuel Échos de la MONUSCO ; d) exploitation et gestion du site Web de la Mission, enrichi quotidiennement par des articles, des récits et des photographies provenant de l'ensemble de la République démocratique du Congo afin d'expliquer en quoi consiste ce mandat ;	Oui	Des campagnes d'information multimédias et des programmes de sensibilisation ont été menés à l'appui du mandat de la Mission, et notamment des initiatives de protection des civils, par les moyens suivants : a) Diffusion d'émissions par Radio Okapi 24 heures sur 24 grâce à 42 émetteurs FM, dont un émetteur supplémentaire situé à Bukavu. D'après le dernier sondage effectué par Radio France International, Radio Okapi compte environ 24 millions d'auditeurs par semaine et ses services de diffusion en continu en direct, disponibles à l'adresse www.radiookapi.net, sont utilisés en moyenne 1 820 462 fois par mois. En outre, au 30 juin 2018, Radio Okapi avait 1 040 058 fans sur sa page Facebook et son compte Twitter était suivi par 446 958 personnes ; b) Production de 30 éditions des vidéos hebdomadaires de la MONUSCO intitulées « ONU

e) diffusion d'informations sur les réseaux sociaux, notamment Twitter, Facebook et Flickr	Hebdo », puis diffusion sur plus de 15 chaînes de télévision locales et partage sur YouTube et Facebook. La réduction du nombre de stations diffusant ce contenu est due à la fermeture de certaines d'entre elles en conséquence d'une mauvaise prestation de services. Au total, 60 vidéos destinées aux réseaux sociaux et donnant à voir diverses activités de la Mission ont été produites puis diffusées sur le site Web et les pages de réseaux sociaux de la MONUSCO ; c) Publication de 7 numéros du magazine Échos de la MONUSCO tirés à 25 000 exemplaires chacun et de 5 numéros tirés à 15 000 exemplaires chacun, produits et distribués à travers la Mission. En outre, chaque numéro a été mis en ligne sur le site Web de la MONUSCO. La Mission a également produit et distribué un numéro spécial de « MONUSCO briefing: United Nations police » (30 000 exemplaires) ; la brochure « MONUSCO en action » (6 000 exemplaires) ; un dépliant sur le nouveau mandat de la Mission, en français et en anglais (30 000 exemplaires) ; d) et e) Exploitation et gestion du site Web et des réseaux sociaux de la Mission : mise en ligne de 657 articles (dont 521 en français et 136 en anglais) sur le site Web ; mise en ligne de 966 photos (dont 365 « photos du jour » et 601 photos couvrant diverses manifestations, telles que la Journée internationale des Volontaires, la Journée des droits de l'homme, la Journée des Nations Unies, la cérémonie d'investiture de la Chef de la Mission ou des photos relatives au Service de la lutte antimines, à la crise Ebola et aux élections). Au cours de l'exercice considéré, le site Web de la MONUSCO a été visité 12 088 fois par 10 208 visiteurs. En outre, au 30 juin 2018, la MONUSCO avait 982 847 fans sur sa page Facebook et son compte Twitter était suivi par 267 575 personnes.

Réalisation escomptée 2.2 : Réduction de la menace que représentent les groupes armés

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
2.2.1 Réduction du nombre de signalements de troubles mettant en cause des groupes armés congolais et étrangers (2015/16 : 450 ; 2016/17 : 350 ; 2017/18 : 300)	3 723 troubles ont été signalés en tout (y compris des homicides, des enlèvements de personnes, des pillages et des viols), dont 755 mettant en cause des groupes armés étrangers, y compris 211 cas d'affrontements avec les FARDC ou la Police nationale congolaise. Le nombre de troubles plus élevé que prévu est lié à une aggravation de l'insécurité causée par la présence de plus de 120 groupes armés.
2.2.2 Réduction du nombre de groupes armés étrangers opérant sur le territoire congolais (2015/16 : 4 ; 2016/17 : 4 ; 2017/18 : 3)	5 groupes armés étrangers opéraient sur le territoire congolais. Le nombre de groupes est plus élevé que prévu en raison de scissions au sein de groupes armés qui ont donné naissance à de nouvelles factions. En particulier, l'intensification de la pression

	exercée par l'armée congolaise a mené à la neutralisation des dirigeants de certains groupes armés. Néanmoins, dans certains cas, les rivalités de pouvoir internes qui ont suivi ont mené à des divisions au sein des groupes.
2.2.3 Augmentation du nombre de plans d'opérations conjoints élaborés par la MONUSCO et le Gouvernement afin de neutraliser les groupes armés (2015/16 : 1 ; 2016/17 : 2 ; 2017/18 : 3)	2 plans d'opérations ont été élaborés par la MONUSCO et le Gouvernement afin de faire face aux menaces émanant des ADF et de la FRPI. Leur nombre est inférieur aux prévisions en raison de la réorganisation des priorités opérationnelles.
2.2.4 Augmentation du nombre total d'ex-combattants congolais désarmés qui ont été démobilisés (2015/16 : 124 519 ; 2016/17 : 129 128 ; 2017/18 : 130 128)	Au cours de l'exercice 2017/18, 711 combattants ont été désarmés et démobilisés, portant leur total à 125 675. Le nombre de ces combattants est moins élevé que prévu compte tenu de l'absence de directives claires quant aux combattants qui pourraient faire partie du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, du manque d'attrait des programmes de réintégration offerts aux anciens combattants et de la réticence croissante de ces combattants à se rendre aux camps de Kamina et de Kitona.
2.2.5 Augmentation du nombre total d'ex-combattants étrangers et de personnes à leur charge qui ont été rapatriés (2015/16 : 31 609 ; 2016/17 : 38 201 ; 2017/18 : 39 201)	Au cours de l'exercice 2017/18, 911 combattants étrangers et personnes à leur charge ont été rapatriés, portant le total à 33 563. Ce nombre inférieur aux prévisions s'explique par le fait que les violences se sont aggravées dans la zone d'opérations, que les FARDC n'ont aucun contrôle militaire sur certaines zones, ce qui a rendu impossible d'exercer les pressions nécessaires pour pousser les combattants à se rendre, et qu'au vu des élections prochaines, certains dirigeants politiques considèrent qu'une guerre civile est possible, ce qui les a conduits à essayer de sceller des alliances avec des groupes armés, notamment des groupes armés étrangers, afin de s'assurer influence et pouvoir.
2.2.6 Augmentation du nombre total d'enfants associés à des groupes armés qui ont été libérés (2015/16 : 49 437 ; 2016/17 : 50 187 ; 2017/18 : 51 187)	Objectif atteint. Au cours de l'exercice 2017/18, 2 765 enfants, dont 327 filles, ont été retirés aux groupes armés avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres partenaires, portant le nombre total d'enfants associés à des groupes armés qui ont été libérés à 54 457. Davantage d'enfants ont été libérés du fait de la crise dans les provinces du Kasaï, qui a conduit au recrutement puis à la libération de 696 enfants, et de négociations fructueuses avec les groupes armés dans l'est du pays pour la libération des enfants.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre*	*Observations*
68 opérations conjointes ou unilatérales planifiées et menées par 17 bataillons d'infanterie de la force pour neutraliser les groupes armés afin de dissiper la menace de violence pesant sur les civils et de bloquer les tentatives de saper l'autorité de l'État au niveau local	138	Opérations conjointes, y compris des missions et des patrouilles de longue distance, ont été menées pour réduire les menaces de violences que les groupes armés font peser sur les civils. Le nombre d'opérations, plus élevé que prévu, est l'expression de l'intensification des menaces auxquelles font face les civils et d'une démarche plus volontariste en matière de dialogue avec les ADF au Nord-Kivu.

35 interventions ponctuelles de neutralisation des explosifs et munitions placés lors d'opérations contre les groupes armés afin d'éliminer tout risque lié aux explosifs	284	Interventions ponctuelles de neutralisation des explosifs ont eu lieu. Le Service de la lutte antimines du Département des opérations de maintien de la paix a mené des activités de gestion des risques liés aux explosifs avant, pendant et après les opérations militaires de la MONUSCO. Par ailleurs, il a fourni son appui aux activités de gestion des risques liés aux explosifs des institutions nationales de défense et de sécurité. Le nombre d'interventions ponctuelles a été plus élevé que prévu en raison de la mise en place d'une troisième équipe et d'une augmentation des demandes émanant de la population du fait de l'action de sensibilisation menée par la Mission et les autorités nationales.
50 opérations conjointes ou unilatérales d'au moins 1 semaine menées par des effectifs équivalents à une compagnie (environ 150 soldats) pour protéger les civils et mettre fin aux activités des groupes armés	44	Opérations d'au moins 1 semaine ont été menées par des effectifs équivalents à une compagnie dans des zones où les civils sont de plus en plus menacés. Ce nombre est inférieur aux prévisions, car les modalités des opérations ont changé en faveur de déploiements plus brefs et faisant participer moins de soldats.
Apport d'un soutien dans les domaines du renseignement, de la reconnaissance, des tirs indirects et de la logistique à 4 opérations dirigées par les FARDC, dans le respect le plus strict de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme	15	Interventions ont été réalisées par le système de drones en appui des opérations menées par les FARDC contre les ADF dans l'est du territoire de Beni (à Mayangose) pour localiser et inspecter les camps des ADF et évaluer les forces et les défenses de l'ennemi. Cet appui a été apporté, car les ADF avaient attaqué des civils dans le secteur. L'appui logistique a été apporté à 21 446 éléments des FARDC dans les zones touchées par un conflit armé. Les interventions se sont déroulées dans le plus strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.
3 500 heures de renseignement militaire et civil, de surveillance et d'acquisition d'objectif effectuées par le système de drones	841,4	Heures de vol ont été effectuées à l'aide de drones pendant 267 missions. Le nombre d'heures inférieur aux prévisions tient au retard pris dans l'acquisition du nouveau système de drones, à des intempéries et à des problèmes techniques.
36 missions dans les provinces de l'est et consultations mensuelles avec les acteurs régionaux, nationaux et provinciaux menées en faveur de la création, de la mise en œuvre et du suivi et de l'évaluation de mécanismes conjoints et stratégies politiques sur mesure élaborés pour bloquer le soutien dont bénéficient les groupes armés étrangers et congolais et pour neutraliser ceux-ci, à l'appui des activités militaires et volontaires de désarmement et de neutralisation	57	Missions ont été effectuées dans les provinces de l'est pour évaluer les activités des groupes armés et éclairer l'élaboration de stratégies sur mesure de neutralisation des groupes armés dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, du Maniema, du Tanganyika et de l'Ituri. Plusieurs réunions ont eu lieu avec le Ministre de l'intérieur et le Ministre du plan, et des réunions techniques ont été organisées avec des fonctionnaires sur l'élaboration d'un plan de démobilisation de la FRPI. Des réunions ont eu lieu avec le Ministre de la défense et des fonctionnaires au sujet du rapatriement des combattants étrangers, en l'occurrence le retour des combattants des FDLR au Rwanda et des combattants de l'ex-M23 en République démocratique du Congo. Les acteurs régionaux ont été régulièrement

		invités à chercher des stratégies politiques destinées à mettre un terme à l'appui apporté aux groupes armés étrangers et à rapatrier des combattants étrangers. En ce qui concerne les acteurs provinciaux, les chefs des bureaux de la MONUSCO dans les provinces de l'est concernées ont continué de s'entretenir régulièrement avec leurs homologues nationaux (gouverneurs et forces de sécurité provinciales) pour bloquer le soutien dont bénéficient les groupes armés et les neutraliser. Le nombre de missions supérieur aux prévisions s'explique par l'aggravation de l'insécurité et la nécessité de disposer d'informations sur les activités des groupes armés afin d'éclairer l'élaboration de stratégies adaptées.
6 missions menées à l'appui du Mécanisme conjoint de vérification élargi pour renforcer la sécurité aux frontières	7	Missions ont été menées pour renforcer la sécurité aux frontières. Le résultat est supérieur aux prévisions en raison de l'aggravation de l'insécurité dans les secteurs nord, centre et sud, dont participe l'augmentation du nombre de troubles transfrontières.
Surveillance de l'application de l'embargo sur les armes et des activités transfrontières au moyen de missions d'enquête, de la collecte de données et de l'analyse technique mensuelle des armes, des munitions et du matériel connexe saisis ou récupérés par les FARDC ou la MONUSCO	Oui	La MONUSCO a examiné et surveillé les flux d'armes et les armes détenues par les groupes armés. Ses conclusions ont ensuite été communiquées au Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo afin qu'il y soit donné suite comme il se doit. La cellule de la MONUSCO chargée des activités liées à l'embargo sur les armes a dispensé une formation sur l'enregistrement technique adéquat des caractéristiques d'identification des armes, munitions et matériels connexes aux membres des contingents, aux observateurs militaires, à la police des Nations Unies et au personnel participant à la récupération des armes aux mains des groupes armés.
Élaboration d'un manuel d'identification et de signalement des armes et des munitions	Oui	Un manuel d'identification et de signalement des armes et des munitions a été élaboré.
12 missions et des rapports trimestriels sur l'implication des groupes armés et du crime organisé dans l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles, à partir desquels seront élaborées les stratégies sur mesure de neutralisation des groupes armés et de démantèlement des réseaux criminels et de protection complète des civils, fondées notamment sur l'alerte rapide	6	Missions ont été menées pour évaluer l'implication des groupes armés dans des activités criminelles, dont 5 missions liées à l'extraction d'or (au Sud-Kivu, au Maniema, dans le territoire de Lubero et dans l'Ituri) et 1 mission liée au commerce illicite de charbon (dans le Nord-Kivu). 3 rapports bimensuels et 8 rapports thématiques ont été produits pour éclairer la prise de décisions et l'élaboration des stratégies sur mesure de neutralisation des groupes armés. Les rapports ont éclairé l'élaboration de plans d'actions et de projets de stabilisation et de lutte contre la violence de proximité. Le nombre de missions est inférieur aux prévisions en raison des mauvaises conditions de sécurité sur certains sites.
Campagnes de sensibilisation multimédia sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration visant à encourager les	279	Entretiens ont eu lieu, dont 1 sur Radio Okapi, avec des ex-combattants congolais et étrangers, des bénéficiaires de programmes de lutte contre la

redditions notamment : a) 500 entretiens avec des ex-combattants des provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Haut-Uélé, de l'Ituri et du Tanganyika, notamment sur la problématique femmes-hommes ; b) 12 entretiens sur Radio Okapi ; c) 1 000 émissions sur le programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration, et de réinstallation ou de rapatriement diffusées grâce à des appareils radio mobiles dans les régions où les FDLR, les ADF et la LRA sont présents ; d) distribution de 1 million de dépliants ou prospectus avec photos en lingala, en français, en acholi et (ou) en kinyarwanda ; e) 60 missions visant à faire connaître le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et de réinstallation ou de rapatriement aux groupes armés nationaux		violence de proximité, des responsables locaux, des autorités locales et d'autres partenaires. Les entretiens ont ensuite été repris pour divers supports d'information, parmi lesquels des émissions de radio. Le nombre d'entretiens, inférieur aux prévisions, s'explique par les difficultés d'accès à certains ex-combattants en raison de l'insécurité et du mauvais état des routes.
	1 440	Émissions ont été diffusées grâce à des appareils radio mobiles. Le nombre d'émissions est plus important que prévu, car la Mission a redoublé d'efforts en vue d'instaurer un dialogue avec les groupes armés et d'appeler instamment leurs membres à se rendre.
	943 200	Dépliants ont été imprimés et 700 supports d'information audiovisuels ont été distribués dans la zone d'opérations. Le nombre de dépliants distribués est inférieur aux prévisions, car il était difficile d'atteindre les destinataires en raison du mauvais état des routes.
	29	Missions visant à faire connaître le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et de réinstallation ou de rapatriement aux groupes armés nationaux ont été menées. Ce nombre inférieur aux prévisions tient au fait que les ex-combattants ne souhaitaient pas être envoyés aux camps de Kamina et de Kitona. Au lieu de cela, la Mission a diffusé des émissions de radio pour mieux faire connaître le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et mis en place une ligne directe sur ces questions, permettant ainsi aux combattants de recevoir des informations, de témoigner et de manifester leur volonté de se rendre. 5 911 appels ont été reçus.
Offre d'un appui logistique au rapatriement des ex-combattants congolais du M23 qui ont déposé une demande d'amnistie et ont été enregistrés	Non	La MONUSCO s'est employée à encourager le rapatriement des combattants de l'ex-M23 ; néanmoins, un désaccord entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les dirigeants de l'ex-M23 à propos du nombre de combattants a gêné les opérations. La Mission et ses partenaires (le Gouvernement congolais, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le Gouvernement ougandais et la Communauté de développement de l'Afrique australe) ont mené des missions d'information dans les camps de l'ex-M23 en Ouganda et au Rwanda, la Mission fournissant un appui logistique. Étant donné qu'aucun combattant de l'ex-M23 n'a été rapatrié, aucun appui logistique direct n'a été fourni.
12 réunions du Comité de pilotage du programme de désarmement, de	14	Réunions de coordination du Comité de pilotage du programme de désarmement, de démobilisation et de

démobilisation et de réintégration et 6 réunions des commissions régionales visant à coordonner les rapatriements organisés dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et de réinstallation ou de rapatriement	réintégration ont eu lieu. Des réunions ponctuelles supplémentaires ont eu lieu quand des tensions sont apparues dans les camps de Kamina et de Kitona.
	19 Réunions de coordination ont eu lieu avec un représentant de la Commission d'amnistie ougandaise, dont 5 consultations sur les échanges avec la commission rwandaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Le nombre de réunions de coordination a été plus élevé que prévu, car le Gouvernement a pris la décision de fermer tous les camps relevant du programme de désarmement volontaire des FDLR avant fin octobre 2018, ce qui a nécessité une coordination accrue avec les partenaires régionaux.
10 réunions avec les FARDC, l'équipe de pays des Nations Unies et le Comité international de la Croix-Rouge pour suivre et coordonner la libération et le rapatriement des enfants enrôlés dans des groupes armés étrangers	10 Réunions avec les FARDC, l'équipe de pays des Nations Unies et le Comité international de la Croix-Rouge ont eu lieu et ont abouti au rapatriement de 7 enfants ougandais, dont 3 filles, et de 12 garçons sud-soudanais.
10 réunions avec des groupes armés en vue d'élaborer un plan d'action pour la libération des enfants se trouvant dans leurs rangs et d'obtenir de leur part un engagement formel à prévenir les violations graves des droits de l'enfant	6 Réunions ont eu lieu avec des groupes armés et ont débouché sur la signature de deux plans d'action par les Maï-Maï Raïa Mutomboki (faction Ngubito) et les Maï-Maï Kifuafua, la nomination et la formation de 20 responsables et la remise en liberté de 188 enfants se trouvant dans les rangs de la milice Kamuina Nsapu (75), des Maï-Maï Raïa Mutomboki (faction Ngubito) (38) et de la milice Nduma défense du Congo – Rénové (75). Le nombre de réunions a été moins élevé que prévu du fait de l'imprévisibilité des groupes armés, de la difficulté d'accès à ces derniers et des préoccupations liées à la sécurité du personnel de la MONUSCO rencontrant les groupes armés.

Réalisation escomptée 2.3 : Progrès dans la lutte contre l'impunité

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
2.3.1 Augmentation du nombre de condamnations prononcées contre des auteurs de violations graves des droits de l'homme, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, dans le respect des garanties prévues par la loi (2015/16 : 316 ; 2016/17 : 320 ; 2017/18 : 340)	313 personnes ont été traduites en justice et condamnées pour des violations graves des droits de l'homme, des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, dont 148 membres des FARDC, 65 membres de la Police nationale congolaise et 100 membres de groupes armés. Sur ce total, 156 personnes ont été condamnées par les autorités de justice militaire avec l'appui logistique, technique et financier de la Mission. Une amélioration a été notée en ce qui concerne le respect des normes du procès équitable. Les condamnations ont été moins nombreuses que prévu en raison de plusieurs acquittements et du report de certaines audiences au vu des conditions de sécurité dans le Nord-Kivu.

2.3.2 Augmentation du nombre d'enquêtes dûment menées par la Police nationale congolaise, avec le concours de la police des Nations Unies, sur des allégations faisant état d'infractions graves qui auraient été commises dans les zones touchées par le conflit armé (2015/16 : 30 ; 2016/17 : 45 ; 2017/18 : 50)	54 enquêtes sur des allégations faisant état d'infractions graves qui auraient été commises dans toute la République démocratique du Congo ont été dûment menées par la Police nationale congolaise avec le concours de la police des Nations Unies, celle-ci étant intervenue sur demande officielle de la Police nationale congolaise. Le nombre d'enquêtes menées avec le concours de la police des Nations Unies a été supérieur aux prévisions en raison d'un plus grand nombre de demandes d'appui de la Police nationale congolaise.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre*	*Observations*
Fourniture de conseils et d'un appui technique et logistique aux interlocuteurs de la Mission dans les systèmes judiciaires civil et militaire quant aux investigations portant sur des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et d'autres violations graves des droits de l'homme, et offre d'un appui concernant les stratégies d'enquête et de poursuites contre les membres des groupes armés et des milices à neutraliser en priorité, notamment pour violences sexuelles et graves violations des droits de l'enfant, grâce à la mise en place de 10 équipes mixtes d'investigation et de 5 audiences foraines chargées des affaires les plus représentatives	Oui	Un appui technique et logistique a été apporté dans le cadre de 25 investigations portant sur des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des violations graves des droits de l'homme par l'intermédiaire de 7 équipes mixtes d'investigation dans l'Ituri, à Beni, dans le Sud-Kivu, dans le sud du territoire de Lubero, dans le territoire de Beni, à Kisangani, dans la province de la Tshopo, et à Kindu et de 28 audiences foraines dans la province de la Tshopo, à Butembo, à Kavumu (Sud-Kivu), au Kongo-Central, à Bandundu et dans les provinces du Haut-Uélé, de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Haut-Katanga, du Kasaï et du Tanganyika. Le nombre d'équipes mixtes d'investigation, inférieur aux prévisions, tient à la complexité des investigations, qui ont duré plus longtemps et ont nécessité plus de personnel que prévu, et aux conditions de sécurité. Le nombre d'audiences plus élevé que prévu s'explique par l'augmentation des demandes d'appui émanant des autorités judiciaires nationales.
Fourniture d'un appui technique et logistique aux autorités judiciaires dans le cadre de 24 séances de travail afin de faciliter les poursuites contre les auteurs d'infractions graves au droit international grâce à la hiérarchisation des affaires, au renforcement des capacités d'enquête, de poursuite et de jugement des crimes internationaux et à l'échange d'informations avec la Cour pénale internationale	28	Séances de travail ont été tenues avec des autorités judiciaires civiles et militaires à Kisangani, Bunia, Lubumbashi, Kananga et Goma pour examiner des stratégies d'enquêtes sur des crimes et violations graves des droits de l'homme qui constituent des crimes de droit international commis sur le territoire de Djugu (pendant le conflit entre les populations hima et lendu), au Tanganyika (pendant le conflit entre les populations twa et bantoues), dans les provinces du Kasaï et du Lualaba (en ce qui concernait l'insurrection de la milice Kamuina Nsapu) et sur le territoire de Masisi (concernant les infractions qu'aurait commises Nduma défense du Congo – Rénové). De plus, les autorités judiciaires, avec l'appui technique et financier du projet conjoint MONUSCO/PNUD, ont organisé 7 stages au Nord-Kivu, au Sud-Kivu, dans l'ancienne province

		Orientale et l'ancienne province du Katanga et dans la province du Kasaï-Central à l'intention de 238 acteurs judiciaires, dont 39 femmes, sur les enquêtes et les poursuites relatives aux crimes de droit international. Le nombre de stages est plus élevé que prévu en raison de l'augmentation du nombre d'infractions graves.
Offre au Ministère de la justice d'un appui technique dans le cadre de 8 ateliers visant à le faire progresser dans la ratification du traité sur la coopération judiciaire régionale de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la rédaction de lois nationales pertinentes et la création d'un organe central national de coopération judiciaire	Non	Le réseau de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs n'était pas opérationnel pendant l'exercice considéré. Il a tenu sa première réunion en novembre 2017 et les responsables du Gouvernement n'ont pas été désignés avant juin 2018.
Consultations mensuelles avec des hauts représentants du Gouvernement afin de vérifier que, en cas d'allégations d'actes de violences sexuelles liées au conflit devant être signalées dans le cadre des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, des mesures ont été prises pour enquêter sur les faits allégués et traduire en justice les auteurs de ces actes	9	Réunions ont eu lieu, dont 3 avec la Conseillère du Président sur la prévention du recrutement des enfants et de la violence sexuelle et 6 avec des représentants du Ministère de la défense. Ces réunions de sensibilisation ont débouché sur une collaboration avec les autorités visant à préparer le procès du chef de milice Ntabo Ntaberi Sheka, accusé d'être le cerveau derrière les viols d'au moins 387 civils commis en 2010 dans le territoire de Walikale ; la condamnation de Frédéric Batumike, député du Sud-Kivu, et de 11 autres personnes à la réclusion à perpétuité pour l'enlèvement et le viol rituel de 38 enfants, et l'octroi de réparations aux victimes ; la condamnation du colonel Julius Dhenyo Becker à 10 ans de prison pour les crimes de guerre (viols et pillages) commis par des personnes sous son commandement à Musenyi, avec versement d'une indemnisation individuelle aux victimes ; la condamnation, par le tribunal militaire du Sud-Kivu, du lieutenant-colonel Ntumwa, alias « Marocain », à 20 ans de prison pour crimes de guerre et faits d'esclavage sexuel commis en avril 2018. Le nombre de réunions a été moins élevé que prévu en raison de l'absence occasionnelle de la Conseillère du Président.
Consultations mensuelles de haut niveau avec les autorités et le système judiciaire congolais concernant 200 cas de violations signalés dans le cadre de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et pour lesquels aucune mesure disciplinaire ou judiciaire n'a encore été prise	20	Réunions ont eu lieu avec le Procureur général militaire en chef et des membres du Cabinet de la Haute Cour militaire pour examiner les affaires prioritaires et les violations graves des droits de l'homme. On dénombre parmi les avancées notables résultant de ces réunions l'ouverture d'enquêtes judiciaires visant à désigner les auteurs des violations des droits de l'homme et à déterminer les circonstances dans lesquelles ces violations ont été commises ; l'organisation de 13 audiences foraines afin de traduire en justice les auteurs de violations des droits de l'homme ; l'intégration des normes

		internationales relatives aux droits de l'homme aux enquêtes sur les cas se rapportant à des violations des droits de l'homme. Le nombre de réunions plus élevé que prévu tient à la nécessité de se coordonner avec les autorités congolaises quant aux enquêtes et aux poursuites concernant les cas de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits.
Fourniture quotidienne, par des spécialistes de la police judiciaire des Nations Unies détachés dans les unités d'enquête spécialisées de la Police nationale congolaise à Bukavu, à Goma et à Kinshasa de conseils et d'un encadrement concernant les techniques d'investigation sur les infractions graves, notamment le recours à la police scientifique	Oui	Des membres de la police des Nations Unies ont été détachés quotidiennement dans 3 unités d'enquête spécialisées différentes de la Police nationale congolaise à Bukavu, à Goma et à Kinshasa. Des conseils et un encadrement supplémentaires ont été fournis à Bunia, à Uvira, à Beni, à Kalemie, à Lubumbashi et à Kananga.

Composante 3 : stabilisation des zones touchées par le conflit

59. Comme décrit dans les tableaux ci-après, la MONUSCO a poursuivi la mise en œuvre de cinq programmes au titre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation dans des zones de stabilisation prioritaires dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Financés par le Fonds de cohérence pour la stabilisation à hauteur de 40 millions de dollars environ et au moyen de contributions volontaires d'un montant de près de 130 millions de dollars, ces programmes visent à fournir un appui dans les domaines suivants : dialogue démocratique et gouvernance, sécurité et règlement des conflits locaux, gestion des terres, rapatriement, réinsertion et reprise économique, gouvernance locale, problématique femmes-hommes et prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre. Les programmes relevant du pilier Dialogue et gouvernance politique de la Stratégie ont permis de faire valider les plans d'action visant la stabilisation et la transformation des conflits, y compris à Kitchanga, dans la province du Nord-Kivu, où plus de 120 parties prenantes locales, provinciales et nationales du monde politique et du secteur de la sécurité ont participé à la validation du plan d'action pour la transformation des conflits. Aux fins d'une plus grande mobilisation des autorités provinciales et de la consolidation des acquis de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, les autorités provinciales et les membres des conseils de financement du Fonds de cohérence pour la stabilisation des provinces du Sud-Kivu et de l'Ituri ont signé des accords d'action politique stratégique. Un pacte national visant à rétablir l'autorité de l'État et la bonne gouvernance est en cours de négociation avec les autorités nationales. Ces accords ont amené les autorités provinciales à jouer un rôle plus actif dans les domaines suivants : accès routier, exploitation minière, gestion des terres et sécurité. Cette participation plus directe a considérablement renforcé la confiance de la population locale dans les forces de sécurité nationales ainsi que le cadre juridique de la gestion des terres sur le plan provincial, améliorant l'accès aux terres, la gouvernance des ressources minières et l'accès routier. De plus, un plan conjoint d'opérations a été élaboré pour faciliter la reddition de la FRPI, un des principaux groupes armés, qui opère dans la province de l'Ituri. Il établit un lien entre l'action politique, la coopération avec les FARDC, le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion et la stabilisation comme démarche en quatre temps, l'action politique étant l'élément déterminant de cette

stratégie. Le plan d'action concernant la FRPI a été approuvé au plus haut niveau politique sur le plan national et est en cours d'exécution.

Amélioration des services de l'État dans les zones touchées par le conflit

60. La composante Police de la Mission a aidé le Gouvernement congolais à réformer la police, dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, et assuré une formation à l'intention d'unités de la Police nationale congolaise de façon à améliorer les services de l'État dans les zones touchées par le conflit. La Mission a donné la priorité à la police de proximité et à la prévention de la violence liée aux élections par le renforcement des capacités et la formation de plus de 7 000 membres de la police. Un millier d'entre eux ont suivi une formation axée sur la surveillance des activités de police dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre et sur le recensement des pratiques répréhensibles. On a également noté que des progrès avaient été faits en ce qui concerne la réforme, la restructuration et le renforcement de la Police nationale. Pour renforcer la confiance de la population civile, la police des Nations Unies a effectué des patrouilles conjointement avec la Police nationale congolaise.

61. Comme suite aux recommandations figurant dans l'examen stratégique, la Mission a concentré son soutien à 14 prisons à haut risque (11 dans les provinces de l'est du pays et 3 dans les provinces de l'ouest, y compris Kinshasa). Elle a fourni une assistance technique, assuré une surveillance à distance des établissements situés dans des zones reculées et facilité l'aménagement des infrastructures. Elle a également proposé régulièrement au personnel pénitentiaire et aux autres membres des services de sécurité des services d'encadrement, d'assistance professionnelle, de conseils et de renforcement des capacités concernant la sécurité des prisons, que cette assistance a permis d'améliorer. À la suite de l'installation de spécialistes des questions pénitentiaires dans des locaux communs, 11 des 12 prisons à haut risque opérationnelles appliquaient les règles minima concernant la sûreté, la sécurité et le traitement humain des détenus. Malgré les progrès réalisés, il a fallu faire face à des problèmes importants : lenteur de la réforme du système pénitentiaire ; crédits budgétaires insuffisants pour répondre aux besoins des détenus et rémunérer le personnel ; menaces d'attaque visant les prisons de la part des groupes armés ; manque d'infrastructures adaptées à l'accueil de détenus à haut risque ; découragement ressenti par le personnel pénitentiaire du fait de coupes budgétaires. Malgré ces difficultés, aucun problème de sécurité majeur n'a été signalé durant la période à l'examen et les attaques qui ont visé des prisons à Goma, à Bukavu, à Beni, à Butembo et à Uvira ont été déjouées.

Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

62. Durant la période considérée, le processus électoral a pesé sur le programme national de réforme. Seul le sixième engagement national (Démocratisation et réconciliation) devrait donner lieu à des progrès dans le contexte des élections. La Mission s'est efforcée en priorité de promouvoir la paix, le dialogue et la réconciliation ainsi que la participation des jeunes et des femmes en fournissant un appui matériel et technique important aux organisations de jeunes et de femmes par la tenue de divers ateliers, réunions et séances de formation. Concernant le respect du deuxième engagement national (Consolidation de l'autorité de l'État), la réalisation de progrès a été entravée par la transition politique prolongée qui a contribué à la détérioration des conditions de sécurité, principalement dans les provinces de l'est du pays. Aucune avancée n'a été enregistrée en ce qui concerne le troisième engagement national (Décentralisation). La plupart des institutions provinciales continuent de se plaindre de ne pouvoir faire correctement leur travail faute de ressources suffisantes. Les quatrième (Développement économique) et cinquième (Réforme structurelle des

institutions de l'État, dont les finances publiques) engagements nationaux ont fait l'objet d'un peu plus d'attention, de même que le code minier qui a été modifié afin que ce secteur rapporte plus de recettes à l'État congolais. L'action menée pour améliorer les compétences des fonctionnaires et mobiliser davantage les ressources s'est poursuivie. Sous la direction de la Ministre du genre, enfant et famille et du Coordonnateur national de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, 60 femmes désignées coordinatrices au sein des différents ministères et de la société civile ont suivi une formation axée sur le règlement pacifique des conflits et la médiation ainsi que sur des techniques de communication. En collaboration avec le Bureau de l'information et la Section des questions liées à la problématique femmes-hommes de la Mission et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), 10 réunions et 3 ateliers rassemblant des femmes jouant un rôle de premier plan au sein de partis politiques, de la société civile et d'institutions publiques ont été organisés pour promouvoir la participation des femmes au processus électoral. Les 24 et 25 janvier 2018, sous la conduite de la Ministre de la jeunesse et initiation à la nouvelle citoyenneté, 70 jeunes ont participé à l'atelier du forum national des jeunes de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Cet atelier avait pour objet d'appeler l'attention des jeunes sur la promotion de la paix et de les encourager à s'intéresser davantage aux engagements nationaux pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, en particulier au sixième engagement. Ces jeunes se sont mutuellement encouragés à se mobiliser en faveur de la paix et de la cohabitation pacifique, notamment dans le cadre du processus électoral en cours, et à prendre part aux opérations électorales. Les 6 et 7 juin 2018, avec l'appui de la Mission, le forum de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a organisé une formation à l'intention de 100 jeunes à qui il a été demandé de promouvoir la paix à l'échelon local et d'encourager d'autres personnes à favoriser la paix et la cohabitation pacifique à Kinshasa pendant la période des élections.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration des services d'État dans les zones touchées par le conflit

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
3.1.1 Augmentation du niveau de satisfaction de la population quant aux services administratifs fournis par le Gouvernement dans les zones de stabilisation prioritaires (2015/16 : 38 % des répondants à l'enquête ; 2016/17 : 43 % ; 2017/18 : 48 %)	D'après les données du quinzième sondage d'opinion trimestriel sur la consolidation de la paix, réalisé en juin et juillet 2018, dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri, entre 3 % et 33 % des adultes considèrent que les autorités publiques, à tous les niveaux, représentent bien ou très bien leurs intérêts. Le niveau de confiance le plus élevé est observé au niveau local. Les répondants estiment avoir un bon ou un très bon accès aux services de base suivants : eau (26 %), terre (31 %), éducation (15 %), état civil (17 %), titres de propriété (13 %) et justice (14 %).
3.1.2 Augmentation du nombre de membres de la Police nationale congolaise déployés dans l'est de la République démocratique du Congo (2015/16 : 4 340 ; 2016/17 : 5 300 ; 2017/18 : 5 400)	5 302 membres de la Police nationale congolaise ont été déployés dans l'est de la République démocratique du Congo. Ce chiffre est inférieur aux prévisions du fait de l'insécurité dans les provinces du Kasaï et de la situation opérationnelle à Kinshasa qui ont rendu nécessaire le déplacement d'effectifs policiers.

3.1.3 Augmentation du pourcentage des prisons respectant les normes internationales minimales en ce qui concerne le traitement humain des prisonniers dans les zones touchées par le conflit (2015/16 : 36 % ; 2016/17 : 45 % ; 2017/18 : 55 %)	11 (78%) des 14 prisons à haut risque sur lesquelles la Mission a axé ses activités, pour faire suite à l'examen stratégique de 2017, satisfaisaient aux normes internationales minimales, notamment en ce qui concerne les points suivants : gestion des dossiers des détenus, principes fondamentaux, élimination de la torture, séparation des catégories (hommes, femmes, enfants), locaux, hygiène, ventilation et lumière naturelle, vêtements et literie, soins de santé, discipline et sanctions, utilisation d'instruments de contrainte, fouilles, plaintes, contact avec le monde extérieur, programmes de réinsertion, éducation et loisirs, enquêtes, taille des effectifs et capacité d'accueil.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre*	*Observations*
Organisation de 10 ateliers, 60 séances d'information et 40 réunions trimestrielles dans certaines entités administratives territoriales du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri et du Tanganyika en vue d'améliorer les capacités des comités locaux de sécurité de faire face et répondre ainsi, de manière coordonnée, aux préoccupations en matière de sécurité et de protection des hommes et des femmes appartenant aux populations locales	21	Ateliers sur la gouvernance de la sécurité ont été organisés à l'intention de 647 agents de l'État et acteurs de la société civile dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Tanganyika sur la question des problèmes de sécurité et de protection [5 à l'intention de 136 spécialistes de la sécurité dans les provinces à Bukavu et à Kalemie et 16 à l'intention de 511 membres des comités locaux de sécurité dans les territoires de Fizi et de Mwenga (province du Sud-Kivu) et de Moba (province du Tanganyika)], ateliers au cours desquels les participants ont renforcé leurs connaissances et compétences relatives aux évaluations participatives de la sécurité et aux plans visant à coordonner les actions concertées. Le nombre d'ateliers plus élevé que prévu s'explique par une demande plus forte des administrateurs de territoire ayant pris leurs fonctions récemment.
	13	Réunions trimestrielles de groupes de consultation ont été tenues.
	20	Séances d'information sur la gouvernance locale de la sécurité concernant les comités locaux de sécurité ont bénéficié d'un appui. Le nombre moins élevé que prévu de réunions trimestrielles et de séances d'information a été compensé par un nombre plus élevé d'ateliers organisés du fait de l'entrée en fonctions de nouveaux administrateurs de territoire.
Sondages trimestriels sur la sécurité et la justice pour orienter la Mission et l'équipe de pays en matière de planification et de stratégie dans l'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, et pour suivre l'état d'avancement des programmes locaux de stabilisation	4	Sondages d'opinion trimestriels sur la sécurité, la justice et la consolidation de la paix ont été réalisés dans tous les territoires des provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. La MONUSCO a organisé 28 séances de travail sur les résultats de ces enquêtes à l'intention d'un ensemble divers d'acteurs internes et externes et de 15 groupes de consultation. Les participants ont ainsi pu examiner les données et s'en inspirer pour élaborer des programmes adaptés aux besoins particuliers de la population locale.

Réunions mensuelles de coordination avec la communauté internationale des donateurs et les partenaires sur la conception, le financement et la mise en œuvre de programmes locaux de stabilisation dans 13 zones prioritaires, dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation	85	Réunions de coordination ont eu lieu avec des partenaires dans 6 zones prioritaires, dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation. Le nombre de zones prioritaires couvertes est inférieur aux prévisions, car les donateurs et le mécanisme de coordination nationale ont donné la priorité à 6 zones d'opérations.
Organisation de 6 réunions avec les donateurs afin de coordonner et d'harmoniser les projets relatifs au renforcement de la gouvernance locale en matière de sécurité bénéficiant d'un financement bilatéral dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation	8	Réunions avec les donateurs ont permis d'harmoniser 8 programmes bilatéraux de stabilisation dotés d'un budget total d'environ 115 millions de dollars. Le nombre de réunions a été plus élevé que prévu, car les donateurs souhaitaient que les programmes de stabilisation soient harmonisés.
Missions de bons offices et de sensibilisation pour accroître l'engagement politique, l'appropriation et la responsabilisation, notamment grâce à 12 séances d'encadrement destinées aux autorités provinciales responsables du Plan de stabilisation et de reconstruction pour les zones sortant d'un conflit armé, afin de mettre en œuvre 6 programmes relevant de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation dans les zones touchées par les conflits au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et dans l'Ituri	11	Séances d'encadrement ont été organisées pour les autorités provinciales responsables du Plan de stabilisation et de reconstruction. Le nombre de séances moins élevé que prévu s'explique par le fait que l'objectif a été atteint dans le cadre des 11 séances.
Organisation de 5 séances d'encadrement à l'intention de 5 partenaires de stabilisation (organismes des Nations Unies ou organisations internationales non gouvernementales) afin de guider l'élaboration de propositions tenant compte des questions de genre pour les programmes financés au titre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation	6	Séances d'encadrement sur la budgétisation tenant compte des questions de genre ont été organisées et un spécialiste de la problématique femmes-hommes a examiné des descriptifs de projet pour les 6 partenaires d'exécution de programmes actuellement menés dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation. Le nombre de séances a été plus élevé que prévu car, dans le cadre de la Stratégie, 6 programmes sont menés dans 5 zones prioritaires.
Formation de 300 enquêteurs de police judiciaire de l'entité nationale de coordination de la police judiciaire sur les techniques professionnelles d'enquête, y compris l'utilisation de techniques médico-légales	485	Membres de la police ont suivi une formation d'enquêteur de police judiciaire axée sur les domaines suivants : criminalité financière, techniques médico-légales, cybercriminalité, violence contre les femmes et les enfants et enquêtes criminelles. Ce chiffre est supérieur aux prévisions en raison de l'augmentation du nombre de membres de la police des Nations Unies spécialisés dans ces domaines déployés sur le terrain.
Organisation, dans 8 zones prioritaires, de séances hebdomadaires de formation	Oui	Des séances hebdomadaires de conseil et d'encadrement sur les procédures judiciaires ont été

et d'encadrement à l'intention des autorités judiciaires sur le renforcement du fonctionnement de l'appareil de justice pénale, l'application régulière de la loi et la réduction du nombre de détentions illégales par l'offre de conseils juridiques et l'organisation d'audiences foraines		dispensées aux autorités judiciaires, notamment des juges, des procureurs et des officiers de police judiciaire. De plus, 1 151 visites d'inspection de lieux de détention ont été organisées dans 8 zones (Goma, Bukavu, Bunia, Kalemie, Uvira, Kananga, Lubumbashi et Beni) et 83 audiences foraines civiles ont été tenues afin que le nombre de personnes placées en détention prolongée diminue, ce qui a conduit à la libération de 1 046 détenus, au traitement des dossiers de 1 418 détenus, à la condamnation de 148 personnes, dont 34 ont été déclarées coupables d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre, et à l'acquittement de 123 personnes.
Formation de 330 membres du personnel pénitentiaire et judiciaire sur la gestion des tribunaux et des dossiers, la justice pour mineurs, la déontologie, la corruption et la violence sexuelle et fondée sur le genre	Non	Des stages de formation en cours d'emploi sur la gestion des dossiers, la déontologie et la justice pour mineurs ont été organisés pour le personnel pénitentiaire dans les 14 prisons classées prioritaires. Une formation traditionnelle sur les thèmes ci-après a également été proposée : déontologie, corruption et violence sexuelle et fondée sur le genre (100 personnes) et justice pour mineurs (25 personnes). Le nombre de personnes ayant suivi une formation a été moins élevé que prévu car il a été décidé de faire porter les efforts sur les 14 prisons classées prioritaires, comme cela a été prescrit dans l'examen stratégique.
Formation de 25 acteurs de la société civile sur le suivi de l'administration de la justice, notamment en ce qui concerne la détention prolongée et arbitraire	129	Acteurs de la société civile, dont 24 femmes, ont suivi 3 stages de formation. Le nombre de personnes ayant suivi une formation est supérieur aux prévisions, les demandes de formation ayant été plus nombreuses que prévu.
Appui technique, consultatif et logistique au renforcement des capacités opérationnelles des prisons et des centres pour mineurs grâce à 36 missions d'évaluation ; formation de 29 directeurs à la gestion efficace des prisons et des centres pénitentiaires pour mineurs, ainsi qu'à la prévention du VIH/sida ; renforcement de la sécurité dans 5 prisons classées prioritaires grâce à l'amélioration des infrastructures, à la fourniture de matériel de base et à l'organisation de 4 sessions de formation à l'intention de 100 membres de la police chargés de la sécurité dans les prisons et de 50 membres du personnel pénitentiaire ; amélioration des conditions dans 2 centres pour mineurs grâce à la mise en place de programmes de réinsertion et de 4 sessions de	25	Missions d'évaluation des conditions de sécurité ont été effectuées afin de déterminer si les règles déontologiques pouvaient être correctement appliquées dans les prisons s'agissant du traitement des détenus à haut risque. Il a également été procédé à des évaluations hebdomadaires dans 12 prisons classées prioritaires ainsi qu'à des évaluations des besoins, y compris 3 évaluations concernant des prisons qui n'étaient pas opérationnelles. Le nombre de missions d'évaluation a été moins élevé que prévu car la Mission a décidé de fournir en priorité une assistance aux prisons à haut risque, comme cela a été prescrit dans l'examen stratégique.
	29	Directeurs ont reçu des conseils sur la gestion efficace des prisons et bénéficié quotidiennement de l'assistance professionnelle de spécialistes des questions pénitentiaires. Des séances de sensibilisation à la question du VIH/sida ont été organisées dans certains

formation pour le personnel chargé d'encadrer les délinquants juvéniles ; aménagement des infrastructures en vue de séparer hommes et femmes dans 4 prisons prioritaires		établissements pénitentiaires à l'intention de 4 644 détenus et membres du personnel. La sécurité a été renforcée dans 12 des 14 prisons classées prioritaires grâce aux mesures suivantes : fourniture de matériel de sécurité de base, formation en cours d'emploi portant sur l'utilisation du matériel de sécurité et la sécurité des prisons dispensée dans 8 établissements pénitentiaires, création de cellules de renseignement dans 10 prisons et fourniture de matériel de base pour les communications et l'analyse de données, installation de portiques de détection et de systèmes de surveillance dans 2 prisons (14 membres du personnel ont suivi une formation pour apprendre à les utiliser) et formation de base de 97 membres du personnel d'établissements pénitentiaires civils et militaires en contact avec les détenus portant sur la sécurité des prisons dans son ensemble.
	100	Membres du personnel pénitentiaire, dont 50 travaillent dans des établissements civils et 50 dans des établissements militaires, ont suivi une formation consacrée à la sécurité des prisons, et 50 une formation axée sur le renseignement pénitentiaire. Un programme de formation standard a été élaboré à l'intention du personnel s'occupant des enfants en conflit avec la loi, et 25 formateurs ont suivi une formation s'appuyant sur les 8 modules créés. Grâce à des échanges avec des détenues et un travail de sensibilisation, il a été possible d'améliorer les conditions de détention des femmes. Les quartiers réservés aux femmes dans les prisons de Makala et Ndolo à Kinshasa ont été remis en état et le plan d'urgence concernant la sécurité dans la prison de Goma a été mis à jour pour tenir compte des préoccupations des détenues. Des travaux d'aménagement des infrastructures ont été effectués dans 3 prisons pour femmes. Ce chiffre est inférieur aux prévisions car, compte tenu des difficultés liées aux infrastructures dans 1 des prisons, il a été nécessaire de construire une nouvelle prison pour femmes, plutôt que de rénover les installations existantes, et il a fallu remettre le quartier pour mineurs de la prison de Goma en état à la suite d'un incendie.
12 visites dans des centres de détention pour assurer la libération des enfants détenus au motif qu'ils ont été associés avec un groupe armé	77	Visites dans des centres de détention ont abouti à la libération de 100 enfants qui avaient été arrêtés et détenus au motif qu'ils étaient associés à un groupe armé. Le nombre de visites plus élevé que prévu peut s'expliquer par la situation de crise dans les provinces du Kasaï, où de nombreux enfants associés au groupe Kamuina Nsapu ont été arbitrairement détenus.

Réalisation escomptée 3.2 : Renforcement de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
3.2.1 Aucun ex-combattant congolais n'a été de nouveau enrôlé dans des groupes armés (2015/16 : données non disponibles ; 2016/17 : données non disponibles ; 2017/18 : 0)	Bien que l'on ne dispose pas de données précises à ce sujet, des analyses réalisées par des acteurs internes et externes, y compris les rapports sur l'évolution des groupes armés, démontrent que plusieurs centaines d'ex-combattants ont été de nouveau enrôlés dans des groupes armés.
3.2.2 Augmentation du nombre d'armes confisquées aux groupes armés et détruites (2015/16 : 3 185 ; 2016/17 : 7 936 ; 2017/18 : 8 936)	Objectif atteint. Le Service de la lutte antimines a détruit 11 651 armes et des munitions ont été retirées à des groupes armés. Ce chiffre est supérieur aux prévisions, car une quantité plus importante d'armes et de munitions ont été rendues.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre*	*Observations*
Réunions mensuelles de coordination de haut niveau avec les responsables du Ministère de la défense, et réunions mensuelles de coordination technique avec les parties prenantes et les partenaires d'exécution principaux afin d'assurer un contrôle et un suivi régulier de la réinsertion et de la réintégration des ex-combattants qui tienne compte des questions de genre et de renforcer les capacités du Ministère de la défense s'agissant de superviser et d'appuyer les projets locaux de réintégration	12	Réunions de haut niveau avec les responsables de la Mission concernant la réintégration et la réinstallation ou le rapatriement des combattants étrangers ont été organisées. De plus, 4 réunions techniques ont été tenues avec les parties prenantes pour permettre au Ministère de mieux superviser et appuyer les projets locaux d'intégration. Le nombre de réunions techniques a été moins élevé que prévu, car les camps de Kamina et de Kitona ne reçoivent plus d'aide.
Appui logistique, vérification des antécédents de respect des droits de l'homme et activités de surveillance et de vérification menées conjointement avec le Gouvernement aux fins de la réinsertion de quelque 2 000 ex-combattants dans le cadre du Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration III	Non	Un appui logistique a été fourni à 711 combattants. Les camps de désarmement, démobilisation et réintégration de Kamina et Kitona ouverts dans le cadre du programme national ne reçoivent plus d'assistance depuis le 31 octobre 2017, car le Gouvernement a fait porter ses efforts sur la lutte contre la violence locale.
10 séances de sensibilisation au VIH/sida à l'intention de 3 500 ex-combattants et consultations de dépistage volontaire et anonyme pour 200 ex-combattants	18	Séances de sensibilisation au VIH/sida ont été organisées à l'intention de 1 288 ex-combattants, et 550 d'entre eux ont bénéficié de services de consultation et de dépistage anonyme et volontaire. Le nombre d'ex-combattants concernés a été moins élevé que prévu en raison de la diminution du nombre de combattants ayant déposé les armes. Cependant, les demandes de dépistage ont été plus nombreuses et certains participants ont demandé à faire ce test plus d'une fois durant la période considérée.

260 missions d'évaluation sur les sites de regroupement, de transit et de réintégration, ainsi que dans les sites de réintégration dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Haut-Uélé, l'Ituri et le Tanganyika pour encadrer, évaluer et promouvoir la mise en œuvre rapide du programme national de réintégration	260	Visites ont été organisées dans 5 sites de regroupement, de transit et de réintégration, ainsi que dans des sites de réintégration dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Haut-Uélé, l'Ituri et le Tanganyika pour encadrer, évaluer et promouvoir la mise en œuvre rapide du programme national de réintégration. Des échanges quotidiens ont eu lieu avec le Gouvernement pour promouvoir la mise en œuvre rapide du programme national de réintégration.
Mise en œuvre de 50 projets de lutte contre la violence de proximité dans les zones touchées par le conflit (création d'emplois à court terme nécessitant une main-d'œuvre importante, programmes de formation technique et professionnelle, amélioration des infrastructures, projets sur les relations entre la population et la police, activités d'information et de mobilisation sociale, appui psychosocial et éducation civique, sensibilisation à la violence sexuelle et fondée sur le genre et à la problématique femmes-hommes) en vue d'atténuer les facteurs de risque conduisant à la violence de proximité et aux recrutements dans des groupes armés et criminels	27	Projets de lutte contre la violence de proximité ont été approuvés dans les domaines suivants : sécurité, création de revenus, formation professionnelle et aménagement des infrastructures. Ces projets visent notamment à faciliter la réinsertion des enfants qui étaient associés à des groupes armés et des combattants au Katanga, à appuyer des initiatives agricoles dans le Sud-Kivu, à aider les enfants qui ont été associés à des milices à Tshikapa à se rétablir, et à remettre en état un tronçon de route dans le territoire de Masisi. De plus, 91 activités d'information et de sensibilisation concernant la lutte contre la violence de proximité ont été menées.
Fourniture d'une assistance technique sur la gestion, l'enregistrement et le stockage des armes et munitions confisquées lors des opérations de désarmement, et destruction de 1 000 armes et munitions	57	Opérations de neutralisation des explosifs et munitions ont été menées. Elles ont permis de détruire 60 restes explosifs de guerre, 11 255 munitions d'armes légères, 319 armes et 17 autres types de munitions. Le nombre d'armes détruites a été inférieur aux prévisions, la quantité d'armes collectées au cours des opérations de désarmement ayant été plus faible.
Construction de 4 dépôts d'armes pouvant stocker 700 armes afin d'en réduire la prolifération et de limiter la menace que représente le transfert illicite d'armes légères et de petit calibre	80	Armoires fortes pour pistolets et fusils ont été installées dans 24 commissariats de police à Kinshasa et à Kananga. Les forces de sécurité nationales peuvent ainsi entreposer en toute sécurité jusqu'à 900 armes. Cela permet également de limiter les risques que font peser la prolifération illicite et le détournement d'armes légères et de petit calibre.

Réalisation escomptée 3.3 : Progrès en vue du renforcement et de la décentralisation des institutions nationales

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
3.3.1 Les institutions nationales assurent la mise en œuvre des engagements nationaux pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, ainsi que leur suivi et leur évaluation, en étroite collaboration avec les organisations de la société civile, notamment la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, ainsi que les organisations de jeunes	Objectif atteint. Le Mécanisme national de suivi a continué d'avoir des échanges réguliers avec les institutions nationales et la société civile, y compris des organisations de femmes et de jeunes, pour assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements nationaux. Le Ministère du plan a intégré les engagements nationaux pris au titre de l'Accord-cadre dans le plan national de développement (2018-2022).
3.3.2 Augmentation du nombre de plaintes traitées par la Commission nationale des droits de l'homme (2015/16 : 200 ; 2016/17 : 300 ; 2017/18 : 400)	Objectif atteint. La Commission nationale des droits de l'homme a reçu 3 902 plaintes. Elle en a traité 2 507, y compris 1 825 concernant les droits civils et politiques, 416 concernant les droits économiques, sociaux et culturels, 216 concernant les droits collectifs et 50 concernant des violations des droits de défenseurs et défenseuses des droits de la personne. L'augmentation du nombre de plaintes traitées tient au fait que les autorités congolaises ont imposé des restrictions à l'exercice des droits civils et politiques.
3.3.3 Adoption d'un arrêté interministériel relatif au comité de gouvernance de la sécurité locale et provinciale et d'un arrêté interministériel relatif à la structure de gouvernance de la sécurité nationale (2015/16 : 0 ; 2016/17 : 0 ; 2017/18 : 2)	Le décret n° 05/026 portant plan opérationnel de sécurisation du processus électoral n'a pas été modifié et aucun nouveau décret n'a été pris.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre*	*Observations*
Missions de bons offices des dirigeants de la Mission et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs par la préparation et la tenue ou l'exécution de : 1 plan d'action commun ; 2 réunions de haut niveau entre les responsables de la Mission et les principales parties prenantes du pays ; 2 dialogues avec les principales parties prenantes en vue de renforcer la confiance, de promouvoir la réconciliation, la tolérance et la démocratisation à l'échelle nationale ; 2 réunions préparatoires avec les membres de la Plateforme des femmes ; 2 ateliers avec les organisations		L'exécution du plan d'action commun a renforcé la coopération entre la MONUSCO et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs en vue de trouver des solutions durables en ce qui concerne la situation des déplacés et des réfugiés qui attendent depuis longtemps que leur dossier soit traité, la coopération judiciaire, les ressources naturelles et le rapatriement des ex-combattants étrangers.
	4	Réunions ministérielles et 1 réunion de chefs d'État ont été organisées. Des responsables de la MONUSCO et les principales parties prenantes du pays y ont participé. Ces réunions de haut niveau visaient à faire le point des progrès accomplis concernant le respect des engagements régionaux et nationaux. Le nombre de réunions a été plus élevé que prévu en raison de la

régionales de jeunes ; réunions mensuelles avec les principales parties prenantes, telles que les institutions nationales, la société civile et les partenaires internationaux et régionaux	dynamique politique et de la volonté des principales parties prenantes d'établir le dialogue. 1 Réunion a été organisée par des représentants de la MONUSCO et les principales parties prenantes nationales et régionales afin d'examiner la question de la promotion de la réconciliation, de la tolérance et de la démocratisation à l'échelle nationale. Le nombre de réunions a été moins élevé que prévu en raison de l'immobilisme des partenaires gouvernementaux. 2 Réunions du conseil consultatif de la Plateforme des femmes ont eu lieu avec l'appui technique et logistique de la Mission. À cette occasion, l'organisation de missions de solidarité de haut niveau a été approuvée. 3 Forums de la jeunesse ont été organisés avec l'appui technique et logistique de la Mission : 10 jeunes Congolais ont participé au Forum de la jeunesse du Conseil économique et social de 2018, tenu à New York, et 70 jeunes ont pris part à l'atelier du forum national des jeunes de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, au cours duquel les jeunes ont été encouragés à promouvoir la paix et la cohabitation pacifique dans le cadre du processus électoral ; toujours dans le cadre de cet atelier, une formation menée dans le cadre des opérations électorales a été organisée à l'intention de 100 jeunes afin que ceux-ci sachent comment promouvoir la paix à l'échelon local et encourager d'autres personnes à favoriser la paix et la cohabitation pacifique à Kinshasa. Le nombre de forums a été plus élevé que prévu du fait du processus électoral en cours et du regain de tensions touchant les jeunes et les femmes. 60 femmes désignées coordinatrices au sein des différents ministères et de la société civile ont suivi une formation consacrée au règlement pacifique des conflits et à la médiation ainsi qu'à des techniques de communication. De plus, 10 réunions et 3 ateliers ont été organisés et ont rassemblé des femmes occupant un rôle de premier plan dans des partis politiques, la société civile et des institutions publiques afin de promouvoir la participation des femmes au processus électoral.
Fourniture d'un appui technique au mécanisme gouvernemental de suivi et d'évaluation des engagements au titre de	Aucun séminaire de haut niveau ou forum d'évaluation n'a été organisé faute de volonté politique et de mobilisation.

l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération par l'organisation de 1 séminaire national d'examen de haut niveau et 2 forums d'évaluation pour chaque engagement national, l'élaboration et la diffusion dans 10 provinces de 1 rapport annuel établi par le Mécanisme de suivi national, et l'offre d'un appui technique à la société civile pour la publication de 2 rapports d'activité indépendants sur chaque engagement national	1	Rapport d'évaluation sur le respect des engagements nationaux pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région a été publié en juin 2018 par des acteurs de la société civile. La diminution du nombre de rapports s'explique par le fait qu'aucun progrès notable n'a été accompli dans ce domaine en raison de la situation politique tendue dans le pays. Une assistance a été fournie au Mécanisme national de suivi afin que des campagnes d'information sur l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération soient menées dans 5 provinces (Goma, Lubumbashi, Kananga, Matadi et Kisangani) à l'intention de plus de 450 personnes, notamment des représentants des autorités provinciales, des responsables locaux, des acteurs de la société civile, des fonctionnaires et des étudiants.
Appui en matière de bons offices et de coordination pour le financement des plans de réforme du secteur de la sécurité dans le budget national et par la communauté internationale dans le cadre de réunions de coordination bimensuelles avec les partenaires internationaux, et établissement de rapports trimestriels sur la réforme du secteur de la sécurité et les engagements pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération à diffuser aux acteurs nationaux et internationaux concernés pour qu'ils prennent les mesures adéquates	Non	Aucune réunion de coordination n'a été organisée et aucun rapport sur le respect des engagements pris au titre de l'Accord-cadre n'a été établi car les autorités congolaises étaient peu disposées à élaborer et à financer des programmes de réforme. Des échanges réguliers ont eu lieu avec les partenaires internationaux contribuant à la réforme du secteur de la sécurité.
1 atelier national sur les pratiques optimales avec les organisations de la société civile, y compris des groupes de femmes et les membres des institutions du secteur de la sécurité, et 2 ateliers de suivi avec les principaux décideurs aux niveaux national et provincial, pour modifier le cadre juridique relatif au secteur de la sécurité	Non	Un groupe de travail rassemblant les membres du réseau provincial pour le secteur de la sécurité a été constitué et se réunit tous les deux mois depuis novembre 2017. Aucun atelier n'a été organisé, car les hauts fonctionnaires rattachés au Ministère de l'intérieur n'étaient pas disponibles.

Fourniture d’un appui technique aux divisions de formation de la Police nationale congolaise pour les aider à élaborer et à appliquer leur programme de formation grâce à la diffusion des enseignements tirés de l’expérience ; réunions hebdomadaires avec le commandement général de l’école militaire ; installation de personnel dans les locaux de la Direction générale de la formation de la Police nationale congolaise et dans les écoles à travers le pays ; appui à la création de l’administration pénitentiaire et à la mise en place d’une formation y relative ; information au sujet des principales activités de formation à l’intention des FARDC, de la Police nationale congolaise et des brigades antiémeutes et coordination de ces activités		Le groupe de travail rassemblant des responsables de la MONUSCO et le commandement général des écoles militaires s’est réuni deux fois par semaine pour examiner des questions techniques et il recueillera chaque mois le compte rendu du commandant général des écoles militaires à compter de janvier 2018. Il devait faire en sorte que l’ensemble du programme destiné aux soldats comme aux officiers couvre les compétences et connaissances requises pour devenir béret bleu. À la date d’établissement du présent rapport, 25 modules avaient été analysés et des éléments essentiels avaient été intégrés dans le programme national.
	12	Membres de la police ont travaillé dans les locaux de 6 centres de formation de la Police nationale congolaise à Bukavu, à Bunia, à Kisangani, à Lubumbashi, à Goma et à Kasangulu/Kinshasa et de la Direction générale des écoles et formations de la Police nationale congolaise pour une durée totale de 264 jours.
		Une formation aux activités de police a été organisée. Elle était axée sur le respect des principes des droits de la personne et la sécurité électorale, l’accent étant mis sur l’emploi non létal de la force. Une autre formation a porté aussi sur les thèmes suivants : formation de base des agents, police de proximité, police de la circulation, police technique et scientifique, formation des formateurs, police judiciaire, information générale, violence sexuelle liée aux conflits, police des mines, techniques d’intervention et droits de la personne, et lutte contre les infractions graves et la criminalité organisée.
		Des activités de sensibilisation ont été menées pour améliorer la gouvernance en matière de sécurité de façon à sécuriser le processus électoral, y compris la promotion et la coordination d’activités de formation essentielles à l’intention des FARDC, de la Police nationale congolaise et des brigades antiémeute lors des réunions tenues habituellement avec les parties prenantes nationales.
Fourniture de conseils techniques aux entités administratives, aux commissaires de police et aux commandants des brigades antiémeutes des provinces sur l’emploi approprié et proportionné de la force, conformément au droit international, dans le cadre de 10 séances de renforcement des capacités à l’intention de 100 participants et 18 stages pour 900 fonctionnaires de la Police nationale congolaise aux niveaux national et provincial	186	Séances de formation ont été organisées aux niveaux national et provincial à l’intention de 7 057 membres de la Police, y compris 689 femmes. Le nombre de séances a été plus élevé que prévu du fait de l’augmentation des demandes de formation émanant de la Police nationale congolaise.

Formation de 360 membres de la Commission nationale des droits de l'homme, en vue d'appuyer l'entrée en fonctions de la Commission et de s'assurer de la conformité de son règlement intérieur et de ses procédures internes aux normes internationales	160	Membres de la Commission nationale des droits de l'homme ont participé à 4 ateliers de formation axés sur les thèmes suivants : protection des défenseurs des droits de la personne, mesures prises pour s'employer à faire adopter des lois relatives aux organisations non lucratives, accès à l'information et liberté de manifestation, droits de la personne et élections, techniques d'enquête sur les violations des droits de la personne et de communication de l'information relative à ces droits. Grâce aux moyens supplémentaires dont elle disposait, la Commission a pu effectuer 62 visites dans des lieux de détention et contribuer à la libération de 246 personnes. Le nombre de participants a été moins élevé que prévu, car les antennes de la Commission, dont les chefs auraient dû suivre cette formation, n'étaient pas opérationnelles durant la période considérée.
2 stages à l'intention de 50 membres du comité interministériel d'élaboration des rapports sur les droits de l'homme, afin de renforcer leur capacité à établir et à présenter en temps voulu des rapports aux organes conventionnels, dans le cadre de l'Examen périodique universel ou d'autres mécanismes relatifs aux droits de l'homme, et à donner suite aux recommandations et observations formulées dans ces contextes	2	Ateliers de formation ont été organisés à l'intention de 46 participants : 1 atelier de réflexion à Kinshasa auquel ont participé 40 représentants d'organisations non gouvernementales de défense des droits de la personne et membres de la Commission nationale des droits de l'homme, et 1 atelier à l'intention de 6 experts travaillant pour le Parlement, la Commission et la société civile. Ces ateliers visaient à harmoniser la version finale du projet de loi sur la protection des défenseurs des droits de la personne.
Appui technique à l'élaboration d'un cadre juridique et stratégique relatif à la protection des victimes, des témoins et du personnel judiciaire intervenant dans des affaires liées à des crimes graves, grâce à l'organisation de 5 réunions de travail réunissant 80 participants et de 2 stages à l'intention de 80 juges, procureurs et avocats portant sur l'application des mesures de protection	23	Séances de formation ont été organisées à l'intention de représentants d'organisations non gouvernementales, de membres de la société civile, de défenseurs des droits de la personne, d'avocats et de journalistes à Goma, à Kalemie, à Kisangani, à Bukavu, à Bunia, à Beni, à Buta, à Mbanza-Ngungu, à Matadi, à Lubambashi, à Lubero, à Butembo et à Lisala ; 712 personnes, dont 216 femmes, y ont participé. Cette formation était axée sur le rôle et les pratiques exemplaires des membres de la société civile et des défenseurs des droits de la personne en matière de protection des victimes et des témoins de violences sexuelles liées aux conflits. Elle a permis de renforcer la coopération et de multiplier les échanges avec les différentes parties prenantes en vue d'établir un manuel à l'intention des acteurs de l'appareil judiciaire, en attendant qu'un cadre juridique et stratégique national soit établi. Le nombre de séances a été plus élevé que prévu, car les autorités ont souhaité qu'une formation soit dispensée à un ensemble plus divers d'acteurs contribuant à la protection des victimes et des témoins de violences sexuelles liées aux conflits.

Composante 4 : appui

63. La composante Appui a continué d'aider la Mission à exécuter son mandat grâce à la fourniture de services efficaces et efficients dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité, qui permettront d'exécuter les produits s'y rapportant.

Réalisation escomptée 4.1 : Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces, efficients et responsables

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
4.1.1 Pourcentage d'utilisation des heures de vol approuvées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations sanitaires secondaires et primaires) (2015/16 : 98 % ; 2016/17 : 90 % ; 2017/18 : 90 %)	79 % des heures de vol approuvées ont été effectuées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations sanitaires secondaires et primaires). Ce taux a été inférieur aux prévisions du fait d'une réduction du nombre d'aéronefs (ramené de 48 à 42) allant dans le sens de l'initiative du Secrétaire général visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes de la Mission.
4.1.2 Annulations d'engagements budgétaires d'exercices antérieurs en pourcentage des reports d'engagements d'exercices antérieurs (2015/16 : 8 % ; 2016/17 : 5 % ; 2017/18 : 5 %)	Objectif atteint. 4 % des engagements reportés d'exercices antérieurs ont été annulés.
4.1.3 Pourcentage annuel moyen de postes autorisés soumis à un recrutement international vacants (2015/16 : 14 % ; 2016/17 : 14 % ; 2017/18 : 15 %)	Objectif atteint. Le taux de vacance annuel moyen de postes autorisés soumis à un recrutement international était de 15 %.
4.1.4 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2015/16 : 29 % ; 2016/17 : 31 % ; 2017/18 : 33 %)	La proportion annuelle moyenne de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international était de 27 %. Ce taux a été inférieur aux prévisions du fait que les femmes étaient moins nombreuses que les hommes parmi les candidats et sur les listes de réserve.
4.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement sur listes de candidats présélectionnés, de l'expiration de l'avis de vacance de poste à la sélection, pour l'ensemble des postes faisant l'objet d'un recrutement international (2015/16 : 76 ; 2016/17 : 50 ; 2017/18 : 48)	Le recrutement sur une liste de réserve pour des postes ouverts à un recrutement international a pris en moyenne 50 jours, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats. Ce nombre de jours a été plus élevé que prévu en raison des retards pris dans l'évaluation des candidatures.
4.1.6 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement à des postes spécifiques, de l'expiration de l'avis de vacance de poste à la sélection, pour l'ensemble des postes faisant l'objet d'un recrutement international (2015/16 : 237 ; 2016/17 : 130 ; 2017/18 : 130)	Objectif atteint. Le recrutement sur une liste de réserve pour des postes spécifiques ouverts à un recrutement international a pris en moyenne 120 jours ouvrables de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats. Ce nombre de jours a été inférieur aux prévisions du fait d'une approbation des candidats plus rapide par le Conseil central de contrôle pour le personnel des missions.

4.1.7 Score global sur le tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 100)	Sans objet, en raison de la détection d'un risque important lié aux eaux résiduaires, que la Mission s'efforce d'atténuer. Un plan a été mis au point afin de parer à ce risque.
4.1.8 Pourcentage des problèmes informatiques résolus conformément aux objectifs fixés en fonction du degré de gravité (haute, moyenne, faible) (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : 85 % ; 2017/18 : 85 %)	Objectif atteint. Quelque 96 % des problèmes informatiques ont été résolus conformément aux objectifs fixés en fonction du degré de gravité (haute, moyenne, faible).
4.1.9 Application de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2015/16 : 50 % ; 2016/17 : 100 % ; 2017/18 : 100 %)	Un taux de 90 % de conformité à la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain a été enregistré. Ce taux a été inférieur aux prévisions du fait que le Comité de gestion des risques concernant la sécurité du travail ne se réunit pas régulièrement en raison d'autres besoins opérationnels urgents.
4.1.10 Score global sur l'indice de performance en matière de gestion du matériel du Département de l'appui aux missions sur la base de 20 indicateurs de résultats (2015/16 : 1 640 ; 2016/17 : 1 800 ; 2017/18 : 1 800)	Le score global sur l'indice de performance en matière de gestion du matériel du Département de l'appui aux missions était de 1 786, sur la base de 20 indicateurs de résultats. Ce chiffre a été inférieur aux prévisions en raison des erreurs qui se sont produites lors de la mise hors service de Galileo et de la transition vers Umoja de juillet à septembre 2017, ainsi que du début tardif de la vérification annuelle en décembre 2017.
4.1.11 Pourcentage de soldats logés, au 30 juin, dans des locaux de l'ONU conformes aux normes établies, en application des mémorandums d'accord (2015/16 : 83 % ; 2016/17 : 100 % ; 2017/18 : 100 %)	Au 30 juin, 80 % des soldats étaient logés dans des locaux de l'ONU conformes aux normes établies, en application des mémorandums d'accord. Ce taux a été inférieur aux prévisions du fait que la Section du génie a dû se concentrer sur d'autres priorités, comme l'installation de centrales solaires à Goma et la modernisation du système électrique visant à connecter les sites de la MONUSCO au réseau électrique.
4.1.12 Application par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives aux livraisons et à la qualité des rations, ainsi qu'à la gestion des stocks de rations (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : 95 % ; 2017/18 : 95 %)	Objectif atteint. Quelque 95,5 % des fournisseurs ont appliqué les normes de l'ONU relatives aux livraisons et à la qualité des rations, ainsi qu'à la gestion des stocks de rations.
4.1.13 Mise au point d'un programme de sensibilisation et de prévention au VIH/sida à l'intention de tout le personnel de la Mission (2015/16 : 13 000 membres du personnel ; 2016/17 : 13 000 membres du personnel ; 2017/18 : 13 500 membres du personnel)	Objectif atteint. 17 038 membres du personnel de la MONUSCO ont suivi un programme de sensibilisation et de prévention au VIH/sida. Le nombre de membres du personnel formés était supérieur aux prévisions du fait de plusieurs rotations de personnel et de la nécessité qui en a résulté de former les nouvelles recrues.
4.1.14 Accroissement du nombre de membres du personnel ayant bénéficié de consultations confidentielles et volontaires et de tests de dépistages du VIH (2015/16 : 1 300 ; 2016/17 : 3 000 ; 2017/18 : 3 500)	Au total, 3 382 membres du personnel de la MONUSCO ont bénéficié de consultations confidentielles et volontaires et de tests de dépistage du VIH. Ce nombre de membres du personnel testés a été inférieur aux prévisions en raison des difficultés d'accès à certains sites reculés et non sécurisés.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre*	*Observations*
Amélioration des services		
Mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la Mission, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions	Oui	La Mission a collecté des informations et analysé ses performances en matière d'énergie, d'eau et d'eaux usées et de gestion des déchets. Concernant l'énergie, environ 5 % de l'énergie utilisée par la MONUSCO provient de sources renouvelables. La Mission a mis en place un programme visant à réduire progressivement sa dépendance aux groupes électrogènes diesel en connectant davantage de sites à des sources d'énergies renouvelables. Elle a consommé 22 kWh par personne et par jour. Les installations de stockage des combustibles de 95 % de ses sites sont équipées pour limiter la pollution, et l'intégralité des huiles usagées est collectée et gérée de façon appropriée. Concernant l'eau, la Mission consomme 254 litres d'eau par personne et par jour, ce qui est très élevé. Le risque que représentent pour l'environnement des infrastructures de gestion des eaux résiduaires défectueuses a été fortement atténué. Environ 2 % des sites de la Mission présentaient un risque important, ce qui signifie qu'il existait une possible connectivité hydrologique des eaux résiduaires, et qu'il était nécessaire d'agir immédiatement pour écarter ce risque. Les autres sites présentaient un risque modéré, et une surveillance étroite était nécessaire afin de garantir un entretien constant. Les déchets solides sont éliminés de manière satisfaisante, c'est-à-dire recyclés, compostés ou incinérés, dans 25 % des sites. Le reste est jeté dans des décharges ouvertes entretenues. Aucune des décharges ne pose de risque important ; les risques liés à l'élimination des déchets ont été évalués et les décharges sont contrôlées. Aucune décharge ne présente de possible connectivité hydrologique ni n'est située dans une zone d'habitation.
Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan définis par le Département de l'appui aux missions en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement	Oui	La Mission a terminé la mise en œuvre de la stratégie et du plan définis par le Département de l'appui aux missions en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement le 1er juillet 2018, avec une période de transition de 6 mois.
Poursuite de la mise en place et du perfectionnement de l'outil d'établissement de la situation opérationnelle commune de la Force ou de la Mission pour toutes les opérations de maintien de la paix, pour une application à l'échelle de la Mission	Oui	L'outil d'établissement de la situation opérationnelle commune de la Force ou de la Mission a été déployé dans l'ensemble de la Mission. La MONUSCO a également mis en place un outil de signalement des incidents et un outil d'analyse des informations qui étofferont la situation opérationnelle commune existante de la Force.

Renforcement des moyens de traçabilité de la précision des vérifications physiques du matériel appartenant aux Nations Unies grâce aux techniques de radio-identification	Non	Ce projet a été revu du fait de la mise hors service de Galileo en septembre 2017. La Mission mettra en place l'outil Umoja de traçabilité.
Mise en service de systèmes standardisés de gestion des identités et des arsenaux pour faciliter le retour rapide des ex-combattants à la vie civile, ainsi que le suivi et le contrôle des armes et des munitions rendues jusqu'à leur élimination	Non	Les systèmes standardisés de gestion des identités et des arsenaux visant à faciliter le retour rapide des ex-combattants à la vie civile n'ont pas été mis en service et le suivi et le contrôle des armes et des munitions rendues n'ont pas été effectués en raison d'autres priorités opérationnelles plus urgentes.
Services de transport aérien		
Exploitation et entretien de 48 appareils, dont 14 avions et 34 hélicoptères, et de drones	42	Au total, 11 avions et 31 hélicoptères ont été exploités et entretenus, de même que des drones. Ce nombre a été inférieur aux prévisions en raison d'une réduction du nombre d'aéronefs (ramené de 48 à 42) allant dans le sens de l'initiative du Secrétaire général d'améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes des missions de maintien de la paix.
Réalisation de 26 155 heures de vol prévues (dont 13 620 effectuées sur des appareils commerciaux et 12 535 sur des appareils militaires), pour l'ensemble des services, y compris le transport de passagers, le fret, les patrouilles et les missions d'observation, les opérations de recherche et de sauvetage et les évacuations sanitaires secondaires et primaires	19 897	Heures de vol ont été effectuées au total (9 857 sur des appareils commerciaux et 10 040 sur des appareils militaires) pour l'ensemble des services, y compris le transport de passagers, le fret, les patrouilles et les missions d'observation, les opérations de recherche et de sauvetage et les évacuations sanitaires secondaires et primaires. Ce nombre a été moins élevé que prévu en raison d'une réduction du nombre d'aéronefs, qui est passé de 48 à 42.
Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 48 appareils, ainsi que pour 10 aérodromes et sites d'atterrissage		Les normes de sécurité aérienne ont été contrôlées pour :
	42	Aéronefs
	17	Aérodromes et sites d'atterrissage
		Le nombre d'aérodromes et de sites d'atterrissage a été plus élevé que prévu, parce que la Mission a dû rouvrir 7 sites (Mbandaka, Kindu, Mbuji-Mayi, Kananga, Bandundu, Gemena et Kamina) pour pouvoir apporter un appui aux opérations électorales.
Services budgétaires et financiers et services d'établissement de rapports		
Prestation de services budgétaires et financiers et de services d'établissement de rapports pour un budget de 1 234,6 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués	Oui	Des services budgétaires et financiers et des services d'établissement de rapports ont été fournis, dans la limite des pouvoirs délégués, pour un budget de 1 189,8 millions de dollars.

Services concernant le personnel civil

Fourniture de services de gestion des ressources humaines à un effectif de 3 876 membres du personnel civil (893 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 564 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 419 Volontaires des Nations Unies), y compris un appui concernant le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance, dans la limite des pouvoirs délégués		Des services de gestion des ressources humaines ont été fournis à : 3 380 membres du personnel civil en moyenne (775 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 255 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 350 Volontaires des Nations Unies), ainsi qu'un appui concernant le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance, dans la limite des pouvoirs délégués. Le nombre de membres du personnel a été inférieur aux prévisions en raison d'un taux de vacance de postes plus élevé.
Organisation de sessions de formation dans la zone de la mission à l'intention de 6 671 membres du personnel civil et soutien à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la mission à l'intention de 124 membres du personnel civil	6 818	Membres du personnel civil ont été formés au dans la zone de la mission. Un appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la mission a été fourni à :
	56	Membres du personnel civil Le nombre de formations dispensées dans la zone de la mission a été plus élevé que prévu, et le nombre de formations dispensées à l'extérieur de la zone de la mission moins élevé que prévu, car on a fait davantage appel aux ressources internes pour la formation, ce qui est plus économique.
Appui au traitement de 6 875 demandes de voyage dans la zone de la Mission et de 268 demandes de voyages hors de cette zone à des fins autres que la formation, ainsi que de 6 795 demandes de voyage à des fins de formation émises par des membres du personnel civil	4 897	Demandes de voyage dans la zone de la mission à des fins autres que la formation ont été traitées.
	306	Demandes de voyage hors de la zone de la mission à des fins autres que la formation ont été traitées.
	6 818	Demandes de voyage à des fins de formation émises par des membres du personnel civil ont été appuyées. Le nombre de demandes traitées concernant des voyages à des fins autres que la formation a été moins élevé que prévu en raison d'un recours accru à la technologie visant à réduire le nombre de déplacements. Le nombre de demandes traitées concernant des voyages à des fins de formation a été supérieur aux prévisions du fait qu'un plus grand nombre de personnes ont été formées, des cours supplémentaires destinés à renforcer les capacités ayant été proposés au personnel recruté sur le plan national.

Services relatifs aux installations, aux infrastructures et au génie

Services d'entretien et de réparation dans 435 sites de la Mission répartis en 22 lieux	426	Sites de la Mission répartis en 22 lieux ont été entretenus et remis en état. Ce nombre de sites a été inférieur aux prévisions en raison de la fermeture de 13 sites, compensée en partie par l'ouverture de 4 nouveaux sites en réponse aux besoins opérationnels de la composante militaire.
Mise en œuvre de 3 projets de construction, de rénovation et d'aménagement, englobant la construction ou l'entretien de 250 km de routes et de 10 aérodromes	190	km de routes (construction ou entretien)
	10	Aérodromes (construction ou entretien)
		Le nombre de kilomètres a été moins élevé que prévu en raison du changement des priorités de la Mission, qui s'est concentrée sur les améliorations à apporter aux camps militaires et sur d'autres projets de développement des infrastructures.
Exploitation et entretien de 766 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, en plus des contrats souscrits auprès de fournisseurs locaux d'électricité	823	Groupes électrogènes appartenant à l'ONU ont été exploités et entretenus, en plus des services d'électricité fournis grâce aux contrats passés avec des fournisseurs locaux. Le nombre de groupes électrogènes a été plus élevé que prévu du fait que la Mission a reporté la comptabilisation en pertes de 57 groupes électrogènes qui avaient dépassé leur durée de vie escomptée.
Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de stations de traitement des eaux appartenant à l'ONU (17 puits ou trous de sonde et 73 stations de traitement et d'épuration de l'eau) dans 14 sites	Oui	Des installations d'approvisionnement en eau et des stations de traitement des eaux appartenant à l'ONU (17 puits ou trous de sonde et 73 stations de traitement et d'épuration de l'eau) réparties sur 14 sites ont été exploitées et entretenues.
Fourniture de services de gestion des déchets, y compris la collecte et l'évacuation des déchets liquides et solides, dans 10 sites	Oui	Des services de gestion des déchets, y compris la collecte et l'évacuation des déchets liquides et solides, ont été fournis dans 10 sites.
Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie, ainsi que de services de restauration, dans 10 sites	Oui	Des services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie, ainsi que des services de restauration, ont été fournis dans 10 sites.

Services de gestion du carburant

Gestion de l'approvisionnement en carburant et de son stockage [46,5 millions de litres de carburant (22,3 millions de litres pour les opérations aériennes, 18 400 litres pour les transports maritimes ou fluviaux, 11,4 millions de litres pour les transports terrestres et 12,8 millions de litres pour les groupes électrogènes et autres installations)] et de l'approvisionnement en lubrifiants et de leur stockage dans les points de distribution et installations de stockage de 27 sites	39,5	Millions de litres de carburant ont été livrés et stockés (17,6 millions de litres pour les opérations aériennes, 11,0 millions de litres pour les transports terrestres et 10,9 millions de litres pour les groupes électrogènes et autres installations)], de même que des lubrifiants dans les points de distribution et installations de stockage de 27 sites. La consommation de carburant pour les groupes électrogènes a été inférieure aux prévisions, principalement en raison du rapatriement de 1 625 soldats en octobre 2017. La consommation de carburant a été inférieure aux prévisions pour les opérations aériennes en raison de la réduction du nombre d'aéronefs. Il n'y a pas eu de livraison de carburant au titre des transports maritimes ou fluviaux, car la Mission ne surveille plus le lac Kivu au moyen de vedettes rapides.

Services relatifs aux technologies géospatiales, à l'informatique et aux télécommunications

Fourniture de 5 846 radios portatives, de 1 756 radios mobiles pour véhicules et de 450 radios fixes, ainsi que de l'appui y afférent	5 298	Radios portatives ont été fournies, ainsi qu'un appui afférent.
	1 907	Radios mobiles pour véhicules ont été fournies, ainsi qu'un appui afférent.
	391	Radios fixes ont été fournies, ainsi qu'un appui afférent. Le nombre de radios portatives a été inférieur aux prévisions en raison du nombre moins élevé de membres du personnel et du fait que des radios qui avaient dépassé leur durée de vie escomptée ont été comptabilisées en pertes plus tôt que prévu. Le fait que le nombre de radios mobiles a été plus élevé que prévu et le nombre de radios fixes moins élevé que prévu s'explique par une application plus stricte des normes minimales de sécurité opérationnelle, qui exigeaient la migration d'une configuration de station fixe à une configuration mobile.
Exploitation et entretien de 41 stations de radio FM et de 11 studios de production radiophonique	42	Stations de radio FM ont été exploitées et entretenues, de même qu'un émetteur supplémentaire à Bukavu.
	11	Studios de production radiophonique ont été exploités et entretenus.
Exploitation et entretien d'un réseau permettant d'assurer des services de	56	Microterminaux VSAT ont été exploités et entretenus.
	27	Serveurs téléphoniques ont été exploités et entretenus.

téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, comprenant notamment 74 microterminaux VSAT, 52 serveurs téléphoniques et 60 liaisons hertziennes ; et fourniture d'abonnements à des services de téléphonie mobile	93	Liaisons hertziennes ont été exploitées et entretenues et des abonnements à des services de téléphonie mobile ont été fournis dans le cadre d'un réseau permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données. Le nombre de microterminaux VSAT a été moins élevé que prévu en raison de la migration vers une configuration centralisée, les communications de tous les sites étant dirigées vers le Centre de services mondial, et de l'élimination des liaisons multiples dans les zones de mission. Le nombre de serveurs téléphoniques a été inférieur aux prévisions en raison des progrès de la mise en service du système de communications unifié, qui a permis l'élimination progressive du système de téléphonie traditionnel. Le système unifié utilise la technologie VoIP, qui favorise la collaboration entre les utilisateurs en leur offrant une plus grande variété de services et en s'intégrant étroitement aux autres composantes du système d'information. Le nombre de liaisons hertziennes a été plus élevé que prévu en raison de la demande d'une connectivité puissante sur les sites de la Mission où l'accès à des applications de gestion centralisées est maintenant demandé. En ce qui concerne la résilience opérationnelle, un certain nombre de liaisons hertziennes ont été installées de façon à assurer la duplication des connexions essentielles.
Fourniture, avec assistance, de 5 422 ordinateurs et de 766 imprimantes, pour des utilisateurs finals civils et en tenue, auxquels s'ajoutent 1 117 ordinateurs afin d'assurer la connectivité des membres des contingents, ainsi que d'autres services communs	5 422	Ordinateurs ont été fournis, ainsi qu'une assistance.
	918	Imprimantes ont été fournies à des utilisateurs finals civils et en tenue qui ont bénéficié d'une assistance.
	682	Ordinateurs ont été fournis afin d'assurer la connectivité des membres des contingents, qui ont bénéficié d'une assistance en ce sens, et d'autres services communs ont également été fournis. Le nombre d'imprimantes a été plus élevé que prévu du fait que la comptabilisation en pertes d'imprimantes qui avaient dépassé leur durée de vie escomptée a été reportée en raison de l'arrivée tardive des imprimantes devant les remplacer. Le nombre d'ordinateurs fournis aux membres des contingents a été moins élevé que prévu en raison de la comptabilisation en pertes d'ordinateurs qui avaient dépassé leur durée de vie escomptée.
Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 30 réseaux locaux et longue distance dans 63 sites	30	Réseaux locaux et longue distance répartis dans 63 sites ont fait l'objet de services d'appui et de maintenance.

Analyse de données géospatiales sur une zone de 19 600 km^2, mise à jour de couches topographiques et thématiques et établissement de 25 cartes	Oui	Les données géospatiales d'une zone de 19 600 km^2 ont été analysées, les couches topographiques et thématiques ont été mises à jour et 25 cartes ont été établies.
Services médicaux		
Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU (11 centres de consultation ou dispensaires de niveau I et 2 hôpitaux de niveau II) et fourniture d'un appui aux installations médicales appartenant aux contingents (35 centres de consultation de niveau I, 2 hôpitaux de niveau II et 1 hôpital de niveau III) dans 11 sites, et gestion d'arrangements contractuels avec 6 hôpitaux ou centres de consultation	Oui	Les installations médicales appartenant à l'ONU (11 centres de consultation ou dispensaires de niveau I et 2 hôpitaux de niveau II) ont été exploitées et entretenues. Les installations médicales appartenant aux contingents (35 centres de consultation de niveau I, 2 hôpitaux de niveau II et 1 hôpital de niveau III) dans 11 sites ont reçu un appui. Des arrangements contractuels ont été gérés avec 6 hôpitaux ou centres de consultation.
Actualisation de dispositifs d'évacuation sanitaire vers 8 installations médicales [2 centres de soins de niveau II, 1 de niveau III et 1 prestataire de services médicaux sous contrat (Kinshasa)], dans 3 sites localisés dans la zone de la Mission, et vers 4 prestataires de services médicaux (Afrique du Sud, Kenya, Ouganda et Rwanda) situés à l'extérieur de la zone de la Mission	Oui	Les dispositifs d'évacuation sanitaire vers 8 installations médicales [comprenant 2 centres de soins de niveau II, 1 de niveau III et 1 prestataire de services médicaux sous contrat (Kinshasa)] dans 3 sites localisés dans la zone de la Mission et vers 4 prestataires de services médicaux (Afrique du Sud, Kenya, Ouganda et Rwanda) situés à l'extérieur de la zone de la Mission ont été actualisés.
Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement		
Fourniture d'un appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs aux fins de l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 215,3 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués	Oui	Un appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs a été fourni aux fins de l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 192,2 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués. Le montant a été inférieur aux prévisions en raison de la décision de remplacer uniquement le matériel essentiel ayant dépassé sa durée de vie escomptée.
Réception, gestion et distribution ultérieure d'un volume maximal de 20 000 tonnes de marchandises dans la zone de la Mission	22 800	Tonnes de marchandises ont été reçues, gérées et distribuées dans la zone de la Mission. Ce tonnage a été plus élevé que prévu du fait que le volume de marchandises livrées à Kananga a augmenté lorsque la situation de sécurité s'est améliorée et en raison des mouvements de matériel, de marchandises et d'effets personnels qui ont fait suite au transfert de certains bureaux de Goma à Kinshasa.

Gestion et comptabilité des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et du matériel dont le coût historique total est inférieur au seuil de 409,3 millions de dollars et établissement de rapports à ce sujet, dans la limite des pouvoirs délégués	Oui	Au total, 100 % des immobilisations corporelles, 100 % des stocks ayant une valeur marchande et 91 % des stocks n'ayant pas de valeur marchande ont été comptabilisés. La valeur totale des actifs était de 423,4 millions de dollars. Ce coût total a été plus élevé en raison de la réception d'actifs de missions en cours de liquidation et des achats liés à l'appui électoral.
Services concernant le personnel en tenue		
Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 22 016 militaires et policiers (536 observateurs militaires, 224 officiers d'état-major, 19 815 soldats, 391 membres de la police des Nations Unies et 1 050 membres d'unités de police constituées) et de 90 membres du personnel fourni par les gouvernements)	17 512	Militaires et policiers (511 observateurs militaires et officiers d'état-major, 15 598 soldats, 312 membres de la police des Nations Unies et 1 046 membres d'unités de police constituées) et 45 membres du personnel fourni par les gouvernements, en moyenne, ont été déployés, relevés et rapatriés. Le fait que le nombre de membres du personnel ait été moins élevé que prévu s'explique en partie par la réduction de l'effectif maximum autorisé pour les observateurs militaires et les officiers d'état-major et pour les soldats, conformément à la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité, ainsi que par le taux de vacance de postes plus élevé.
Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et du respect des critères relatifs au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 52 unités militaires et 7 unités de police constituées réparties sur 115 sites géographiques		L'inspection et la vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et du respect des critères relatifs au soutien logistique autonome, ainsi que l'établissement de rapports à ce sujet, ont été effectués sur 88 sites géographiques pour :
	47	Unités militaires
	7	Unités de police constituées
		Le nombre d'inspections et de vérifications a été moins élevé que prévu en raison du rapatriement, pendant l'exercice considéré, de 5 unités militaires, ce qui a également conduit à la fermeture de certains sites.
Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau, pour un effectif moyen de 18 091 membres des contingents et d'unités de police constituées	Non	Des rations, y compris de combat, et de l'eau ont été fournies et stockées pour un effectif moyen de 16 644 membres des contingents et d'unités de police constituées. L'effectif concerné a été inférieur aux prévisions en raison de la réduction de l'effectif maximum autorisé pour les membres des contingents, conformément à la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité.

Appui au traitement des demandes de remboursement et de prestations pour un effectif moyen de 17 812 militaires et policiers et de 59 membres du personnel fourni par des gouvernements	Non	Un appui au traitement des demandes de remboursement et de prestations a été fourni à un effectif moyen de 17 451 militaires et policiers et de 45 membres du personnel fourni par des gouvernements. Le nombre de militaires a été moins élevé que prévu en raison de la réduction de l'effectif maximum autorisé pour les observateurs militaires et les officiers d'état-major et pour les soldats. Le nombre de personnel fourni par des gouvernements a été moins élevé que prévu en raison d'un taux de vacance de postes plus élevé pour cette catégorie de personnel.
Appui au traitement de 550 demandes d'autorisation de voyage dans la zone de la Mission et de 24 demandes de voyages hors de cette zone à des fins autres que la formation, ainsi que de 7 511 demandes de voyage à des fins de formation		Un appui a été fourni en vue du traitement de 502 demandes d'autorisation de voyage dans la zone de la Mission et de 38 demandes de voyages hors de cette zone à des fins autres que la formation, ainsi que de 5 941 demandes de voyage à des fins de formation. Le nombre de demandes d'autorisation de voyage dans la zone de la Mission et de voyages à des fins de formation a été moins élevé que prévu, principalement en raison de la réduction de l'effectif maximum autorisé pour le personnel en tenue. Le nombre de demandes d'autorisation de voyage hors de la zone de la Mission a été plus élevé que prévu du fait de la nécessité de visites préalables au positionnement de bataillons d'intervention rapide et de visites d'évaluation des unités de police des Nations Unies et des unités de police constituée.
Services de gestion des véhicules et de transport terrestre		
Exploitation et entretien de 2 314 véhicules appartenant à l'ONU (1 206 véhicules légers, 313 véhicules à usage spécial, 27 ambulances, 292 véhicules blindés de transport de troupes, 32 véhicules blindés et 444 autres véhicules, remorques et attelages spécialisés), de 2 462 véhicules appartenant aux contingents et de 11 ateliers et installations de réparation, et fourniture de services de transport et de navette	2 457	Véhicules appartenant à l'ONU (1 286 véhicules légers, 333 véhicules à usage spécial, 33 ambulances, 292 véhicules blindés de transport de troupes, 35 véhicules blindés et 478 autres véhicules, remorques et attelages spécialisés) ont été exploités et entretenus.
	2 462	Véhicules appartenant aux contingents ont été exploités et entretenus.
	12	Ateliers et installations de réparation ont été exploités et entretenus.
		Des services de transport et de navette ont été fournis.
		Le nombre de véhicules a été plus élevé que prévu en raison du soutien apporté par la Mission aux opérations électorales. Le nombre de sites a été plus élevé du fait de la réouverture d'un bureau local à Kananga en raison de la crise dans la région du Kasaï, qui a abouti à l'établissement d'un atelier sur place.

Déontologie et discipline

Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour 23 600 membres du personnel militaire, du personnel civil et du personnel de police, comprenant des activités de formation, de prévention et de suivi, et des recommandations concernant les mesures disciplinaires	Oui	Un programme de déontologie et de discipline comprenant des activités de formation, de prévention et de suivi et des recommandations concernant les mesures disciplinaires a été mis en œuvre pour 19 445 membres du personnel militaire, du personnel civil et du personnel de police. Un dispositif de suivi des nouvelles recrues de la Mission a également été mis en place. Enfin, un programme de travail global a été élaboré et appliqué ; il prévoit une estimation des risques et le suivi des mouvements de personnel au sein de la Mission. Dans tous les cas signalés, des mesures correctives ont été recommandées. L'effectif concerné a été inférieur aux prévisions en raison de la réduction de l'effectif maximum autorisé pour les observateurs militaires et les officiers d'état-major et pour les soldats.
Facilitation de l'accès des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'aide médicale, psychologique et judiciaire en cas de faute	Oui	L'accès des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'aide médicale, psychologique et judiciaire en cas de faute a été facilité. Toutes les victimes concernées par des allégations avec commencement de preuve ont été orientées vers l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dans les 24 à 72 heures après réception des allégations. Au total, 33 victimes, à savoir 29 adultes et 4 mineurs, ont bénéficié d'un accès aux services d'aide. La Mission a également cherché à combler les lacunes en matière de prestation de services en offrant des services de santé là où les partenaires n'étaient pas présents, ainsi que des services de transports, des bourses scolaires et des services prénatals et post-natals. En outre, 4 projets visant à offrir aux victimes des formations qualifiantes de couture, de cuisine, d'élevage et de culture de champignons, entre autres, ont été lancés.
Organisation d'une campagne locale de sensibilisation ciblant les populations à risque, reposant sur 20 activités de sensibilisation et la distribution de supports d'information à 5 000 personnes concernées par l'intermédiaire des réseaux locaux permettant de porter		Une campagne locale de sensibilisation ciblant les populations à risque a été organisée ; elle reposait sur :
	20	Activités de sensibilisation et la distribution de supports d'information à 5 000 personnes concernées par l'intermédiaire des réseaux locaux permettant de porter plainte et des coordonnateurs désignés dans les zones isolées.

plainte et des coordonnateurs désignés dans les zones isolées		La conduite d'activités de communication et de sensibilisation sur la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à travers le théâtre, la musique et la danse dans plus de 20 sites de la zone de la Mission. Des messages téléphoniques et la diffusion de discussions à la radio et à la télévision ont également permis de renforcer la sensibilisation. En outre, plus de 5 000 documents de sensibilisation destinés à renforcer la visibilité de cette politique ont été distribués à la population locale directement et par l'intermédiaire du réseau local de dépôt de plaintes et des points focaux sur l'exploitation et les atteintes sexuelles.
Contrôle de l'application intégrale de mécanismes locaux de dépôt de plaintes dans 12 sites où la Mission jouit d'une forte présence et de la réalisation de 62 visites d'évaluation sur le terrain dans 62 bases opérationnelles de compagnie et bureaux locaux		La Mission a contrôlé l'application intégrale des mécanismes locaux de dépôt de plaintes dans 43 sites où elle jouit d'une forte présence.
	37	Visites d'évaluation sur le terrain ont été réalisées dans 37 bases opérationnelles de compagnie et bureaux locaux.
		Le nombre de mécanismes locaux de dépôt de plaintes a été plus élevé que prévu du fait que certains sites se sont dotés de plusieurs réseaux en raison du niveau de risque et de vulnérabilité constaté.
		Le nombre de visites d'évaluation sur le terrain a été moins élevé que prévu en raison de facteurs externes tels que la situation de sécurité et l'accessibilité des lieux, ainsi que de facteurs internes comme la reconfiguration du déploiement de la Force.
Évaluation de tous les cas signalés d'exploitation et d'atteintes sexuelles et collecte et traitement des éléments constituant un commencement de preuve, selon que de besoin	Oui	Tous les cas signalés d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été évalués et les éléments constituant un commencement de preuve ont été collectés et traités selon que de besoin.
Mise en œuvre, en collaboration avec l'UNICEF, le pays hôte et les pays fournisseurs de contingents, d'un mécanisme de suivi des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuels en République démocratique du Congo	Oui	La Mission a participé à des discussions visant à permettre la création d'un mécanisme efficace de suivi des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuels, en collaboration étroite avec l'UNICEF, le FNUAP et les partenaires du pays hôte. Un protocole d'orientation a été élaboré avec l'UNICEF et le FNUAP, grâce auquel les victimes ont accès à l'aide et au soutien dont elles ont besoin dans les 24 à 72 heures suivant la réception des allégations.
VIH/sida		
Exploitation et entretien de 5 centres de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission	5	Centres de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels du VIH ont été exploités et entretenus ; ils sont à la disposition de l'ensemble du personnel de la Mission.

Organisation de 20 séances obligatoires de sensibilisation au VIH/sida à l'intention de 300 membres du personnel civil	27	Séances obligatoires de sensibilisation au VIH/sida ont été organisées à l'intention de 301 membres du personnel civil de la Mission. Le nombre de sessions et de membres du personnel civil en ayant bénéficié a été plus élevé que prévu en raison des efforts faits pour prendre contact avec tous les civils récemment déployés.
Conduite de 40 programmes de sensibilisation à grande échelle à l'intention de 10 000 militaires et policiers	158	Programmes de sensibilisation à grande échelle ont été organisés à l'intention de 11 533 militaires et policiers. Le nombre de programmes de sensibilisation organisés à l'intention des militaires et policiers a été plus élevé que prévu en raison des efforts faits pour prendre contact avec tous les membres du personnel en tenue récemment déployés.
Organisation de 5 séances de remise à niveau à l'intention de 500 membres du personnel militaire et de 10 sessions de formation par les pairs dans 10 sites de la Mission à l'intention de 250 militaires et policiers	17	Séances de remise à niveau ont été organisées à l'intention de 797 militaires. Le nombre de sessions et de militaires a été plus élevé que prévu en raison des formations supplémentaires dispensées aux militaires affectés à la Mission pendant plus de 10 mois.
	8	Sessions de formation par les pairs ont été organisées dans 8 sites de la Mission à l'intention de 243 militaires et policiers. Le nombre de sessions de formation a été moins élevé que prévu en raison des restrictions imposées aux déplacements dans des zones ciblées pour des raisons de sécurité.
Organisation de 2 ateliers sur les services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels à l'intention de 50 conseillers sur le VIH, et de 2 ateliers sur la prophylaxie post-exposition à l'intention de 50 responsables de cures prophylactiques	2	Ateliers sur les services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels ont été organisés à l'intention de 49 conseillers sur le VIH. Le nombre de conseillers sur le VIH formés a été moins élevé que prévu car l'une des personnes invitées n'a pas participé à la formation.
	3	Ateliers sur la prophylaxie post-exposition ont été organisés à l'intention de 71 responsables de cures prophylactiques. Le nombre d'ateliers et de responsables en ayant bénéficié a été plus élevé que prévu parce que le Département de la sûreté et de la sécurité en a fait la demande, compte tenu du risque de violences liées aux élections.
Organisation, dans différents sites de la Mission chaque trimestre, d'une campagne de promotion des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels, gestion de 5 centres permanents fournissant de tels services dans la zone de la Mission et	Oui	Une campagne de promotion des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels a été organisée dans différents sites de la Mission chaque trimestre.
	5	Centres permanents fournissant des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels dans la zone de la Mission ont été gérés.

organisation, auprès des bataillons, de 30 missions mobiles fournissant les mêmes services	37	Missions mobiles fournissant des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels ont été organisées auprès des bataillons. Ce nombre a été plus élevé que prévu car les membres des contingents et du personnel civil ont demandé que plus d'un test sérologique de détection du VIH soit administré aux clients, ainsi qu'en raison des efforts déployés pour atteindre le public ciblé.
Réalisation d'une étude afin de déterminer les effets des activités prescrites et d'orienter la poursuite de leur mise en œuvre	1	Étude a été réalisée afin de déterminer les effets des activités prescrites et d'orienter la poursuite de leur mise en œuvre.
Sécurité		
Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 dans toute la zone de la Mission	Oui	Des services de sécurité ont été assurés 24 heures sur 24 dans toute la zone de la Mission.
Services de protection rapprochée assurés 24 heures sur 24 pour les responsables de la Mission et les visiteurs de haut rang	Oui	Une protection rapprochée a été assurée 24 heures sur 24 pour les responsables de la Mission et les visiteurs de haut rang.
Vérification, à la demande des membres du personnel, de la sécurité de 400 logements (dont 75 à Entebbe)	460	Logements (dont 77 à Entebbe) ont fait l'objet de vérifications de sécurité à la demande de membres du personnel. Ce nombre a été plus élevé que prévu, principalement en raison du plus grand nombre de membres du personnel louant des logements dont la sécurité devait être vérifiée, soit car le logement en question n'avait jamais été loué à un membre du personnel de la Mission, soit parce qu'il s'agissait d'un nouveau bâtiment.
Organisation de 700 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence (dont 200 à Entebbe), à l'intention du personnel de la Mission	590	Séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence ont été organisées à l'intention du personnel de la Mission (dont 170 à Entebbe). Ce nombre a été moins élevé que prévu, principalement en raison d'un nombre moins élevé de nouvelles recrues au sein de la Mission.
Initiation aux questions de sécurité et organisation d'exercices élémentaires de prévention des incendies pour les nouveaux membres du personnel	Oui	Une initiation aux questions de sécurité et des exercices élémentaires de prévention des incendies ont été organisés pour les nouveaux membres du personnel.

1 700 enquêtes et rapports complets sur les accidents de la route, le vol de biens appartenant à la MONUSCO ou les dommages causés à ces biens, les cambriolages, les pertes et tout autre incident concernant le personnel, les locaux ou les biens de l'ONU	1 292	Enquêtes complètes ont été menées et autant de rapports préparés sur les accidents de la route, le vol de biens appartenant à la Mission ou les dommages causés à ces biens, les cambriolages, les pertes et tout autre incident concernant le personnel, les locaux ou les biens de l'ONU. Ce nombre a été inférieur aux prévisions, principalement du fait d'un report de l'attention sur les vols de carburant, ces derniers ayant été particulièrement préoccupants pendant l'exercice considéré, et les enquêtes sur ces vols étant complexes et longues à mener.
Organisation de formations de remise à niveau à l'intention de 25 membres du personnel de la MONUSCO travaillant comme enquêteurs dans 5 sites	Non	Aucune formation de remise à niveau n'a été organisée à l'intention des membres du personnel de la Mission car la Section de la sécurité et de la sûreté avait d'autres priorités, notamment les enquêtes sur les vols de carburant.
Organisation de stages de formation à l'intention de 60 agents de sécurité recrutés sur le plan international sur les armes à feu et les tactiques de défense, et à l'intention de 100 agents de sécurité recrutés sur le plan national sur les instructions et les directives qu'ils doivent suivre, les tactiques de défense et d'autres domaines connexes, en vue de garantir la pérennité et l'efficacité des services de sécurité	Non	Aucun stage de formation n'a été organisé sur les instructions et les directives que doivent suivre les agents de sécurité, les tactiques de défense et d'autres domaines connexes, en vue de garantir la pérennité et l'efficacité des services de sécurité.
	35	Agents de sécurité recrutés sur le plan international ont reçu une formation sur les armes à feu et les tactiques de défense. Le nombre d'agents de sécurité formés a été moins élevé que prévu en raison de la priorité donnée aux formations sur la sécurité et la sûreté en mission.
Organisation de formations à l'intention de 200 membres du personnel sur la sécurité et la sûreté en mission	1 440	Membres du personnel ont reçu une formation sur la sécurité et la sûreté en mission. Le nombre de membres du personnel ayant reçu une formation a été plus élevé que prévu car cette formation était obligatoire dans une grande partie du territoire de la République démocratique du Congo.
Conduite du programme de certification en matière de sécurité à l'intention de 20 agents de sécurité recrutés sur le plan international	Non	Aucun programme de certification en matière de sécurité n'a été conduit en raison de l'absence de formateurs disponibles.
Organisation d'une formation sur l'utilisation de la trousse médicale d'intervention d'urgence à l'intention de 10 agents de sécurité recrutés sur le plan international	Non	Aucune formation n'a été organisée sur l'utilisation de la trousse médicale d'intervention d'urgence en raison de l'absence de formateurs disponibles.
Élaboration de 22 documents sur la gestion des risques de sécurité	22	Documents sur la gestion des risques de sécurité ont été élaborés.
Établissement de 18 avis de sécurité relatifs aux zones de voyages	18	Avis de sécurité relatifs aux zones de voyages ont été établis.

Actualisation des données de géolocalisation de toutes les installations de l'ONU et téléchargement sur le site du Réseau d'information des responsables de la sécurité des Nations Unies	Oui	Les données de géolocalisation de toutes les installations de l'ONU ont été actualisées et téléchargées sur le site du Réseau d'information des responsables de la sécurité des Nations Unies.
Mise à jour quotidienne de la base de données Intranet pour le personnel de la Mission	Oui	La base de données Intranet destinée au personnel de la Mission a été mise à jour quotidiennement.

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018.)

	Montant alloué[a]	*Dépenses*	*Écart*	
			Montant	*Pourcentage*
Catégorie	*(1)*	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4) = (3)/(1)*
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	26 964,5	22 310,3	4 654,2	17,3
Contingents	485 619,0	487 536,3	(1 917,3)	(0,4)
Police des Nations Unies	19 974,7	20 347,8	(373,1)	(1,9)
Unités de police constituées	31 537,2	32 509,7	(972,5)	(3,1)
Total partiel	564 095,4	562 704,1	1 391,3	0,2
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	148 537,7	153 239,6	(4 701,9)	(3,2)
Personnel recruté sur le plan national	98 039,0	111 189,3	(13 150,3)	(13,4)
Volontaires des Nations Unies	20 553,7	21 443,2	(889,5)	(4,3)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3 158,9	3 370,1	(211,2)	(6,7)
Personnel fourni par des gouvernements	2 863,1	2 366,2	496,9	17,4
Total partiel	**273 152,4**	**291 608,4**	**(18 456,0)**	**(6,8)**
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	
Consultants	637,0	1 071,8	(434,8)	(68,3)
Voyages	4 736,1	5 538,6	(802,5)	(16,9)
Installations et infrastructures	55 495,6	51 235,7	4 259,9	7,7
Transports terrestres	20 932,9	17 930,0	3 002,9	14,3
Opérations aériennes	175 860,8	163 463,3	12 397,5	7,0
Opérations maritimes ou fluviales	28,8	750,3	(721,5)	(2 505,2)
Communications	20 711,3	21 894,3	(1 183,0)	(5,7)
Informatique	15 270,3	13 739,5	1 530,8	10,0
Santé	3 466,4	3 872,0	(405,6)	(11,7)
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	53 383,8	53 940,8	(557,0)	(1,0)
Projets à effet rapide	2 000,0	1 489,7	510,3	25,5
Total partiel	**352 523,0**	**334 926,0**	**17 597,0**	**5,0**
Montant brut	**1 189 770,8**	**1 189 238,5**	**532,3**	**0,0**
Recettes provenant des contributions du personnel	29 050,7	31 001,2	(1 950,5)	(6,7)
Montant net	**1 160 720,1**	**1 158 237,3**	**2 482,8**	**0,2**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	**1 189 770,8**	**1 189 238,5**	**532,3**	**0,0**

[a] Tient compte des ressources approuvées d'un montant brut de 1 141 848 100 dollars (montant net : 1 112 997 600 dollars) et des engagements autorisés d'un montant brut de 47 922 700 dollars correspondant aux crédits nécessaires pour financer l'appui électoral et la protection des civils et des soldats de la paix jusqu'au 30 juin 2018.

B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant alloué			
Catégorie	*Répartition initiale du montant approuvé*	*Ressources supplémentaires*[a]	*Transfert*	*Répartition révisée*
I. Militaires et personnel de police	561 017,6	3 077,8	(1 378,1)	562 717,3
II. Personnel civil	270 173,6	2 978,8	18 455,2	291 607,6
III. Dépenses opérationnelles	310 656,9	41 866,1	(17 077,1)	335 445,9
Total	**1 141 848,1**	**47 922,7**		**– 1 189 770,8**
Pourcentage de réaffectations				**1,6**

[a] Compte tenu des engagements autorisés.

64. Au cours de la période considérée, des fonds ont été réaffectés à la catégorie II (Personnel civil) pour faire face aux besoins accrus engendrés par un taux de vacance effectif moyen plus faible que prévu pour le personnel recruté sur le plan international, des dépenses communes de personnel dépassant les prévisions pour le personnel international et national, et un montant moyen des traitements et des contributions du personnel recruté sur le plan national supérieur aux prévisions.

65. Il a également été possible de réaffecter des ressources à partir de la catégorie I (Militaires et personnel de police) parce que le taux de vacance effectif moyen pour les observateurs militaires a été supérieur aux prévisions. La réaffectation des ressources de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) a été rendue possible par une réduction de la flotte aérienne et du nombre d'heures de vol, conformément à l'initiative du Secrétaire général visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes des missions, ainsi que par la diminution des achats de matériel.

C. Évolution des dépenses mensuelles

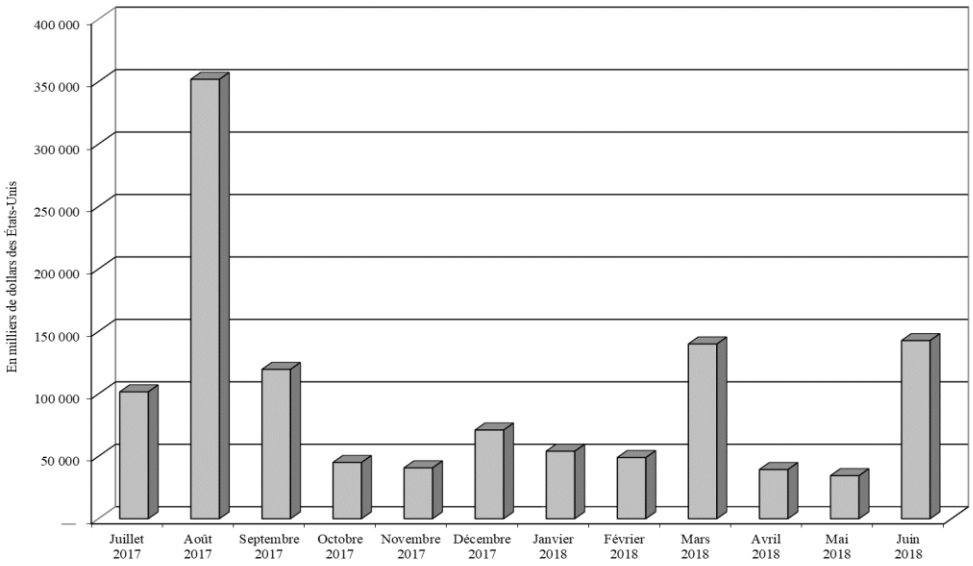

66. Les pics de dépenses observés en juillet et septembre 2017 s'expliquent principalement par les indemnités de subsistance et de permission auxquelles les contingents et les unités de police constituées ont droit ; les contrats d'approvisionnement clefs en mains (carburant et rations) ; la location de locaux ; les contrats commerciaux et les lettres d'attribution concernant la flotte aérienne de la Mission ; le contrat afférent au système de drones ; le contrat conclu avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

67. Le pic de dépenses observé en août 2017 s'explique principalement par la relève des contingents et des unités de police constituées, et le remboursement aux taux standard des montants dus au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents pour l'exercice 2017/18.

68. Le pic de dépenses constaté en mars 2018 s'explique principalement par le reliquat des montants à rembourser aux taux standard au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents.

69. Le pic de dépenses constaté en juin 2018 s'explique principalement par les engagements relatifs à la flotte aérienne de la Mission, à la suite de l'approbation par l'Assemblée générale d'une autorisation d'engagement de dépenses.

D. Autres produits et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant*
Produit des placements	3 927,4
Produits divers ou accessoires	1 246,8
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	7 256,3
Total	**12 430,5**

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Dépenses*
Matériel majeur	
Contingents	69 366,6
Unités de police constituées	5 965,8
Total partiel	**75 332,4**
Soutien logistique autonome	
Contingents	72 931,7
Unités de police constituées	3 847,6
Total partiel	**76 779,3**
Total	**152 111,7**

Facteurs applicables à la Mission	*Pourcentage*	*Date de prise d'effet*	*Date du dernier examen*
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,8	1er juillet 2017	30 juin 2017
Usage opérationnel intensif	2,9	1er juillet 2017	30 juin 2017
Actes d'hostilité ou abandon forcé	4,7	1er juillet 2017	30 juin 2017
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0-3,5		

F. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Valeur*
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces[a]	23 418,3
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	**23 418,3**

[a] Correspond à la valeur locative des terrains et des bâtiments, aux redevances aéroportuaires, aux droits d'atterrissage, aux frais d'utilisation de fréquences radio, et au coût de l'immatriculation des véhicules.

IV. Analyse des écarts[1]

	Écart	
Observateurs militaires	4 654,2	17,3 %

70. L'écart s'explique principalement par la sous-utilisation de crédits au titre de l'indemnité de subsistance (missions) qui tient au fait que le taux effectif de vacance de postes (51,5 %) a été supérieur au taux approuvé (38 %).

	Écart	
Contingents	(1 917,3)	(0,4 %)

71. L'écart s'explique principalement comme suit : a) le taux effectif de vacance de postes (de 2,6 %) a été inférieur au taux approuvé (4,1 %) ; b) le montant effectif de la réduction appliquée aux montants remboursés au titre du matériel majeur appartenant aux contingents, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale, en raison du matériel manquant ou défectueux a été inférieur aux prévisions ; c) le nombre moyen d'officiers d'état-major déployés (191) a été supérieur au nombre prévu (119), ce qui a entraîné une augmentation des paiements au titre de l'indemnité de subsistance (missions) par rapport aux prévisions ; d) la reconfiguration des unités militaires sur le terrain, notamment le déploiement de bataillons à déploiement rapide, a entraîné une augmentation des besoins en matériel appartenant aux contingents par rapport aux prévisions ; e) le matériel appartenant

[1] Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

aux contingents a été rapatrié tardivement ; f) le nombre de demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité a été plus élevé que prévu du fait de l'attaque menée contre des soldats de la paix à Semuliki le 7 décembre 2017.

72. Le dépassement global des crédits a été compensé en partie par le fait que les frais de voyage liés au déploiement, à la relève et au rapatriement ont été moins élevés que prévu, ce qui s'explique comme suit : a) le déploiement d'un bataillon à déploiement rapide, la relève d'un bataillon d'infanterie et le rapatriement d'un bataillon d'infanterie ont été reportés à l'exercice 2018/19 ; b) la relève inversée des troupes a été privilégiée lorsque cela présentait un avantage financier ; c) le recours à des appareils affrétés à long terme a été plus important que prévu, ce qui a entraîné une diminution des frais de positionnement et de retrait par rapport aux prévisions ; d) le coût des transports par passager a été inférieur aux prévisions. Il a également été compensé par le fait que le coût des rations a été moins élevé que prévu, ce qui s'explique comme suit : a) coûts de transport effectifs ont été moins importants que prévu ; b) la finalisation du nouveau contrat a pris du retard, ce qui a entraîné des frais de mobilisation au cours de l'exercice 2018/19; et c) les frais d'entreposage ont été moins élevés que prévu : les fournisseurs ne se sont pas acquittés des engagements qui étaient les leurs et les montants qui leur ont été versés ont donc été moindres.

	Écart	
Police des Nations Unies	(373,1)	(1,9 %)

73. L'écart s'explique principalement par la comptabilisation à cette rubrique de l'élément logement de l'indemnité de subsistance (missions) que le personnel de police des Nations Unies continue de percevoir en cas de déplacement.

	Écart	
Unités de police constituées	(972,5)	(3,1 %)

74. L'écart s'explique principalement comme suit : a) le montant affecté au matériel appartenant aux contingents a été plus élevé que prévu en raison d'une unité de police constituée dont le mémorandum d'accord a été signé après l'établissement du budget ; b) le taux d'indisponibilité du matériel appartenant aux contingents (matériel majeur) a été moins élevé que prévu ; c) le montant effectif de la réduction appliquée aux montants remboursés au titre du matériel majeur appartenant aux contingents, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale, en raison du matériel manquant ou défectueux a été inférieur aux prévisions ; et d) le taux de vacance de postes effectif (0,4 %) a été inférieur au taux de vacance approuvé (1 %).

75. Le dépassement de crédits a été compensé en partie par le fait que les frais de voyage liés au déploiement, à la relève et au rapatriement ont été moins élevés que prévu, ce qui s'explique comme suit : a) la relève d'une unité de police constituée a été reportée à l'exercice 2018/19 ; b) la relève inversée des troupes a été privilégiée lorsque c'était financièrement avantageux ; c) le recours à des appareils affrétés à long terme a été plus important que prévu, qui a entraîné une diminution des frais de positionnement et de retrait par rapport aux prévisions ; et d) le coût des transports par passager a été moins élevé que prévu.

	Écart	
Personnel recruté sur le plan international	(4 701,9)	(3,2 %)

76. L'écart s'explique principalement par le montant des dépenses communes de personnel, qui a dépassé les prévisions, et par un taux moyen de vacance de postes effectif se situant à 15 %, soit moins que le taux de vacance approuvé de 18 %.

77. Le dépassement de crédits est compensé en partie par un taux d'indemnité de poste moyen inférieur aux prévisions (41,9 %, contre le taux de 52,1 % inscrit au budget).

	Écart	
Personnel recruté sur le plan national	(13 150,3)	(13,4 %)

78. L'écart s'explique principalement par le montant des dépenses communes de personnel, qui a dépassé les prévisions, et par le fait que les dépenses prévues au titre des traitements et des contributions du personnel avaient été calculées en fonction des traitements et des contributions du personnel à l'échelon 8 de la classe G-4 et à l'échelon 7 de la classe AN-B, alors que la moyenne effective des traitements et des contributions du personnel de la Mission correspondait à l'échelon 10 de la classe G-4 et à l'échelon 10 de la classe AN-B.

	Écart	
Volontaires des Nations Unies	(889,5)	(4,3 %)

79. L'écart s'explique principalement par des dépenses plus importantes que prévu au titre des services de sécurité à domicile. Les Volontaires des Nations Unies ont droit au remboursement de 100 % de leurs dépenses en matière de sécurité à domicile, jusqu'à concurrence de 1 000 dollars.

	Écart	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(211,2)	(6,7 %)

80. L'écart tient principalement aux dépenses qui ont été imputées à la MONUSCO au titre du recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) aux fins des activités d'appui au déploiement d'Umoja-Extension 2, à la mise hors service de Galileo, au projet de gestion de la chaîne d'approvisionnement et à d'autres projets transversaux, et qui ont été compensées en partie par l'inscription de certaines dépenses liées aux traitements et aux contributions du personnel temporaire (autre que pour les réunions) à la rubrique des traitements et des contributions du personnel recruté sur le plan international.

	Écart	
Personnel fourni par des gouvernements	496,9	17,4 %

81. L'écart s'explique principalement comme suit : certaines dépenses liées à l'indemnité de subsistance (missions) pour le personnel fourni par des gouvernements ont été inscrites à la rubrique de l'indemnité de subsistance (missions) pour la police des Nations Unies ; et le nombre de voyages a été moins élevé que prévu en raison de la prolongation du tour de service de 15 membres du personnel dont le rapatriement avait initialement été prévu pour l'exercice budgétaire 2017/18.

	Écart	
Consultants	(434,8)	(68,3 %)

82. L'écart s'explique principalement par les dépenses supplémentaires liées au recrutement d'un consultant chargé de superviser des projets de construction en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement respectueux de l'environnement et de formuler des directives sur la conception et la mise en place de telles infrastructures, d'un consultant spécialiste des infrastructures chargé de la conception, de l'analyse, de l'exécution et de la supervision des projets de construction menés à la Base de soutien logistique à Entebbe, et d'un consultant chargé de travailler sur le regroupement des sites à Kinshasa, ainsi qu'à la production de 25 cartes topographiques en courbes de niveau.

	Écart	
Voyages	(802,5)	(16,9 %)

83. L'écart s'explique principalement par des frais de voyage non budgétisés qui sont liés à l'enquête spéciale sur l'attaque menée contre des soldats de la paix à Semuliki, à la séance de bilan tenue avec le Représentant spécial du Secrétaire général avant son départ, aux voyages réalisés dans le cadre d'une affectation provisoire liée à l'exécution de fonctions essentielles, aux visites préalables au déploiement effectuées dans des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et aux frais de transport et d'accompagnement des dépouilles mortelles, et par une augmentation du montant total des indemnités journalières de subsistance versées aux chauffeurs transportant des marchandises depuis la Base de soutien logistique d'Entebbe vers divers sites en République démocratique du Congo, en raison d'une augmentation de la quantité de marchandises transportées par voie routière.

	Écart	
Installations et infrastructures	4 259,9	7,7 %

84. L'écart s'explique principalement par des retards accusés dans les initiatives visant à prolonger, par l'entretien, la durée de vie utile des stations de traitement des eaux, et par des retards pris dans la procédure d'appel d'offres pour la préparation et la construction d'une décharge à Goma, en raison d'un retard dans le choix d'un site conforme aux normes environnementales des Nations Unies.

85. La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par le fait que les dépenses ont été plus élevées que prévu au titre des services de sécurité, du fait de l'augmentation du nombre de gardes rendue nécessaire par les conditions de sécurité, des services d'entretien, en raison de la mise à niveau du système électrique exigée pour relier les bureaux de la MONUSCO au réseau électrique local à Kalemie, Lubumbashi et Goma, des services de nettoyage des nouveaux bureaux de Bukavu et Kinshasa et de la location de locaux, principalement en raison de la prorogation du contrat de location pour les locaux de l'hôpital de niveau III de Goma (les nouveaux locaux n'ayant pas été terminés dans les délais) et de la location de nouveaux locaux à Kinshasa, pour une unité de police constituée transférée depuis Goma et une base opérationnelle de compagnie transférée depuis Bukavu.

	Écart	
Transports terrestres	3 002,9	14,3 %

86. L'écart s'explique principalement par le fait que les crédits liés au règlement d'un litige opposant l'ONU à un fournisseur de carburant et de services associés avaient été demandés au titre des transports terrestres, alors que les dépenses en question ont été inscrites à la rubrique Opérations aériennes, par la réception de 44

véhicules à quatre roues motrices et de 1 autopompe provenant de missions en cours de liquidation ; et par le fait que le coût des véhicules a été moins élevé que prévu.

87. La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par une consommation de carburant plus élevée que prévu, en raison du nombre de véhicules en service lui aussi plus élevé que prévu ; et par un prix moyen effectif du carburant (0,91 dollar le litre) supérieur aux prévisions (0,81 dollar le litre).

	Écart	
Opérations aériennes	12 397,5	7,0 %

88. L'écart s'explique principalement comme suit : a) le nombre d'heures de vol a été moins élevé que prévu car le calendrier de vols réguliers a été révisé en application de l'initiative du Secrétaire général visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes des missions de maintien de la paix, ce qui a entraîné une réduction des dépenses liées à la location, aux opérations et au carburant ; b) aucun aéronef n'a été déployé en préparation des élections, aucune demande n'ayant émané de la Commission électorale nationale indépendante ; c) un avion An-26 a été indisponible de la mi-août 2017 à mai 2018 ; d) un hélicoptère Puma a été indisponible pendant 8 mois à la suite d'un accident ; e) deux avions SAAB-340 B ont été remplacés par deux DHC-8, dont le coût par heure de vol est moindre et la capacité plus élevée ; f) la flotte aérienne a été réduite, conformément à l'initiative du Secrétaire général, ce qui a entraîné la cession anticipée d'un avion L-382 partagé avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, d'un avion CRJ-200 partagé avec des missions de la région et d'un avion B-1900, et la non-acquisition de deux hélicoptères MI-8 MT, et a eu pour conséquence une réduction des dépenses en matière de location et d'exploitation, de droits d'atterrissage, d'indemnité de subsistance des équipages et d'assurance responsabilité par rapport aux prévisions.

89. La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu au titre des carburants et lubrifiants, en raison du montant versé à un prestataire pour la fourniture de carburant et de services ayant fait l'objet d'un litige, qui avait été inscrit au budget au titre des transports terrestres ; par le prix moyen pondéré effectif du carburant, soit 0,86 dollar par litre, contre le prix de 0,76 dollar le litre inscrit au budget ; et par des dépenses plus élevées que prévu au titre des services, en raison du coût plus élevé du système de drones.

	Écart	
Opérations maritimes ou fluviales	(721,5)	(2 505,2 %)

90. L'écart s'explique principalement par l'achat, non prévu au budget, de conteneurs maritimes destinés au transport d'installations préfabriquées, de fournitures pour la défense des périmètres, de groupes électrogènes, de stations d'épuration et de traitement des eaux, ainsi que d'autres matériels.

	Écart	
Communications	(1 183,0)	(5,7 %)

91. L'écart s'explique principalement par des dépenses plus élevées que prévu du fait : a) des dépenses supplémentaires liées aux communications à faible latence nécessaires à l'exploitation d'Umoja ; b) de l'appui aux activités électorales ; c) du renforcement de la présence de la Mission à Kananga ; d) de l'appui fourni à l'action contre l'Ebola à Mbandaka ; e) de la fourniture de services Internet aux contingents

en poste à Semuliki ; f) des services d'information : impression de documents, y compris des affiches, des ordres du jour, des brochures d'information et des dépliants, à l'appui de deux campagnes (une campagne de sensibilisation sur le mandat de la MONUSCO organisée à l'intention des habitants de la République démocratique du Congo et une campagne de sécurité routière).

92. Le dépassement de crédits est en partie compensé par le fait que les dépenses au titre des pièces de rechange ont été moins élevées que prévu, ce qui s'explique comme suit : les éléments essentiels de l'infrastructure de communication avaient été remplacés ou améliorés en 2015/16 et 2016/17, et les dépenses liées à certaines pièces de rechange et à des articles consomptibles prévus à cette rubrique, tels que piles, câbles et accessoires de câblage, ont été imputées aux rubriques Achat de matériel de génie et Achat de matériel électrique, dans la catégorie Installations et infrastructures.

	Écart	
Informatique	1 530,8	10,0 %

93. L'écart s'explique principalement par la décision qui a été prise, à la suite d'un examen de l'infrastructure informatique de la Mission, de remplacer uniquement le matériel informatique essentiel ayant dépassé sa durée de vie utile.

94. La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu au titre des services informatiques en raison de l'imputation à la MONUSCO de dépenses liées à la mise en service de fonctionnalités d'Umoja-Extension 2, telles que le projet de gestion de la chaîne d'approvisionnement, et du recours à des spécialistes engagés sous contrat pour la prestation de services de formation et d'appui à la production, l'aide à la gestion de divers projets, et la transformation des données de base nécessaire à l'exploitation des fonctionnalités futures de la chaîne d'approvisionnement ; et par l'augmentation du coût des services et du soutien centralisés.

	Écart	
Santé	(405,6)	(11,7 %)

95. L'écart s'explique principalement par les évacuations sanitaires des soldats de la paix blessés lors d'une explosion dans une base militaire, par le remplacement de moniteurs et respirateurs portables de l'équipe chargée des évacuations sanitaires aériennes et par l'achat de matériel mortuaire, de compresseurs d'air respirable et d'autres équipements nécessaires pour faire face à l'épidémie d'Ebola.

96. Le dépassement global de crédits a été en partie compensé par des dépenses moins élevées que prévu au titre des fournitures, en raison des fournitures médicales reçues par suite de la clôture de la mission au Libéria.

	Écart	
Fournitures, services et matériel divers	(557,0)	(1,0 %)

97. L'écart s'explique principalement par l'achat de rations alimentaires destinées au le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et par le fait que l'accord financier conclu avec des vacataires concernant la prestation de services divers, y compris les services d'interprétation et les services de construction, a été prorogé étant donné que l'appel d'offres visant à sous-traiter ces services à moindre coût n'a pas abouti au cours de l'exercice.

98. Le dépassement global de crédits a été en partie compensé par des dépenses moins élevées que prévu au titre du fret, en raison d'achats moins importants que prévu, et par la réduction des frais bancaires permise par des négociations entre l'ONU et la banque.

	Écart	
Projets à effet rapide	510,3	25,5 %

99. L'écart s'explique par la réduction du montant alloué pour chaque projet et à la réduction du nombre total de projets, la MONUSCO ayant cherché à privilégier les projets produisant des résultats quantifiables et pouvant être mis en œuvre au cours de l'exercice budgétaire.

V. Exécution du budget : ressources financières relevant de l'autorisation d'engagement de dépenses

100. Depuis que l'Assemblée générale a approuvé le budget de la MONUSCO pour l'exercice 2017/18 par sa résolution 71/301, plusieurs des paramètres budgétaires et des hypothèses qui sous-tendaient ce budget ont sensiblement évolué.

101. Dans une note adressée à l'Assemblée générale et portant sur les modalités de financement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/72/778), le Secrétaire général a demandé l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 47 922 700 dollars qui permettra à la Mission : a) de financer l'appui apporté à la mise à jour des listes électorales et aux opérations électorales, b) de couvrir les dépenses nécessaires à la protection des civils et des soldats de la paix, c) de régler un litige opposant l'ONU à un fournisseur et d) de rapatrier trois hélicoptères d'attaque.

102. Dans sa résolution 72/293, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant total maximum de 47 922 700 dollars pour l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, en sus du crédit de 1 141 848 100 dollars déjà ouvert pour le même exercice aux termes de sa résolution 71/301.

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018.)

	Engagements autorisés	*Dépenses*	*Écart*	
			Montant	*Pourcentage*
Catégorie	*(1)*	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4) = (3)/(1)*
Contingents	3 077,8	–	3 077,8	100,0
Total partiel	**3 077,8**	**–**	**3 077,8**	**100,0**
Personnel civil				
Volontaires des Nations Unies	548,1	548,1	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 430,7	2430,7	–	–
Total partiel	**2 978,8**	**2 978,8**	**–**	**–**
Dépenses opérationnelles				
Installations et infrastructures	3 000,0	3 813,6	(813,6)	(27,1)
Transports terrestres	4 120,7	–	4 120,7	100,0

Catégorie	Engagements autorisés (1)	Dépenses (2)	Écart Montant (3) = (1) – (2)	Écart Pourcentage (4) = (3)/(1)
Opérations aériennes	32 614,0	37 867,6	(5 253,6)	(16,1)
Santé	1 200,0	1 799	(599,0)	(49,9)
Fournitures, services et matériel divers	931,4	931,4	–	–
Total partiel	**41 866,1**	**44 411,6**	**(2 545,5)**	**(6,1)**
Montant brut	**47 922,7**	**47 390,4**	**532,3**	**1,1**
Recettes provenant des contributions du personnel	200,2	200,2	–	–
Montant net	**47 722,5**	**47 190,2**	**532,3**	**1,1**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	**47 922,7**	**47 390,4**	**532,3**	**1,1**

Militaires et personnel de police

103. Bien que des crédits supplémentaires aient été demandés au titre du fret pour le rapatriement des trois hélicoptères d'attaque, il a été décidé, pour des raisons opérationnelles, de conserver ces trois hélicoptères. En raison des négociations en cours avec le pays fournisseur, l'une unité de géolocalisation chargée d'analyser des menaces, qui devait fournir à la Mission des renseignements utiles à la lutte contre les groupes armés, n'a pas été déployée comme prévu au cours de l'exercice 2017/18.

Personnel civil

104. Les ressources prévues au titre du personnel civil pour le déploiement de personnel à l'appui des opérations électorales ont été utilisées intégralement.

Dépenses opérationnelles

105. Comme prévu, des mesures ont été prises pour renforcer la sécurité de manière à faire face aux menaces contre des soldats de la paix des Nations Unies et à assurer la protection des civils. À la suite d'une détérioration des conditions de sécurité, il a fallu recruter des gardes supplémentaires et acheter davantage de matériaux de construction pour renforcer l'infrastructure tactique. En outre, pour renforcer sa lutte contre les groupes armés, la Mission a déployé quatre hélicoptères Mi-24 plutôt que les deux appareils prévus.

106. En ce qui concerne l'appui fourni par la Mission aux opérations électorales, les demandes de remboursement relatives aux 14 hélicoptères mis à disposition en vertu de lettres d'attribution et utilisés pour la mise à jour des listes électorales ont été réglées. Toutefois, étant donné que le Gouvernement de la République démocratique du Congo n'a pas demandé de soutien additionnel aux opérations électorales, les deux avions C-130 qui devaient être loués sous contrat pour le transport du matériel nécessaire aux élections n'ont pas été déployés, et aucun carburant n'a été fourni pour les transports terrestres destinés à faciliter l'inscription sur les listes électorales dans le Kasaï.

107. Il est également tenu compte, dans les dépenses au titre des opérations aériennes, du montant réglé à un prestataire pour la fourniture de carburant et de services ayant

fait l'objet d'un litige ; des crédits supplémentaires avaient été demandés à ce titre à la rubrique Transports terrestres.

108. Les frais médicaux ont été plus élevés que prévu, en raison des dépenses associées à l'évacuation sanitaire et au traitement des soldats de la paix blessés dans une explosion dans une base militaire.

109. Les ressources au titre de la rubrique Fournitures, services et matériel divers ont été utilisées intégralement.

110. Au cours de la période considérée, sur l'ensemble des ressources relevant de l'autorisation d'engagement de dépenses, sans mise en recouvrement, 47 390 400 dollars ont été utilisés. Compte tenu du fait que les ressources approuvées aux termes de la résolution 71/301 de l'Assemblée générale aux fins du fonctionnement de la Mission, d'un montant de 1 141 848 100 dollars, ont été utilisées intégralement, un crédit de 47 390 400 dollars doit être approuvé par les États Membres.

VI. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

111. **En ce qui concerne le financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, il conviendrait que l'Assemblée générale :**

a) Réduise de 532 300 dollars le montant de l'autorisation d'engagement de dépenses de 47 922 700 dollars qu'elle avait approuvé dans sa résolution 72/293 pour l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, pour le ramener à 47 390 400 dollars, ce qui ferait passer à 1 189 238 500 dollars (montant brut) le montant total des ressources approuvées pour financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice, soit le montant des dépenses engagées par la Mission au cours de l'exercice ;

b) Ouvre un crédit de 47 390 400 dollars correspondant au montant réduit de l'autorisation d'engagement de dépenses auquel il est fait référence au paragraphe a) ci-dessus pour financer le fonctionnement de la Mission pour la période allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, et mette en recouvrement les quotes-parts correspondantes ;

c) Se prononce sur l'affectation des autres produits de l'exercice clos le 30 juin 2018, soit 12 430 500 dollars, provenant du produit des placements (3 927 400 dollars), des produits divers ou accessoires (1 246 800 dollars) et de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (7 256 300 dollars).

VII. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/293

(A/72/789/Add.11)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de communiquer, dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, des informations détaillées sur le montant effectif des dépenses engagées par rapport au crédit additionnel d'un montant de 47 922 700 dollars demandé pour financer le fonctionnement de la MONUSCO pendant l'exercice (par. 6).	Des informations sur les dépenses effectivement engagées par rapport au crédit additionnel d'un montant de 47 922 700 dollars demandé pour financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice 2017/18 sont présentées dans la partie V du présent rapport.